



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL
THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE
VILLEURBANNE – DUCHÈRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 8

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	10
INTRODUCTION.....	10
AGREMENTS.....	10
PRINCIPAUX AXES DU PROJET ET MISIONS DU DISPOSITIF ITEP	12
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES	16
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES	16
LA SPECIFICITE DES JEUNES PRESENTANT UN TROUBLE DU DEFICIT INTELLECTUEL (TDI)	17
LES DONNEES CHIFFREES DES JEUNES ACCOMPAGNES	18
EVOLUTION DE LA POPULATION	29
SCOLARITE	31
INSERTION PROFESSIONNELLE	39
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT.....	41
– L'ACTIVITE.....	51
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS	51
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS.....	54
LES ACTIVITES RECURRENTES	63
LES PROJETS DE L'ANNEE.....	64
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT	67
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	67
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS	69
– L'ORGANISATION DU SERVICE.....	73
LE PROJET DE SERVICE	73
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2.....	74
L'ORGANISATION INTERNE	75

LA DEMARCHE QUALITE	76
LES EVENEMENTS INDESIRABLES.....	77
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM.....	77
MANTENANCE / TRAVAUX / AMÉNAGEMENTS.....	80
– RESSOURCES HUMAINES.....	81
ORGANIGRAMME	81
MOBILITES, RECRUTEMENTS	81
AJUSTEMENTS DE POSTES	82
ACTIONS DE FORMATION	83
– PERSPECTIVES POUR L’ANNEE 2024.....	85
POURSUIVRE L’ACTION A 3 NIVEAUX	85
CONCLUSION.....	87
LISTE DES REDACTEURS	88
ANNEXES.....	89
CARTOGRAPHIE DU DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE	90
ORGANIGRAMME DU DITEP VILLEURBANNE- DUCHERE/SESSAD	91



INTRODUCTION

Le 25 avril 2023, le Conseil d'Administration de l'ADPEP69/ML a validé les projets de dispositif pour chacun des 3 DITEP de l'association.

Le processus d'élaboration de ces projets a débuté en juin 2021 et s'est finalisé en février 2023. Il s'est réalisé de manière concomitante, coordonnée et complémentaire entre le DITEP de Gerland, le DITEP de Villeurbanne/Duchère et le DITEP La Cristallerie.

Cette dynamique a permis de penser et construire une logique de dispositif, avec des bases communes, tout en préservant la singularité de chacun.

Le travail d'écriture a été réalisé par différents professionnels et est le fruit de multiples temps collectifs d'élaboration. Pour exemple, deux groupes de travail ont été constitués, sur l'ensemble du secteur DITEP, avec pour finalité la production d'un texte sur Parcours et modalités d'accompagnement en DITEP et un autre sur Le soin en DITEP dans sa dimension institutionnelle. Ce fut aussi l'occasion, pour les administrateurs de l'association, de réaffirmer des valeurs fortes et notamment celle de maintenir, autant que nécessaire, des possibilités d'accueil dans les murs qui s'adressent souvent aux jeunes les plus en difficultés et les plus vulnérables.

Des points essentiels ont aussi été affirmés :

- Une volonté que le jeune soit le plus possible auteur de son projet de vie en appui sur ses parents
- Une visée la plus inclusive possible
- Une inscription du DITEP sur son territoire notamment dans sa fonction ressource et de réponse aux besoins
- Ces projets s'accompagnent de plusieurs actions, à déployer dans les 5 ans, communes aux 3 DITEP ou spécifiques à chacun.

Le directeur du secteur DITEP, notamment par son statut de délégué territorial de l'AIRe (Association des Itep et de leur Réseaux), assure la coordination et l'animation :

- Du groupe des directrices et directeurs des DITEP du Rhône. Nous travaillons actuellement sur l'identification des territoires d'intervention de chacun et les éventuelles perspectives d'évolution en fonction des besoins.
- D'un groupe de travail régional, en lien avec l'Éducation Nationale, sur les fiches de fonction des enseignants et des coordinateurs de DITEP.
- D'un groupe de travail inter-ditep sur le Rhône autour de la notion de repli/relais.
- D'un groupe autour de situations complexes réunissant des représentants de différents DITEP du Rhône, de la pédopsychiatrie, de la protection de l'enfance et de la PJJ.

UN DITEP SUR DEUX TERRITOIRES

L'offre d'accompagnement du DITEP Villeurbanne-Duchère se déploie sur deux territoires distincts de la métropole de Lyon, celui de Villeurbanne d'un côté et de Lyon 9- La Duchère de l'autre.

Elle prend appui sur des modalités d'interventions diversifiées et modulables (accueil de jour, de nuit, accueil séquentiel MAJE, ambulatoire, PCPE CAP) en DITEP à Villeurbanne et sur les communes limitrophes et des modalités de SESSAD et de PCPE/CAP dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon et les communes qui s'en rapprochent.

Elle est complétée par l'agrément spécifique de l'ambulatoire de Villeurbanne, au profit de jeunes présentant un trouble de la déficience intellectuelle.

L'année 2023 marque la formalisation du projet d'établissement en dispositif. Le processus d'élaboration et d'écriture du projet en dispositif a fait l'objet d'un travail transversal mobilisant, depuis fin 2021, des professionnels et des familles accompagnées au sein de nos structures. Le projet a été validé avec les projets en dispositif des deux autres DITEP par le Conseil d'Administration de l'association, en avril 2023. Il se structure, tout comme le projet associatif sur lequel il se fonde, autour de trois thèmes transversaux : la démarche inclusive et dans ce cadre le pouvoir d'agir des familles et des personnes accompagnées et le développement du partenariat.

L'enjeu était double concernant celui de Villeurbanne-Duchère puisqu'il s'agissait aussi de donner sens au rapprochement entre les deux entités du DITEP. Le projet ainsi finalisé constitue les fondements de ce rapprochement et du travail de mutualisation engagé depuis 2019.

Ce processus s'est voulu comme un moment clé du dialogue institutionnel entre tous les professionnels, les jeunes accompagnés, leurs familles et nos partenaires sur chacun de leur territoire. Il a permis de réévaluer, dans une dynamique participative et de co-construction, les besoins des jeunes accompagnés et leurs familles, des territoires ; de spécifier notre approche et le sens des choix institutionnels au plus près des besoins des jeunes accompagnés en formalisant nos pratiques et de situer le DITEP dans sa condition présente et à venir et d'interroger et circonscrire la visée inclusive du DITEP. Il a ensuite contribué à définir les contours du DITEP Villeurbanne-Duchère d'aujourd'hui.

Ce projet en dispositif nous a permis aussi de considérer l'école après la famille comme premier lieu d'apprentissage et de socialisation des jeunes accompagnés. La scolarisation inclusive est au centre des attentes et des demandes des jeunes eux-mêmes, des familles que nous accompagnons.

Favoriser des parcours inclusifs de scolarisation et de formation des jeunes accompagnés, sans risques de rupture, repose sur une harmonisation des réponses en dispositif.

Durant cette même année, d'autres projets ont abouti :

- **La finalisation des travaux d'extension du DITEP dans nos locaux** à Villeurbanne dans la petite maison appartenant à l'association et se situant à l'entrée du DITEP et ce afin de favoriser, sur un même site, l'accompagnement des jeunes du DITEP et ceux présentant un trouble du déficit intellectuel ;

- **Le conventionnement avec l'Université Lyon 2 en septembre 2023** pour la mise en œuvre d'une recherche-action sur l'évaluation qualitative des parcours inclusifs des jeunes et des pratiques professionnelles en DITEP et dans ce cadre la première phase de déploiement de cette recherche.
- **La réorganisation de l'accueil de jour**, en considérant l'octroi d'un poste supplémentaire d'enseignant en septembre 2022.
- La contribution du DITEP à un projet d'appui/ressource à son territoire à Villeurbanne, au titre de l'école inclusive, dans le cadre de la Cité Éducative de Villeurbanne.

En 2023, sans tenir compte de notre action au sein des deux PCPE-CAP du DITEP, nous avons accompagné 154 jeunes en comptabilisant l'ensemble de l'effectif tous types de handicap confondu.

Il convient de souligner que l'organisation administrative et financière repose encore en 2023 sur une organisation par agréments des deux SESSAD d'un côté et de l'ITEP de l'autre.

Il convient de rappeler aussi que l'éloignement géographique entre les deux sites du DITEP ne permet pas de répondre aux besoins en accueil de jour et de nuit des plus jeunes du territoire d'intervention de Lyon 9- La Duchère. Toutefois, dans cette attente, en 2023, afin d'éviter une rupture dans le parcours inclusif de scolarisation de trois enfants accompagnés par le SESSAD, le recours aux modalités d'accueil de jour, de nuit et du groupe MAJE a été mobilisé. Le travail en commun autour du projet en dispositif nous a permis aussi de définir l'accompagnement un week-end par mois en accueil de nuit comme un espace de répit au bénéfice de tous les jeunes et les familles du DITEP.

D'autres modalités d'accompagnement en DITEP à partir du SESSAD de La Duchère sont toujours en cours d'évaluation avec nos partenaires.

L'année 2023, enfin, nous a encore confronté, ainsi que les enfants et familles que nous accompagnons à **des difficultés de recrutement** engendrant des difficultés à remplacer les professionnels en arrêts de travail et à pourvoir les postes y compris en CDI. Cette situation même si elle nous est apparue un peu moins en tension que l'année 2022, a eu et a encore des conséquences importantes dans la gestion du quotidien du DITEP sur la qualité de l'accompagnement, sur la dynamique d'équipe et sur l'activité comptable en termes d'activité (file-active, journées d'ouverture, actes) et d'équilibre budgétaire.

Ce sont des points que nous développerons dans ce rapport d'activité 2023, formalisé en dispositif en un seul et même document.

Nous avons toutefois souhaité dissocier et spécifier l'ensemble des tableaux chiffrés entre le SESSAD de La Duchère d'un côté et le DITEP de Villeurbanne de l'autre, du fait de la spécificité du territoire de chaque entité et des orientations à envisager.

Les éléments ci-dessous sont la transcription des actions du DITEP, prenant appui sur le cadre d'intervention qui est le nôtre, les orientations des politiques publiques et les budgets alloués.

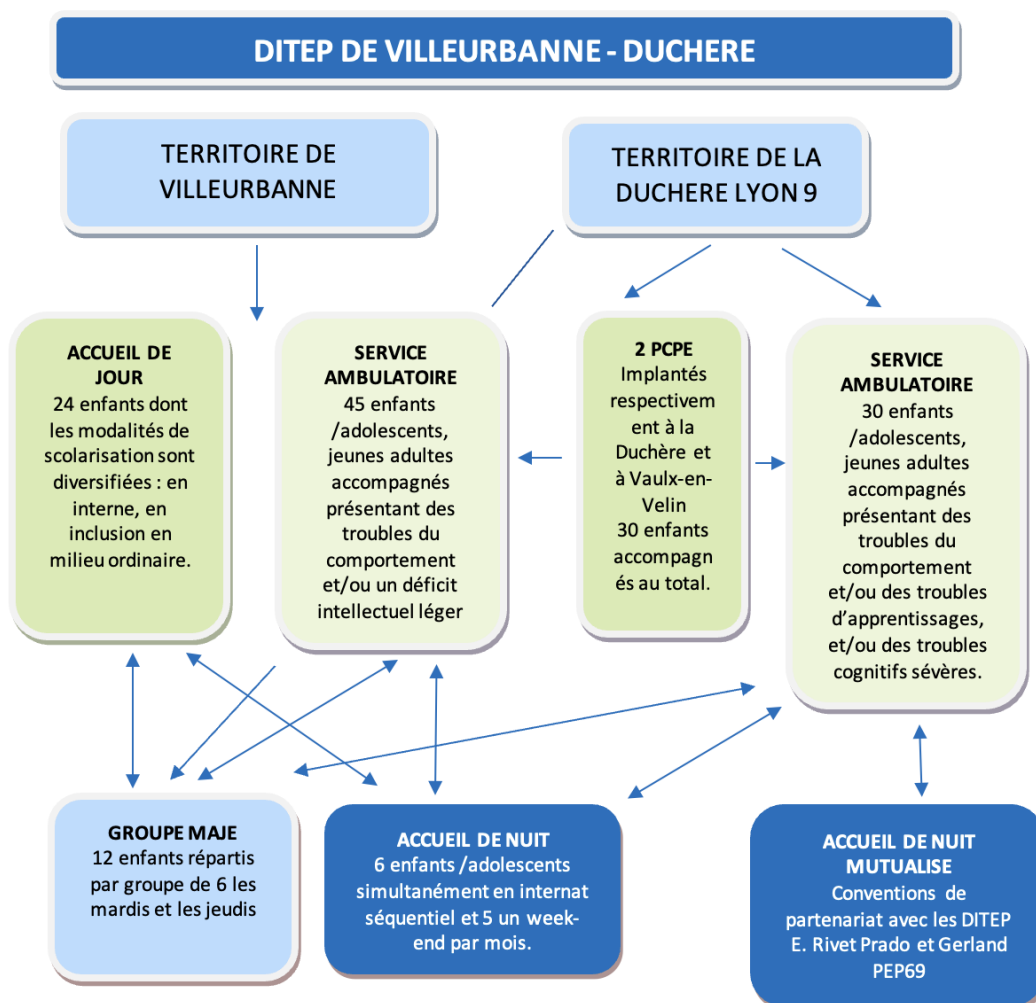
Présentation du DITEP Villeurbanne-Duchère

Le DITEP Villeurbanne-Duchère s'organise sur deux territoires d'interventions :

Cinq modalités d'intervention diversifiées et modulables (accueil de jour, de nuit, accueil séquentiel nommé groupe MARDiJEudi (MAJE), ambulatoire, PCPE CAP) sur le site de Villeurbanne ;

Deux modalités d'accompagnement en propre sur le site de Lyon 9- La Duchère (ambulatoire, PCPE CAP) et deux mutualisés pour les adolescents seulement avec les ateliers pré-professionnalisant et la Villa du DITEP de Gerland et du DITEP Elise Rivet de l'association du PRADO (qui se trouve à moins de 10 kilomètres).

Les difficultés d'accès entre la Duchère et Villeurbanne limitent la souplesse et la fluidité, en réponse aux besoins d'accueil de nuit et de jour des jeunes de la Duchère. Ils se trouvent aux deux extrémités de la Métropole de Lyon, ce qui rend l'accès de l'un à l'autre difficile.



L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

Au cours de cette année, le nouveau projet (2023-2028) de l'association les PEP69/ML a été validé. Il s'articule autour de trois grands thèmes :

- Développement du pouvoir d'agir, participation des familles et des personnes,
- Démarches inclusives, société inclusive,
- Innovation sociale, ingénierie sociale.

Ce document est l'aboutissement d'une démarche d'élaboration participative et contributive d'une diversité de professionnels, fondée sur la confrontation des idées, l'enrichissement mutuel, la convergence et les interrogations pour coconstruire une vision partagée de nos missions au cœur des territoires, en articulation avec les politiques publiques et l'ensemble de nos partenaires dont ceux de l'éducation et de la santé.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

INTRODUCTION

L'année 2023 consacre l'évolution et la transformation de l'offre d'accompagnement des différents établissements ITEP, SESSAD Villeurbanne et SESSAD Duchère par :

- L'écriture du projet en dispositif ITEP finalisé et validé par le conseil d'administration de l'association en avril 2023 ;
- La modification de l'arrêté d'autorisation en date du 02 août 2023, prenant effet au 01 janvier 2024, portant les autorisations de l'ITEP, du SESSAD de Villeurbanne, celui de la Duchère et des deux PCPE Villeurbanne/Duchère au profit d'une évolution de l'offre d'accompagnement en fonctionnement en dispositif ITEP « Villeurbanne-La Duchère » d'un côté et SESSAD ADPEP Déficience Intellectuelle de Villeurbanne de l'autre.

Les modifications administratives de fonctionnement étant en vigueur à partir du 01 janvier 2024, les éléments de ce rapport d'activité s'organisent par site et ne différencient pas à Villeurbanne les éléments de l'activité propre aux jeunes accompagnés du DITEP d'un côté et ceux relevant de l'agrément « déficience intellectuelle » de l'autre.

AGREMENTS

UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE EN COURS DE CHANGEMENT EN 2023

Les modalités d'accompagnement du DITEP s'inscrivent dans le cadre réglementaire des DITEP en référence à différents textes de loi :

- La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Le décret 2005-11 du 24 avril 2017 concernant les DITEP.
- La circulaire du 14 mai 2007.

Depuis, le décret du 24 avril 2017, les ITEP et les SESSAD peuvent fonctionner en dispositif intégré. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre différentes modalités d'accompagnement, limitant ainsi les recours systématiques à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et permettant une meilleure adaptation aux besoins du public accueilli. Dans ce cadre, la convention départementale concernant le passage de l'ITEP et du SESSAD de Villeurbanne en **DITEP a été signée entre l'ARS et notre association le 19 janvier 2018.**

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, le SESSAD de La Duchère est rattaché au DITEP de Villeurbanne. Chaque entité dispose encore d'un numéro FINESS unique et d'un agrément spécifique. L'offre d'accompagnement a évolué ces dix dernières années vers une offre d'accompagnement en dispositif, intégrant depuis 2019 le SESSAD de la Duchère. **Cette évolution prend appui depuis avril 2023 sur un projet en dispositif intégré.**

	Année 2023	Année 2024 Nouvel arrêté d'autorisation en date du 02.08.2023	
Concernant l'agrément de l'Accueil de jour et de nuit à Villeurbanne	<p>Jeunes accompagnés : 0 à 20 ans, ayant des difficultés psychologiques avec troubles du comportement.</p> <p>Modalités d'accompagnement : 24 places de semi-internat ouvertes sur 225 jours, 6 places d'accueil séquentiel de jour, sur le groupe MAJE, le mardi et jeudi, ouvertes sur 72 jours, 6 places d'internat séquentiel du lundi au vendredi ouvertes sur 225 jours, 5 places d'internat séquentiel en week-end ouvertes sur 24 jours.</p>	<p>Nouvel arrêté d'autorisation de fonctionnement numéro 2023-14-0253, en date du 02.08.2023</p> <p>Transformation de l'offre et passage en dispositif Intégré Villeurbanne-Duchère (DITEP) des modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil de nuit : 6 places • Accueil de jour : 24 places • Ambulatoire : 57 places de prestations en milieu ordinaire réparties en 22 places prestations en milieu ordinaire sur le territoire de Villeurbanne soit 17 places en ambulatoire et 5 PCPE ET 35 places prestations en milieu ordinaire sur le territoire de Lyon 9 soit 30 places en ambulatoire et 5 PCPE. 	
Concernant l'agrément du SESSAD de la DUCHERE	<p>Jeunes accompagnés : 4 à 20 ans, jeunes ayant des difficultés psychologiques avec troubles du comportement et/ou des troubles cognitifs sévères.</p> <p>Modalités d'accompagnement : 30 places de prestations en milieu ordinaire.</p>		
Concernant l'agrément du SESSAD de Villeurbanne	<p>Jeunes accompagnés : 0 à 20 ans, ayant des difficultés psychologiques avec troubles du comportement et jeunes présentant un trouble de la déficience intellectuelle.</p> <p>Places disponibles : 40 places de prestations en milieu ordinaire, dont depuis 2021, 23 places au bénéfice de jeunes présentant un trouble de la déficience intellectuelle.</p>	<p>Nouvel arrêté d'autorisation de fonctionnement numéro 2023-14-0253, en date du 02.08.2023</p> <p>Redéploiement et transfert de 23 places de prestations en milieu ordinaire SESSAD ADPEP69, au bénéfice des 0/20 ans présentant un trouble de la déficience intellectuelle.</p>	
Concernant l'agrément des deux PCPE du DITEP	<p>Renouvellement des agréments des deux PCPE VILLEURBANNE et DUCHERE le 20 juillet 2022.</p> <p>Nombres de places financées : 5 places par PCPE</p>		

Concernant les deux PCPE-CAP, nous rappelons qu'ils sont adossés au SESSAD de Villeurbanne et à celui de la Duchère. Ils visent à offrir des prestations directes et indirectes et contribuent par la même à la mise en œuvre de l'école inclusive.

Ils s'organisent en Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire (CAP) et interviennent sur chacun de leur territoire respectif, dans plusieurs établissements scolaires désignés par l'Éducation nationale et prennent appui sur les ressources de ces secteurs distincts, soit Vaulx-en-Velin d'un côté et la Duchère Écully de l'autre. Les lieux d'intervention des deux PCPE CAP sont au cœur de quartiers prioritaires ou sous Contrats Locaux d'Aménagement, sur des territoires où il n'y a guère de porosité possible entre les établissements scolaires et leur environnement. Il convient de préciser que l'activité des 2 PCPE fait l'objet d'un rapport annuel via un outil transmis par l'ARS et propre à l'ensemble des PCPE de la région.

Concernant le SESSAD de La Duchère, le déploiement d'autres modalités d'accompagnement en DITEP est toujours en cours d'évaluation avec nos partenaires. Depuis 2019, afin de diversifier son offre de soin en réponse aux besoins du parcours des jeunes qu'il accompagne, le SESSAD de la Duchère combine des accompagnements avec les ateliers pré-professionnalisant et la Villa du DITEP de Gerland. De même, en réponse aux besoins sur son propre territoire, nous avons signé en 2021 une convention de partenariat avec le DITEP Élise Rivet de l'association du PRADO pour travailler conjointement à la promotion de réponses diversifiées et modulables territorialisées au bénéfice d'enfants et adolescents orientés en SESSAD et/ou DITEP et soutenir une démarche partagée de mutualisation d'équipements.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET ET MISIONS DU DISPOSITIF ITEP

Le décret relatif aux DITEP et l'instruction du 02 juin 2017, publiée le 05 septembre 2017, précise que le fonctionnement du DITEP permet « *une meilleure fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés au sein du dispositif et ainsi, une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins* ». L'objectif du DITEP est également « *de limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides, qui correspondent à l'évolution des situations* ». Ce cadre d'intervention a pour objectif d'assouplir les parcours pour permettre « *un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles* ».

Le dispositif ITEP ne peut se résumer à une juxtaposition des modalités d'accompagnement entre elles. Il réclame du temps, la prise en compte des histoires institutionnelles des ITEP et SESSAD réunis en dispositif. Il sous-tend des espaces d'élaboration conjoints entre ces professionnels et ce afin de favoriser l'expression d'une culture commune au sein d'une même entité institutionnelle devenant celle du dispositif. L'élaboration du projet d'établissement en projet dispositif, finalisée en 2023, a été travaillée en ce sens et est un élément fondateur de ce changement. Il s'inscrit pleinement dans les axes du projet fédéral FGPEP et prend appui sur le projet associatif 2023-2028. C'est dans ce cadre de promotion de la société inclusive et de l'auto-détermination des personnes accompagnées qui rejoignent les valeurs de l'association Les PEP 69/ML et de nos partenaires, que notre action s'inscrit.

UN PROJET EN DISPOSITIF FAVORISANT LES PARCOURS INCLUSIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES

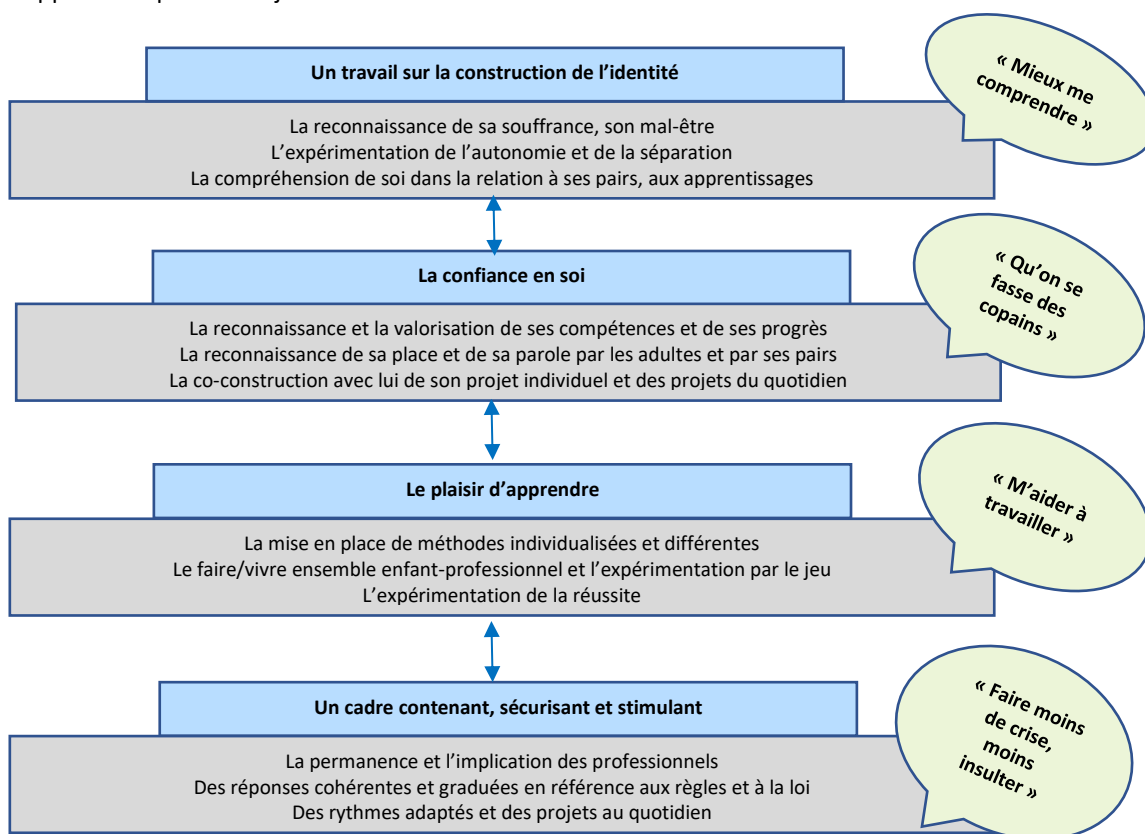
Le DITEP prend appui sur une dynamique institutionnelle préfiguratrice dans ses projets d'adaptation aux besoins de différents publics et inscrit son action autour de 6 points forts :

- La fluidité des accompagnements dans une logique de parcours ;
- L'adaptation des modalités d'accompagnement au plus près des besoins des jeunes ;
- Un souci permanent d'éviter des ruptures ;
- La promotion de l'inclusion autant que possible, en garantissant pour les plus fragilisés autant que nécessaire un accompagnement dans les murs du DITEP ou en mutualisant avec nos partenaires ;
- Une place prépondérante laissée aux familles dans l'accompagnement de leur enfant et une volonté commune de promouvoir et accompagner les parcours inclusifs ;
- Une logique de connaissance mutuelle et de coopérations avec les acteurs de terrain de nos deux territoires d'intervention et un maillage territorial d'appui à l'environnement à travers la richesse de l'ensemble des accompagnements ambulatoires, le groupe MAJE et les deux PCPE CAP sur leurs territoires.

En ce sens, le DITEP développe des réponses coconstruites avec les jeunes, leurs familles et nos partenaires, favorisant les parcours inclusifs et la participation de tous au long de l'accompagnement. Cette participation s'adapte à l'âge, aux besoins et respecte le consentement éclairé de chaque jeune. Avoir le pouvoir de décider pour soi-même, avoir la capacité de participer à son projet est le fruit d'un apprentissage qui se développe. Entendre, soutenir la parole de l'enfant commence par l'accueil, l'écoute et la proposition de mise en mots de ses manifestations comportementales. C'est un apprentissage du quotidien pour permettre simultanément sa participation à la co-construction de son projet individuel mais aussi sa participation aux choix des actes du quotidien, des activités, des médiations qui lui sont proposées.

Cet apprentissage prend appui sur la reconnaissance de la place de l'enfant, de ses parents mais aussi sur le travail pluri et interdisciplinaire ainsi que sur celui en réseau sur nos territoires.

Dans la relation à l'enfant, les leviers de l'action de l'accompagnement ont été déclinés dans le projet en dispositif en prenant appui sur la parole des jeunes. **Ils se déclinent ainsi :**



UN PROJET EN DISPOSITIF VALORISANT UNE ORGANISATION STRUCTUREE EN REPONSE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES JEUNES ACCOMPAGNES

Permettre un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles repose sur une volonté institutionnelle de favoriser l'accès aux apprentissages scolaires et sociaux, en retrouvant le plaisir d'apprendre et d'être ensemble.

La singularité du DITEP Villeurbanne-Duchère repose sur une organisation visant avant tout à soutenir les parcours inclusifs de scolarisation et de socialisation des jeunes accompagnés.

En ce sens, le DITEP favorise différents modes de scolarisation. Il mobilise aussi des savoir-faire, des moyens dédiés conséquents et des modalités d'intervention dans une logique inclusive. Il contribue à un partage d'expérience des savoir-faire et des pratiques professionnelles avec l'ensemble des professionnels autour des besoins des jeunes accompagnés en favorisant des réponses ancrées sur nos deux territoires et un maillage territorial d'appui à l'environnement à travers la richesse de l'ensemble des accompagnements ambulatoires, le groupe MAJE et les deux PCPE CAP.

Pour répondre à ces objectifs et aux besoins des jeunes accompagnés, selon l'intensité et le caractère durable de leurs troubles du comportement, le DITEP propose des actions conjuguées autour de quatre registres :

- Registre éducatif ;
- Registre pédagogique ;
- Registre social ;
- Registre thérapeutique.

Ces quatre registres se déclinent de manière différenciée selon la (es) modalité(s) d'accompagnement dont bénéficie(nt) le jeune.

L'ensemble des professionnels tout en gardant leurs spécificités d'interventions contribue à la mise en œuvre du DITEP. Ils prennent appui sur le travail interdisciplinaire en équipe pluridisciplinaire, porté par les cadres de direction, les cadres fonctionnels et les coordinateurs. Ce travail contribue à garantir une cohérence, de la réactivité en réponse aux besoins des parcours des jeunes accompagnés. Il favorise la construction d'un cadre permettant à chaque jeune de reconstruire une qualité d'attachement, des relations « sécurisées » et solides. La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents accompagnés prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant (PPA) et sur le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Une souplesse est également rendue possible pour les changements de modalités de scolarisation. Les fiches navettes modalités d'accueil à l'intention de la MDMPH favorisent un ajustement des réponses de manière souple et adaptable aux besoins spécifiques d'accompagnement et de scolarisation des jeunes accompagnés.

DES REPONSES AUX BESOINS DE CERTAINS JEUNES PRESENTANT UN TROUBLE DU DEFICIT INTELLECTUEL PRENANT APPUI SUR LE SAVOIR-FAIRE DU SESSAD DE VILLEURBANNE ET SUR LES RESSOURCES DU DITEP

Nous avons fait le choix dans le cadre de l'écriture du projet en dispositif de nous centrer exclusivement sur les besoins des jeunes accompagnés tels que définis dans le décret du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré.

L'accompagnement des jeunes présentant un déficit intellectuel prend lui aussi appui sur les principes et pour part le fonctionnement du DITEP. En effet, en réponse aux besoins de certains de ces derniers, dans des conditions définies, en plus du SESSAD, le groupe MAJE ou l'accueil de nuit séquentiel peuvent leur être proposés. Un projet spécifique contribuant à définir les modalités d'accompagnement souples et adaptables en réponse aux besoins de leur parcours inclusif et de leur participation sociale tout au long de l'accompagnement sera à définir par la suite.

UN PROJET EN DISPOSITIF EN APPUI A SON ENVIRONNEMENT

Notre forte volonté d'inscrire la structure sur son territoire nécessite un travail en réseau important avec les établissements scolaires de proximité et nos partenaires de la santé, du médico-social et du social voire de l'éducation populaire.

Nous accompagnons des jeunes et leurs familles, domiciliés sur une vingtaine de communes de la Métropole de Lyon intégrant au moins 13 circonscriptions différentes de l'Éducation Nationale (travail surtout avec 8 d'entre elles) et 2 circonscriptions ASH distinctes sans compter nos partenaires des champs de la protection de l'Enfance, de la pédopsychiatrie, du médico-social, de la culture et des loisirs. Cette logique de territoires distincts multiplie le nombre de partenaires entre les deux territoires d'intervention.

La fonction ressource du DITEP est particulièrement reconnue par l'Éducation nationale. Le DITEP s'inscrit dans une dynamique de partenariat en participant aux Pôles ressource de l'Éducation Nationale des circonscriptions de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, Lyon 6 et Écully / Lyon 9^{ème}. Il prend appui en ce sens sur les modalités d'accompagnement spécifiques de l'ambulatoire et des deux PCPE-CAP.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

LES JEUNES ACCOMPAGNES PAR LE DITEP

Le travail en commun entre les professionnels des 3 DITEP a permis de dégager plusieurs caractéristiques chez les jeunes présentant « *des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages* », que nous accompagnons.

S'ils ont en commun un potentiel cognitif globalement préservé, le profil des enfants et adolescents accueillis est souvent dysharmonique, tant sur le plan du développement affectif que cognitif.

UNE RELATION AUX AUTRES ET A EUX-MEMES SOUVENT DEGRADEE

Nous observons, sur le plan clinique, la fréquence de difficultés de séparation, une intolérance à la frustration, un trouble de la relation à l'autre caractérisé par un mauvais ajustement à autrui et au groupe, une prise en compte des exigences sociales insuffisante avec un rapport à l'autorité difficile.

Leur rythme de vie peut aussi témoigner d'une désorganisation pouvant majorer au fil du temps leur difficulté, tout comme leur lien, souvent de dépendance, aux réseaux sociaux.

L'instabilité physique, l'agressivité, l'impulsivité, la dispersion psychique et les troubles attentionnels sont des modalités d'expression de même que la présence de conduites d'échec et le recours à la toute-puissance ou à l'opposition.

Leurs difficultés peuvent aussi se déployer de manière plus introvertie : inhibitions, positions de retrait, mouvements auto-agressifs, pensées suicidaires...

Ces manifestations plus ou moins intenses vont venir perturber leurs facultés de penser et d'agir, leurs perceptions d'eux-mêmes, leurs relations aux autres.

Elles ne se traduisent pas avec la même intensité dans les différents espaces du DITEP. En ambulatoire, notamment la symptomatologie peut être moins bruyante.

UNE SOCIALISATION ET UNE SCOLARISATION MISES A MAL

Sur le plan psychopathologique, ils présentent un certain nombre de manifestations symptomatiques aux conséquences plus ou moins importantes sur leurs capacités de scolarisation et de socialisation.

Leur rapport au savoir est généralement perturbé, leur potentiel empêché demandant une pédagogie et un accompagnement éducatif adaptés.

DES HISTOIRES DE VIE DIFFICILES PARFOIS TRAUMATIQUES

Les jeunes accueillis en DITEP témoignent, pour une partie d'entre eux, d'histoires de vie marquées par des perturbations relationnelles précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien et pour certains des vécus de maltraitance et/ou d'abus. Tous les jeunes n'ont toutefois pas vécu la violence, la maltraitance, des souffrances familiales aussi lourdes. Dans leur grande majorité, ils présentent néanmoins des fragilités personnelles importantes et notamment une image d'eux-mêmes fortement dégradée.

Leur histoire, familiale et/ou personnelle, leurs troubles singuliers semblent peser sur la construction de leur personnalité, générer de la souffrance. Celle-ci est traduite dans des comportements peu adaptés.

UN ACCES AU SOIN TRADITIONNEL/DIRECT SOUVENT PRECOCE PUIS DIFFICILE

Au regard des différentes modalités d'expression de leur souffrance, les adolescents voire jeunes adultes en particulier accèdent difficilement à un soin direct, dans un espace d'élaboration repères, avec un médecin psychiatre ou un psychologue. De la même façon, ils sont facilement à distance des différentes actions de prévention.

Pour les plus jeunes, la fréquence du recours à des soins dès la petite enfance est souvent soulignée.

La pratique institutionnelle, dans ses différentes formes et dans une dynamique interdisciplinaire et interinstitutionnelle, permet de faciliter l'élaboration collective de leurs troubles psychiques pour que se créent les conditions de leur accès à l'auto-détermination.

LA SPECIFICITE DES JEUNES PRESENTANT UN TROUBLE DU DEFICIT INTELLECTUEL (TDI)

Une partie des jeunes accompagnés par le SESSAD de Villeurbanne présente « *un trouble du développement cognitif marqué par une altération du raisonnement logique et de l'accès à l'abstraction*¹ ». Ce trouble impacte leurs capacités d'adaptation à l'environnement. Léger, il leur permet de poursuivre, avec des adaptations, leur scolarité dans un cadre ordinaire de scolarisation et de socialisation. Leurs manifestations diffèrent selon que ce trouble soit ou non associé à d'autres troubles (trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles psychiques et à la marge des troubles du spectre autistique), à certaines périodes de la vie comme l'adolescence et/ou à l'environnement familial de chacun d'entre eux.

Ce sont ces jeunes-là que nous accompagnons au SESSAD de Villeurbanne. Le travail des professionnels du SESSAD vise à accompagner chacun d'entre eux tout au long de son parcours inclusif. Les modalités de scolarisation spécialisée de type ULIS apportent certes une compensation aux besoins de ces élèves à profil. Cependant, dans ce cadre, la confrontation pour ces derniers à leurs pairs, à la différence, les exigences d'autonomie et de rythme nécessitent un regard extérieur à la croisée de celui de l'institution scolaire et de celui de l'environnement familial et social que le SESSAD est à même d'offrir.

En prenant appui sur les besoins spécifiques de chaque jeune présentant un trouble du DI, les objectifs sont de lui permettre, en fonction de son âge et de ses capacités, de :

- Développer sa vie sociale et relationnelle, en favorisant la socialisation, le plaisir et la valorisation de soi-même etc.... ;
- Poursuivre, sans trop de heurts, son parcours inclusif, en particulier de scolarisation, en visant à l'amélioration de ses processus cognitifs, mais également au développement de l'appréhension et la compréhension son environnement ;
- Accompagner sa famille dans la coordination des soins et le parcours spécifique de leur enfant, tout en étant à l'écoute de leurs difficultés au quotidien et de leur souffrance.

¹ L'accompagnement de la personne présentant un trouble du déficit intellectuel, Recommandations HAS en date du 05 juillet 2022

L'intervention des professionnels du SESSAD en collaboration avec la famille de chaque jeune et son environnement s'inscrit en ce sens. Elle prend appui aussi, en complément, à la marge certes, sur les modalités d'accompagnement d'accueil de jour séquentiel MAJE et d'accueil de nuit du DITEP.

LES DONNEES CHIFFREES DES JEUNES ACCOMPAGNES

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES JEUNES ACCOMPAGNES EN 2023

	Age des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12 sur le site de Villeurbanne						Total
	5	6 à 10	11 à 15	16 à 17	18 à 19	20 à 24	
Garçons	0	15	60	5	0	0	80
Filles	0	1	6	1	0	0	8
Total	0	16	66	6	0	0	88

L'effectif total tout jeune confondu est de 88 jeunes au 31.12.2023.

Le nombre de garçons accueillis reste majoritaire comme en 2022. Il représente 91% des jeunes accueillis.

Comme en 2022, la tranche d'âge accompagnée en majorité est celle des 11 et 15 ans soit 75 % de l'effectif. Cependant il est important de noter qu'elle est en progression de 8% par rapport à 2022. Cette progression en âge des jeunes accompagnés se retrouve également pour les jeunes âgés de 16 à 17 ans avec une augmentation de 2% par rapport à 2022 et ce plus spécifiquement pour ceux bénéficiant de l'ambulatoire.

Cette augmentation en âge est en corrélation avec l'extension d'âge de notre agrément à 20 ans. La poursuite de notre accompagnement auprès de cette tranche d'âge n'est pas sans conséquence sur la durée moyenne de séjour des jeunes au sein du DITEP et donc sur les admissions.

Nous reviendrons plus tard dans ce rapport d'activité sur cette augmentation en âge de l'effectif qui amène le DITEP et plus spécifiquement l'ambulatoire à repenser ses pratiques et son accompagnement dans les années à venir afin de faciliter les projets de scolarisation et de formations professionnels inclusifs.

C'est par conséquent la tranche d'âge des jeunes de 6 à 10 ans qui diminue en proportion puisqu'elle représente 18% de l'effectif. Ce qui représente une diminution de 10,57 % par rapport à 2022.

	Age des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12 sur le site de la Duchère					Total
	6 à 10	11 à 15	16 à 17	18 à 19	20 à 24	
Garçons	7	19	7	4	0	37
Filles	0	4	0	1	0	5
Total	7	23	7	5	0	42

L'âge de la population reste stable par rapport à 2022 et 2021. Près de la moitié des jeunes accompagnés par le SESSAD de la Duchère ont entre 11 et 15 ans. 45.24% d'entre eux sont des garçons et ce chiffre est en baisse d'environ 13% par rapport à l'année dernière. Nous pouvons noter que les tranches d'âges 16-20 ans chez les garçons représentent maintenant 26.19% des personnes accompagnées. Pour ce qui est des filles, depuis 3 ans celles qui sont accueillies, sont essentiellement collégiennes. Leur nombre a doublé depuis l'année dernière mais reste faible. Elles représentent cette année 11.9% des personnes accompagnées contre 4.76% en N-1. Si nous avons connu d'un rajeunissement de notre effectif en 2022, probablement dû à nos efforts de sensibilisation en direction des écoles primaires, les 6-10 ans accueillis, cette année, sont moins nombreux. Notre participation au repérage précoce des enfants en difficulté afin de leur proposer le plus tôt possible des réponses adaptées est à renforcer sur notre territoire.

Globalement, la tranche d'âge 16-20 ans reste exclusivement accompagnée au sein du DITEP par les deux services ambulatoires. Elle mobilise des moyens spécifiques et de compétences afin d'accompagner les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes concernés.

ADMISSIONS EN 2023

Alors que nous avons réalisé 13 admissions sur le site de Villeurbanne en 2022, nous avons admis 22 jeunes en 2023.

Les difficultés de recrutement nous ont contraint, entre septembre 2022 et avril 2023, à reporter l'accueil de certains jeunes à l'embauche de salariés. Nous avons, en effet, fait le choix d'éviter le recours à l'intérim, trop déstabilisant pour notre jeune public et de favoriser l'accompagnement toutes modalités confondues des jeunes déjà accompagnés.

Des postes ont été pourvus progressivement à compter de fin février 2023, ce qui a permis d'engager progressivement de nouveaux accompagnements.

L'âge des jeunes admis nous permet d'observer que sur les 22 jeunes admis en 2023, 14 concernaient des enfants âgés de 11 et 15 ans soit 66% des admissions :

- 8 concernent l'accueil de jour et le groupe MAJE du DITEP dont 6 âgés de moins de 12 ans ;
- 14 concernent l'ambulatoire dont 10 jeunes sur les 13 âgés de 12 et 16 ans.

C'est là une vraie différence avec 2022 car ce chiffre s'élevait à 38%. Cela confirme une nouvelle fois la montée en âge dans l'effectif de l'ambulatoire sur l'année 2023. Cette montée en âge nous interroge à la fois sur la temporalité propre au cheminement parental quant à l'acceptation d'un étayage pour leur enfant. Elle nous interroge aussi sur le temps d'attente des familles pour obtenir un accompagnement de type SESSAD pour les jeunes présentant, en particulier, un trouble DI.

Notre constat reste identique depuis plusieurs années, la majorité des dossiers MDMPH que nous recevons concernent des garçons et encore plus lorsqu'il s'agit de demandes en direction de la modalité Accueil de Jour.

Age des personnes accompagnées admises dans l'année sur le site de Villeurbanne						
	5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	0	7	13	0	0	20
Filles	0	0	2	0	0	2
Total	0	7	15	0	0	22

Nous observons toujours, une intensité des troubles du comportement chez certains des jeunes enfants accueillis à l'accueil de jour, dans des contextes de situations complexes où les besoins en termes de soins en pédopsychiatrie et d'accompagnement au titre de la protection de l'Enfance sont importants.

Alors que nous avons réalisé 11 admissions sur le site de la Duchère en 2022, nous avons admis 9 jeunes en 2023.

Age des personnes accompagnées admises dans l'année à la Duchère							
	5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	0	1	4	1	0	0	6
Filles	0	0	2	0	1	0	3
Total	0	1	6	1	1	0	9

24 nouvelles familles ont pris contact avec le SESSAD de la Duchère en 2023. 2 réunions d'information collectives et 3 rencontres individuelles ont été organisées.

SORTIES DU DISPOSITIF EN 2023

La grande majorité des jeunes ayant quitté notre dispositif à Villeurbanne comme à la Duchère ont entre 11 et 15 ans voire pour certains plus de 16 ans.

Age des enfants et adolescents sortis dans l'année à Villeurbanne						
	5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	0	3	10	0		13
Filles	0	0	2	2		4
Total	0	2	12	2	0	17

17 jeunes ont quitté le dispositif en 2023 alors même qu'ils étaient 20 en 2022.

Age des enfants et adolescents sortis dans l'année à la Duchère						
	5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	0	0	6	2	1	9
Filles	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	6	2	1	9

Ce chiffre est une constante depuis 2 ans. Sur 9 sortants, 2 jeunes ont marqué une rupture avec le SESSAD, tandis que 2 adolescents ont été orientés en accueil de jour. 3 ont arrêté l'accompagnement à la vue de l'amélioration de leur situation et enfin 2 jeunes majeurs ont fait le choix d'arrêter le SESSAD mais ont été accompagnés pour la mise en place d'une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et pour l'un d'eux l'entrée dans une structure protégée.

PROVENANCE DES JEUNES ACCUEILLIS ET MOBILITES DES ACCOMPAGNEMENTS AU SEIN DU DITEP

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année à Villeurbanne	
CAMSP	0
SESSAD	0
Autre Établissement médico-social	4
Milieu familial	18
Provenance non connue	0

Il est intéressant de repérer que sur les 22 admis, 18 jeunes accueillis dans le cadre de la procédure d'admission proviennent du milieu familial et n'ont donc pas bénéficié d'accompagnements en ITEP enfants ou en SESSAD avant leur arrivée. 3 jeunes sur les 4, bénéficiant d'un accompagnement médico-social lors de la phase d'admission, proviennent du SESSAD de la Duchère.

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année à la Duchère	
CAMSP	0
SESSAD	2
Autre Établissement médico-social	0
Milieu familial	7
Provenance non connue	0

Il est intéressant de repérer que sur les 9 jeunes admis en 2022, 7 jeunes proviennent du milieu familial et n'ont donc pas bénéficié d'accompagnements en DITEP ou en SESSAD avant leur arrivée. Deux sur les 9 jeunes admis étaient accompagnés par un SESSAD, dont une par le SESSAD de Villeurbanne. Il convient de noter à ce sujet, qu'au titre de la non-rupture des parcours, ces jeunes, dont les familles déménageaient, sont prioritaires dans notre processus d'admission.

Il convient de souligner aussi que 3 jeunes du SESSAD de la Duchère ont bénéficié respectivement pour deux d'entre eux de l'espace répit week-end de la Villa, et qu'un autre combine accompagnement ambulatoire Duchère et accueil de jour Villeurbanne depuis la rentrée scolaire 2023-2024.

En étant amené à réorienter régulièrement un certain nombre d'enfants vers des accueils de jour, et ce, assez tôt dans l'accompagnement, le SESSAD de la Duchère apparaît comme un outil d'évaluation et de transition qui permet d'affiner les besoins des personnes accueillies, afin de les diriger, le cas échéant, vers des structures plus adaptées.

REPARTITION PAR TYPE DE DEFICIENCES

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences à Villeurbanne							
<i>Indiquer la déficience / le total correspond au nombre de personnes accompagnés dans l'année</i>							
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la communication	Autres déficiences	TOTAUX
à titre principal	22	7	5	17	52	2	105
à titre associé	6	1	6	20	13	0	46

La file active 2023 à Villeurbanne est de 105 jeunes.

Pour 103 jeunes, le DITEP est en mesure d'identifier le type de déficiences principales. Il reste 2 jeunes qui sont en cours de diagnostic sur la part SESSAD et que nous avons comptabilisés dans autres déficiences.

Les types de déficience observés sur la file active continue de l'année 2023 nous permettent de dire que nous accueillons comme en 2022, une majorité d'enfants présentant comme principale déficience des difficultés psychologiques avec troubles du comportement et de la communication. Ces jeunes représentent 50,4% de l'effectif, soit une hausse de 6% par rapport en 2022. Conformément à l'agrément du SESSAD, l'autre part qui concerne 32,03% de l'effectif, représente des jeunes présentant majoritairement une déficience intellectuelle et/ou des troubles du langage et des apprentissages. Nous constatons une légère augmentation de 1,03% par rapport à 2022.

Cette année, les jeunes présentant des troubles envahissants du développement ou des troubles psychiques à titre principal et/ou à titre associé représentent 18,4% contre 26,21% des effectifs en 2022. Il convient de préciser que nous avons été particulièrement attentifs, dans le cadre de notre processus d'admission, au cadre de notre agrément. En ce sens, nous avons réorienté 3 jeunes.

En tout cas, les besoins de ces jeunes nous interrogent dans la gestion du quotidien. Le recours à un accompagnement le plus individualisé possible est nécessaire tout comme le portage à plusieurs, et notamment avec nos partenaires de la pédopsychiatrie pour ce qui concerne les troubles psychiques. Nous nous heurtons là, certes à moindre mesure qu'en 2022, à une réorganisation des services de l'hôpital du Vinatier, à des fermetures d'hôpitaux de jour non sans conséquences sur notre accompagnement. Cela aussi a de fortes répercussions sur les familles elles-mêmes dont nous constatons bien souvent l'épuisement. Dans ces situations, les risques de rupture de parcours sont accrus.

Il convient de souligner l'augmentation du nombre de réunions partenariales avec nos partenaires de la pédopsychiatrie et/ou de la protection de l'enfance, autour des situations complexes de certains des jeunes accompagnés. Ces réunions ont contribué à faciliter l'élaboration collective au profit de réponses coordonnées.

La file active 2023 à la Duchère est identique à celle de 2022 soit 51 jeunes.

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences à la Duchère							
<i>Indiquer la déficience / le total correspond au nombre de personnes accompagnés dans l'année</i>							
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la communication	Autres déficiences	TOTAUX
à titre principal	2	1	13	9	26	0	51
à titre associé	0	0	10	21	19	0	50

Pour rappel, nous avons noté, en 2022, une hausse de 100 % pour les troubles associés du comportement et de la communication et une hausse de 144.44 % pour les troubles du langage et des apprentissages. Comme en 2022, nous constatons que davantage d'enfants accompagnés présentent des troubles associés.

Les types de déficience observés sur la file active continue de l'année 2023 nous permettent de dire que nous accueillons une majorité d'enfants présentant comme principale déficience des troubles du comportement et de la communication. Ces jeunes représentent 50.98 % de l'effectif. Ces chiffres sont assez stables.

Les troubles associés sont principalement des troubles du langage et des apprentissages (47.98% en 2023).

2 jeunes présentant des déficiences intellectuelles ne correspondent pas à l'agrément du SESSAD, ce qui est 50% de moins que l'année dernière.

PROBLEMATIQUES DES ENFANTS ACCOMPAGNES

La problématique des enfants accompagnés donne à voir la complexité des situations des jeunes et leurs familles ainsi que celle de nos territoires d'intervention.

Les chiffres en témoignent et nous permettent d'observer qu'au cours de l'année 2023, 39 jeunes à Villeurbanne et 22 à la Duchère n'ont pas bénéficié d'autres suivis en dehors du DITEP.

Nous observons que les besoins des jeunes que nous accompagnons se situent à la croisée des champs d'intervention du sociale, du médico-social et du soin, voire de la pédopsychiatrie.

64 jeunes à Villeurbanne sur les 105 de la file active montrent des besoins pour lesquels le recours ou la poursuite de l'accompagnement avec d'autres partenaires sont nécessaires.

L'intervention de nos partenaires se situe en réponses aux difficultés des jeunes eux-mêmes ou en réponse à la précarité de l'environnement social et familial. Certaines interventions sont en place avant même l'accueil de

l'enfant au sein de notre dispositif. D'autres font l'objet de sollicitations par la famille, elle-même. Elles sont en tout cas toujours accompagnées par un des professionnels du DITEP.

Le recours à nos partenaires et notamment les professionnels en libéral répond aux besoins d'accompagnement de certains jeunes qui faute de place (orthophonistes en particulier sur la période de janvier à aout 2023 à Villeurbanne et tout au long de l'année à la Duchère) ne peuvent trouver de réponses au sein du DITEP.

Problématique des situations d'enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année à Villeurbanne	
Interventions multiples	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
Pas d'autres suivi sur le plan éducatif ou médico-psychologique	39
Soins psychiatriques engagés en secteur public	38
Soins psychiatriques engagés en secteur libéral	8
Rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité...)	30
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	13
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	8
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	2
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (Placement ordonné par un juge pour enfants)	7
Concerné par un suivi judiciaire sur le plan pénal	0

Nous notons qu'un même jeune bénéficie souvent de plusieurs types d'intervention en même temps.

Pour ce qui concerne la question de la protection de l'Enfance, nous pouvons observer que 30 jeunes ont bénéficié en 2023 d'une mesure d'accompagnement à ce titre. Nous avons pu constater en 2023, à Villeurbanne, une augmentation des situations de violences intrafamiliales nous ayant conduit à 5 signalements en urgence au Parquet des Mineurs.

Pour ce qui concerne la question des soins, 46 jeunes bénéficient de soins psychiatrique et psychologique extérieurs dont 38 en secteur public et 8 en libéral. 30 jeunes bénéficient également d'une rééducation en libéral. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2022.

Les accompagnements effectués par la pédopsychiatrie en secteur public sont pour la grande majorité déjà initiés avant même le premier accueil de l'enfant dans le DITEP. Les consultations auprès d'un médecin pédopsychiatre dans ce cadre sont majoritaires, ce dernier assurant la prescription médicale d'un traitement. C'est là aussi un point d'appui pour le recours à des hospitalisations lorsqu'elles sont nécessaires. Le temps de présence de notre médecin psychiatre ne lui permet pas d'assurer, en dehors d'une situation ponctuelle en réponse à l'urgence d'une situation, une prescription médicale et surtout le suivi médical que sous-tend celle-

ci. Il assure toutefois de sa place le lien avec les médecins pédopsychiatres du secteur public et les médecins généralistes ou spécialisés lorsque cela est nécessaire. L'accord préalable des familles est toujours requis pour cette démarche.

La réorganisation de l'inter-secteur de pédopsychiatrie en septembre 2021 a accentué les listes d'attente des demandes de soins. Cependant, comme en 2022, sur cette année 2023, un travail partenarial avec les CMP a permis de pouvoir échanger davantage sur l'articulation et le sens de certains projets soignants d'enfants qui bénéficient de ce double accompagnement. Les conditions nécessaires à ce maillage ont évité des ruptures dans l'accompagnement des jeunes les plus en souffrance et contribue à une enveloppe partenariale sécurisante pour les jeunes, leurs familles et les professionnels.

Problématique des situations d'enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année à la Duchère	
Interventions multiples	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
Pas d'autre suivi sur le plan éducatif ou médico-psychologique	30
Soins psychiatriques engagés en secteur public	10
Soins psychiatriques engagés en secteur libéral	2
Rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité...)	3
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	4
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	7
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	0
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	4
Concerné par un suivi judiciaire sur le plan pénal	0
Contrat jeune majeur	2
Demande de curatelle	1
Autres	3

Pour ce qui concerne la question des soins à la Duchère, il est en revanche inquiétant de voir que globalement, beaucoup moins d'enfants ont recours à de l'aide extérieure :

- 80% de moins de soins psychiatriques en libéral que l'année dernière.
- 88.46% de moins de rééducation en libéral ou dans le public, qu'en 2022.

S'il avait été difficile d'interpréter la hausse spectaculaire de l'année dernière pour ce même type de prestations, il est tout aussi difficile d'en donner un sens cette année, tant cette chute interpelle. Nous émettons l'hypothèse qu'à la sortie de la période COVID, les familles ont dû davantage engager des démarches d'aide pour leur enfant. La baisse du pouvoir d'achat confronte désormais les familles à certains choix au détriment de certains soins non remboursés par la CPAM. Cette diminution du recours au soin et à la rééducation en externe, impacte, de fait le SESSAD, qui peine déjà à pouvoir répondre à l'ensemble des besoins des enfants accompagnés. L'absence d'orthophoniste et les temps de travail de la psychomotricienne et de la psychologue ne permettent pas d'absorber le nombre de demandes d'accompagnement. Une liste d'attente a donc été mise en place pour les accompagnements psychologiques et psychomoteurs.

Afin de coordonner les soins, nous avons la volonté de réaliser des synthèses partenariales autant que nécessaire avec les partenaires engagés auprès de l'enfant, et de manière systématique lors de la construction des projets personnalisés. C'est une nécessité afin de définir nos champs d'intervention respectifs, d'avoir une représentation commune de l'enfant et d'élaborer un projet cohérent et co-porté avec la famille. Cela a continué de mobiliser le temps des professionnels cette année.

Pour ce qui est de la protection de l'enfance à la Duchère, 18 jeunes ont été suivis par l'Aide Sociale à l'enfance. Ce chiffre est à peu près constant.

HOSPITALISATIONS dans l'année à Villeurbanne		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
Secteur psychiatrique	4	25
Autres services	0	0

En 2023, nous notons que 3 jeunes ont été hospitalisés :

- 2 jeunes de l'accueil de jour ont été hospitalisés en pédopsychiatrie, afin pour l'un d'établir un diagnostic et pour le second de réajuster son traitement ;
- 1 jeune du SESSAD a bénéficié d'une hospitalisation pour des raisons médicales, afin d'investiguer sur des possibles troubles du sommeil et pour effectuer un profil pharmacologie afin d'affiner son traitement médicamenteux. (Une semaine d'hospitalisation en décembre 2023 qui s'est prolongée par 2 semaines en janvier 2024) ;
- 1 jeune qui a bénéficié tout au long de son accompagnement d'une combinaison d'accompagnement entre accueil de jour et hôpital de jour.

Toutes ces hospitalisations ont été accompagnées par les professionnels référents et ont fait l'objet de réunions concertées entre professionnels hospitaliers et du DITEP.

HOSPITALISATIONS dans l'année à la Duchère		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
Secteur psychiatrique	0	0
Autres services	0	0

Nous n'avons pas eu d'hospitalisation cette année. En revanche, 1 enfant a bénéficié tout au long de son accompagnement d'une combinaison d'accompagnement entre ambulatoire et hôpital de jour, à raison de 3 fois par semaine. Cela demande des temps partenariaux plus conséquents qui sont bien investis par chaque institution.

Recouvrement Protection de l'enfance – DITEP Villeurbanne	
Nombre de jeunes de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	6

Au 31.12, 4 enfants bénéficient d'une mesure de placement au titre de la protection de l'enfance en Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) dans le cadre d'une ordonnance de placement judiciaire et 2 en famille d'accueil dans un cadre administratif.

Le délai demeure très long pour une demande d'Aide Éducative Administrative (AEA), jusqu'à la tenue d'une commission enfance et ensuite pour la mise en place de la mesure. Durant ce laps de temps, la situation familiale a donc le temps de se dégrader, accentuant par la même la désillusion des familles sur l'intérêt et le sens de l'aide proposée.

Recouvrement Protection de l'enfance – DITEP Duchère	
Nombre de jeunes de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	4

A la Duchère, au 31.12, 4 jeunes bénéficiaient d'une mesure de placement contre 5 en 2022.

4 enfants dans l'effectif au 31/12, sont placés dans le cadre de la Protection de l'enfance dont 3 en MECS, 1 en famille d'accueil.

L'assistante sociale et l'éducateur référent sont mobilisés par ces contextes.

Le travail en réseau mobilise fortement les professionnels pour faire lien avec les différents services avec lesquels les familles sont déjà suivies.

Nous n'avons réalisé aucune IP ou signalement au Procureur sur 2023, en revanche nous avons apporté des compléments d'informations au service de l'ASE pour un enfant déjà suivi, qui a déménagé et qui se retrouvait sans travailleur social, dans un contexte familial peu soutenant.

REPARTITION DE L'ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRITOIRE

Sectorisation des admissions réalisées à Villeurbanne			
Arrondissements / Communes	Garçons	Filles	Total
Villeurbanne	6	1	7
Vaulx-en-Velin	1	0	1
Bron	1	0	1
St Cyr au Mont d'Or	1	0	1
Lyon 3 ^e	6	0	6
Lyon 8 ^e	2	1	3
Sathonay-Camp	1	0	1
Décines	1	0	0
Caluire-et-Cuire	1	0	0
Total	20	2	22

La sectorisation des admissions reste étendue même si la majorité des jeunes accompagnés est domiciliée à Villeurbanne, Lyon ou Vaulx-en-Velin.

Le travail que nous avons débuté avec nos collègues des DITEP du Rhône de sectorisation de nos interventions amènera à reconsidérer notre secteur d'intervention par modalité et en fonction de l'âge des jeunes accompagnés.

Sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12 à Villeurbanne			
Arrondissements / Communes	Garçons	Filles	Total
Villeurbanne	31	4	35
Vaulx-en-Velin	10	2	12
Bron	5	1	6
Caluire	1		1
Vénissieux	1		1
Décines-Charpieu	1		1
Rillieux la Pape	1		1
St Cyr au Mont d'Or	1		1
Lyon 3 ^e	10		10
Lyon 6 ^e	3		3
Lyon 8 ^e	13	1	14
Charvieu-Chavagneux	1		1
Meysieu	1		1
Sathonay-Camp	1		1
Total	80	8	88

Au 31.12.2023, 53,40 % des enfants accompagnés habitent majoritairement sur l'environnement proche du DITEP soit les communes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin. 30,68% des jeunes habitent et sont scolarisés sur les arrondissements de Lyon en proximité de Villeurbanne (Lyon 3,6 et 8^{ème} arrondissement).

Comme nous l'avons indiqué dans le projet en dispositif, les secteurs d'intervention du SESSAD et de l'accueil de jour/nuit sont à circonscrire dans l'organisation en DITEP puisqu'ils sont actuellement quelque peu différents.

Le secteur d'intervention de l'accueil de jour est plus étendu que celui de l'ambulatoire de Villeurbanne, et ce d'autant plus que nous avons commencé à répondre aux besoins de deux jeunes du territoire du SESSAD de la Duchère (l'un déjà accompagné par le SESSAD de la Duchère et l'autre placé en MECS).

Certains jeunes de l'accueil de jour habitent les communes de Caluire-et-Cuire, Meyzieu et Rillieux-la-Pape, ce qui n'est pas sans difficulté en termes de transport au vu de l'étendue du secteur d'intervention. L'éclatement du secteur de recrutement de l'accueil de jour a des conséquences sur la durée et le coût des transports des jeunes accompagnés. Ce coût est d'autant plus important que de part cet éclatement géographique mais aussi les manifestations comportementales des enfants dans ce cadre nous sommes contraints d'organiser chaque jour 3 tournées. Il s'agit pour nous de garantir la sécurité et d'éviter que bon nombre d'enfants n'arrivent au DITEP en ayant effectué plus d'une heure de transport collectif.

Sectorisation des admissions réalisées à la Duchère			
Arrondissements / Communes	Garçons	Filles	Total
Lyon 9è	2		2
Ecully	2	1	3
Lentilly	0	1	1
Couzon au Mt d'Or	1		1
Lissieu	1		1
Tassin	0	1	1
Total	6	3	9

Nous constatons que certaines familles qui prennent contact avec nous pour inscrire leur enfant, sont parfois en manque de solution du fait qu'elles habitent dans une zone où l'offre d'accompagnement médico-sociale est limitée, voire absente. Le SESSAD de la Duchère est souvent interpellé pour des situations qui sont hors de son périmètre, c'est-à-dire au Nord / Nord-Ouest de sa localisation, voire du côté Nord Est.

Cette année, 5 personnes admises sont sur le proche secteur du SESSAD. Les 4 autres jeunes ont fait appel au SESSAD soit parce qu'ils sont sur une zone blanche (2 sont sur Lissieu et Lentilly), soit dans le cadre d'un déménagement. C'est le cas d'une jeune fille qui était accompagnée par le SESSAD de Villeurbanne et qui a bénéficié d'une priorité d'entrée, puisque déjà dans le DITEP. Pour le dernier, il est sur notre secteur.

Sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12 à la Duchère			
Arrondissements / Communes	Garçons	Filles	Total
Lyon 9è	18	1	19
Écully	5	1	6
Dardilly	4	0	4
Limonest	3	0	3
Champagne au Mt d'Or	0	1	1
Caluire	0	0	0
Lyon 5è	1	0	1
St Didier au Mt d'Or	2	0	2
Couzon au Mt d'Or	1	0	1
Lentilly	0	1	1
St Cyr au Mt d'Or	1	0	1
Ollières	1	0	1
Lissieu	1	0	1
Tassin	0	1	1
Total	37	5	42

Le SESSAD de la Duchère intervient sur 13 communes : 3 de plus que l'année dernière. La zone d'intervention est à la fois urbaine et plus rurale, ce qui diversifie également la population.

69.05% des personnes accompagnées habitent à Lyon 9, Dardilly, Ecully, tandis que les 30.95% autres résident sur les communes du Mont d'Or. Cette localité est en progression depuis 2 ans.

EVOLUTION DE LA POPULATION

D'UNE MANIERE GENERALE

L'évolution des données chiffrées de l'activité d'une année à l'autre nous permettent d'observer combien les parcours des jeunes accompagnés sont avant tout inclusifs mais combien aussi leurs besoins se situent toujours à la croisée des champs d'intervention du sociale, du médico-social et du soin voire de la pédopsychiatrie. Elles nous permettent d'observer aussi combien l'âge des jeunes accompagnés a augmenté de manière significative et plus spécifiquement au sein des deux SESSAD.

DES EVOLUTIONS LIEES A LA REALISATION D'ACCOMPAGNEMENT DE PLUS EN PLUS INCLUSIFS

La volonté inclusive du dispositif ITEP comme du SESSAD DI se réalise par des approches diversifiées : UEE, modalités d'intervention ambulatoire, PCPE-CAP, appui à nos partenaires qu'ils soient de l'Éducation nationale ou de la Protection de l'Enfance...mais aussi par une prise en compte des attentes et des besoins des jeunes et leur famille.

Le déploiement de modalités d'intervention dans et avec l'environnement du jeune accompagné, bien souvent dans le cadre même des écoles, a ouvert la voie à de nouvelles formes d'intervention, engageant de nouvelles compétences. En ce sens, il ne s'agit plus désormais de prendre en charge mais d'accompagner au plus près, avec, sur et dans l'environnement. Cela sous-tend des compétences, en termes d'adaptation et de

compréhension de l'environnement, de participation active à un projet multidimensionnel, de représentation institutionnelle au projet d'un jeune et aux missions du DITEP et de coordination des actions entre elles, autour des besoins du jeune accompagné. Cela demande une connaissance accrue des publics, afin de contribuer à une certaine traduction des manifestations comportementales du jeune, contribuant à l'adaptation des réponses apportées dans l'environnement de l'école voire sa famille ou son lieu de vie.

La démarche inclusive ne se cantonne pas à l'accompagnement des parcours inclusifs des jeunes accompagnés. Elle nous contraint à une ouverture sur nos territoires comme une ressource du droit commun. Elle impose des interventions au plus près, sur les lieux mêmes d'émergence des difficultés, de la souffrance sociale et psychique des jeunes que nous accompagnons.

DES EVOLUTIONS LIEES A UNE EXTENSION DE L'AGE D'AGREMENT DES JEUNES ACCOMPAGNES

La part d'âge des collégiens et lycéens est croissante d'année en année au sein de l'ambulatoire/SESSAD. Les besoins de ces jeunes, leurs attentes conduisent l'équipe à un fonctionnement moins routinier, plus au coup par coup afin de saisir des opportunités ou répondre à une demande. Les accompagnements éducatifs s'ajustent selon les démarches à réaliser d'une fois sur l'autre. En prenant de la maturité, les jeunes ne sollicitent pas l'équipe de la même manière. Ces jeunes peuvent à la fois être force de propositions et demander à être soutenus dans leur démarche et en même temps se retrouver en difficulté pour maintenir leur investissement dans la durée. Nous constatons parfois des oublis de rendez-vous spécifiques qu'ils ont eux-mêmes sollicités. Le besoin d'être guidé mais aussi réconforté demeure très présent.

Les professionnels du SESSAD de Villeurbanne accompagnent un certain nombre de jeunes dans le champ de la déficience intellectuelle légère, d'autres relevant du spectre autistique et pour certains avec des troubles du comportement de la communication important. Pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes qui grandissent en âge, il est nécessaire pour l'équipe d'être étayé au travers de formations collectives. Le maillage partenarial doit également continuer à se construire avec les ESMS de type DIME et DIMPro de notre territoire pour construire des réponses coordonnées au service du parcours inclusif de ces jeunes.

L'équipe est attachée aux liens au quotidien avec les familles de ces jeunes. Ces situations demandent une écoute des besoins également des parents et de la fratrie. Pour la plupart des parents, nous retrouvons une inquiétude sur le devenir de leurs enfants. Les parents apprécient le soutien et le rôle des éducateurs référents. L'éducateur est souvent décrit par certains parents comme un facilitateur de lien entre les différents acteurs qui sont mobilisés autour de l'enfant et de sa famille. Dans son action l'éducateur est un appui et amène les partenaires à se mobiliser autrement autour de l'enfant. L'inclusion scolaire et sociale des enfants que nous accompagnons suppose un travail de proximité auprès de toutes les structures de droit commun susceptibles d'accueillir ces enfants qui préalablement ont été bien souvent, par l'intensité de leurs troubles, en souffrance dans ces mêmes structures. Nous avons observé que l'action à la fois directe auprès de l'enfant et de son environnement a permis pour certains un apaisement des situations et la co-construction d'un projet d'accompagnement s'appuyant également sur la reconnaissance des ressources et compétences des familles. Le SESSAD facilite le cheminement de certaines familles dans la compréhension des troubles de leurs enfants et de leurs besoins. L'ensemble des parents témoignent de « la lourdeur » et de leur « épuisement » parfois à maintenir un système cohérent et être en lien entre les différents interlocuteurs aux cultures et métiers différents qui interviennent auprès de leur enfant. Certains sont reconnaissants de la place des professionnels du SESSAD quand il agit comme un tiers médiateur auprès d'eux et entre les différents interlocuteurs. La place des éducateurs dans la constellation des liens entre les divers protagonistes permet de trianguler et de tisser des liens entre tous. Pour certaines familles, les éducateurs et l'assistante sociale du SESSAD sont des facilitateurs dans l'accomplissement de démarches administratives et dans la mise en lien avec les professionnels libéraux et autres ESMS. Ils sont également un soutien pour des parents qui n'ont pas toutes les clefs de compréhension du secteur médico-social. Cette fonction de « traduction » du système permet aux parents de faire des choix éclairés concernant l'accompagnement de leurs enfants.

DES EVOLUTIONS LIEES A UNE PRECARISATION DU CONTEXTE DE VIE DES FAMILLES ET DES DIFFICULTES DANS LES SECTEURS DE LA PEDOPSYCHIATRIE ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La crise sanitaire puis successivement la crise inflationniste, les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, les problématiques d'insécurité dans certains quartiers ont renforcé la vulnérabilité des familles, en particulier des secteurs de Villeurbanne (Tonkin, Les Buers, Saint Jean), de Vaulx-en-Velin et de la Duchère voire Ecully. Cette vulnérabilité se traduit par un accroissement de la précarité, renforçant les difficultés intrafamiliales. Les phénomènes de trafics dans ces quartiers, de mouvements de violence urbaine au cours de l'année 2023 ont confronté les jeunes que nous accompagnons et leur famille à une violence du quotidien. Celle-ci rejaillit de manière plus exacerbée encore dans le lien aux familles déjà fragilisés et dans la communication avec les adolescents surtout.

Nous notons cette année certes une stagnation des rapports de situation sociale au titre de la protection de l'enfance mais toujours une nette dégradation des situations familiales et une forte augmentation de la précarité financière des familles des jeunes accompagnés.

Nous nous heurtons encore trop souvent à des difficultés de communication ou encore de mis en lien avec les établissements partenaires de la protection de l'enfance mais également des services de pédopsychiatrie. Cette absence d'interlocuteur régulier dans ces différents services nous contraints à penser le « maillage » autour des situations des jeunes et leur famille différemment. En effet, depuis 2022, nous programmons systématiquement et de manière anticipée des temps de synthèses partenariales pour les situations les plus préoccupantes. Ainsi, dans un seul et même espace-temps prévu à cet effet, il nous est possible de réunir l'ensemble des partenaires institutionnelles et ce même si les professionnels changent.

Pour les situations les plus complexes, mobilisant tous les champs d'intervention, nous sommes souvent nombreux. Cela contribue à tisser une « *enveloppe partenariale* » cohérente et contenante, assurant un co-portage de ces situations de manière interinstitutionnelle. Il convient de souligner combien la présence du médecin psychiatre du DITEP concourt fortement à faciliter la dimension partenariale autour des besoins de chaque jeune. Au travers de son statut mais également grâce aux liens qu'il peut entretenir avec certains services hospitaliers et de pédopsychiatrie, sa présence favorise les échanges et les réflexions autour d'une dimension psychodynamique fondamentale pour la compréhension de ces situations complexes.

SCOLARITE

D'UNE MANIERE GENERALE

La singularité des jeunes accompagnés en DITEP nous confronte à une instabilité et une imprévisibilité de leur parcours, souvent marqué par des bifurcations que nous devons considérer et accompagner. Au-delà, leurs potentialités préservées, mais souvent entravées, doivent nous amener à maintenir et soutenir une exigence d'apprentissages. Les objectifs de réconcilier chaque jeune avec sa capacité d'apprendre et l'ouvrir le plus possible aux savoirs ne doivent pas être relégués au second plan. C'est là pour nous, professionnels, un enjeu qualitatif et pour ces derniers et leur famille, un enjeu d'avenir... Il ne s'agit donc pas d'aller vers du « tout inclusif » mais bien de garantir ce droit fondamental tout en offrant, dans les murs, des espaces d'accueil et de repli aux jeunes les plus fragilisés, tout en leur permettant aussi une réappropriation de leur parcours de scolarisation voire de formation.

Au 31.12.2023, seulement 4,5% des jeunes bénéficient d'une scolarisation à temps plein dans les murs du DITEP au sein de notre Unité d'Enseignement Interne (UEI). Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année 2022.

Certains profils des jeunes que nous accompagnons sont si singuliers qu'ils viennent perturber et réinterroger provisoirement le sens du maintien d'un parcours de scolarisation inclusive. Il est de notre responsabilité de répondre à ces situations.

Le DITEP travaille avec 35 établissements scolaires et de formation sur le territoire de Villeurbanne et 34 sur celui de la Duchère.

Dans une volonté inclusive, prenant appui sur le PPS et en fonction de l'intensité de leurs troubles, les enfants accompagnés au sein du DITEP bénéficient de modalités de scolarisation différentes.

La scolarisation complète en classe de référence y compris au sein des dispositifs adaptés de l'Éducation Nationale (SEGPA, ULIS) demande pour les jeunes que nous accompagnons un accompagnement spécifique de l'équipe éducative des deux services ambulatoires, du groupe MAJE, des deux PCPE CAP et dans certaines situations de l'équipe pédagogique par l'unité d'enseignement de l'Accueil de Jour. Cet accompagnement, par des propositions de traduction des troubles de l'enfant, d'adaptation et par un soutien à l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire, permet de faire le point très régulièrement sur la situation scolaire de l'élève et des aménagements peuvent être effectués en cours d'année pour s'adapter aux besoins.

A VILLEURBANNE

Les projets s'inscrivent depuis 2009 en ce sens et c'est là le fondement du travail en binôme pérago-éducatif auprès des jeunes les plus fragilisés de l'accueil de jour.

Sur les 88 jeunes accompagnés au 31.12.2023 à Villeurbanne, 4 d'entre eux bénéficient d'une scolarisation à temps plein dans les murs du DITEP, au sein de l'Unité d'Enseignement Interne (UEI). Ce chiffre est en diminution de 44,44% par rapport à 2022.

SUR LE TERRITOIRE DE LA DUCHERE

La scolarité est intégralement inclusive. Nous l'avons dit le SESSAD de la Duchère a travaillé en 2023 avec 34 établissements scolaires et de formation professionnelle et une structure de la protection de l'enfance dédiée aux décrocheurs scolaires. Ce sont tantôt des structures proposant de l'alternance ou une formation professionnelle (la SEPR de Bron, les lycées professionnels), tantôt des scolarisations en milieu ordinaire dont certaines adaptées (SEGPA ou avec les soutiens d'ULIS).

Nous comptabilisons 2 jeunes déscolarisés sur 2023 et une jeune pour qui l'APADHE (Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École) a été mise en place, faute de pouvoir « tenir » dans un établissement scolaire. Nous notons que 4 jeunes sont restés longtemps chez eux à la suite de leur exclusion d'un établissement scolaire et en attendant leur réaffectation. Dans ces situations, le SESSAD ne dispose pas assez de moyens pour pouvoir leur offrir plus de temps d'accompagnement. Confrontés à l'oisiveté, ces jeunes se rabattent sur les écrans, prennent un autre rythme de vie. Leur retour dans un établissement scolaire est alors compliqué.

Nous constatons **une inégalité des réponses aux parcours de scolarisation des jeunes accompagnés entre les deux territoires d'intervention du DITEP**, la distance géographique entre la Duchère et Villeurbanne ne permettant pas une souplesse et une fluidité en réponses aux besoins des jeunes de la Duchère.

Cette année, le SESSAD de La Duchère a travaillé sur des orientations en accueil de jour au sein de DITEP auprès de 10 jeunes dont pour certaines dans l'Ain, à défaut de réponses dans l'environnement proche.

Sur ces 10 situations, un jeune a finalement refusé d'intégrer une structure et trois autres ont pu profiter de l'accompagnement par un accueil de jour.

Enfin, nous avons accompagné une orientation en ESAT, qui a abouti par une admission progressive en 2023.

L'organisation en DITEP repose à Villeurbanne sur cinq modalités d'accompagnement distinctes, différents modes de scolarisation là ou à la Duchère, l'ambulatoire demeure l'unique réponse aux besoins des jeunes accompagnés.

Durant cette année 2023 au sein du DITEP, les professionnels du DITEP ont participé et contribuent à la mise en œuvre des **Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS)** :

- **21 ESS ont mobilisé les professionnels de l'Accueil de Jour ;**
- **5 ESS ont mobilisé les professionnels du groupe MAJE pour les jeunes ne bénéficiant que de cette modalité d'accompagnement ;**
- **57 ESS ont mobilisé les professionnels de l'ambulatoire de Villeurbanne ;**
- **42 ESS ont mobilisé les professionnels du SESSAD de la Duchère.**

Il est également à noter que depuis plusieurs années, la charge de travail des enseignants référents est telle que les situations de l'accueil de jour doivent être priorisées et que tous les jeunes de cette modalité ne bénéficient pas d'une ESS par an. C'est là un point regrettable dans la mise en œuvre et la formalisation du parcours de scolarisation des jeunes accompagnés.

PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES A VILLEURBANNE

Scolarisation, dont scolarisations inclusives au 31/12 à Villeurbanne				
Nombre de jeunes				
Type de scolarité	Temps plein	Temps partagé	Nombre en UEE	TOTAL
ULIS primaire		6		6
Classe ordinaire primaire	7	2		9
ULIS collège		15		15
Classe ordinaire collège & SEGPA	22			22
Scolarisation en UEE primaire avec temps inclusifs ou pas	6	3	9	9
Scolarisation partagée en UEE & collège	7	6	13	13
Scolarisation en interne	4	2	6	6
Lycée ordinaire	5			5
Lycée professionnel	2			2
Lycée professionnel avec soutien ULIS				0
CFA				0
Déscolarisé	1			1
Autres				0
Total	54	34	28	88

Au 31.12.2023, le nombre de jeunes scolarisés est de 87 auquel s'ajoute un jeune déscolarisé. Ces chiffres témoignent d'une organisation en DITEP où le nombre de places en ambulatoire est supérieur à celui en accueil de jour.

A L'ACCUEIL DE JOUR

Les jeunes accompagnés par l'accueil de jour bénéficient en minorité d'une scolarisation complète au sein de l'unité d'enseignement ou, pour la majorité, à temps partagée entre unité d'enseignement et classe de référence en milieu ordinaire. La scolarisation au sein de l'unité d'enseignement est une étape nécessaire pour les jeunes que nous accompagnons. L'organisation, l'encadrement et les interventions pédagogiques sont adaptés pour permettre à chaque jeune de se réconcilier avec les apprentissages et l'École, de combler les lacunes scolaires accumulées par un parcours marqué bien souvent par l'échec, de maintenir un niveau scolaire correspondant à leur classe d'âge et contribuer à l'acquisition d'habiletés sociales nécessaires à la vie en groupe.

La diversité des modalités de scolarisation au profit de l'école inclusive et la mobilité, d'une année scolaire sur l'autre, des élèves entre les différentes modalités de scolarisation créent un processus. Celui-ci est porteur en termes de réinvestissement des apprentissages, de valorisation et de re-narcissisation des jeunes comme des familles.

Les changements d'un groupe à l'autre sont vécus très positivement par les enfants et leurs familles. Les effets sur les enfants eux-mêmes sont visibles dans leur posture d'élèves en classe, en particulier au sein des deux UEE.

Pour ce faire, nous avons fait le choix d'envisager l'accompagnement éducatif et pédagogique communément au quotidien, par groupe de référence, en laissant une grande place à la scolarité. C'est là un axe fort du projet en dispositif, qui a contribué à l'octroi en juin 2022 d'un poste d'enseignant supplémentaire.

L'octroi de ce poste nous a conduits à la rentrée 2023-2024 à une réorganisation des modalités d'accompagnement, favorisant une individualisation de l'accompagnement des jeunes accompagnés, au plus près de leurs besoins. Cela s'est concrétisé par la constitution d'un quatrième groupe.

LE GROUPE INTERNE (UEI) <i>Des temps pédao-éducatifs en interne</i>	L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE (UEE) PASTEUR <i>Des temps pédao-éducatifs dans le cadre d'une scolarisation inclusive et des temps inclusifs en classe de référence</i>	L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISE (UEE) 1 COLLEGE <i>Un parcours inclusif pour tous au sein du collège M^orice LEROUX de Villeurbanne</i>	L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISE (UEE) 2 COLLEGE <i>Un parcours inclusif pour tous au sein du collège M^orice LEROUX de Villeurbanne</i>
6 jeunes à la rentrée scolaire 2023-2024	9 jeunes à la rentrée scolaire 2023-2024	7 jeunes de 6^{ème}/5^{ème} à la rentrée scolaire 2023-2024	6 jeunes de 4^{ème}/3^{ème} à la rentrée scolaire 2023-2024
<p>Il concerne les jeunes les plus fragiles, ceux pour qui la scolarité a besoin de se dérouler dans les locaux du DITEP, protégé et sécurisé par le cadre proposé en interne. En réponse aux besoins individuels de certains enfants, des temps inclusifs en milieu ordinaire peuvent être proposés au sein des écoles en proximité du DITEP voire maintenus dans l'école de référence de ces derniers.</p>	<p>Cette UEE offre la possibilité de temps de scolarisation pour tous au sein d'une école ordinaire et pour certains, selon leurs besoins, en classe ordinaire de cycle 2. Pour les jeunes de ce groupe, le retour au sein d'un établissement scolaire ordinaire a été évalué comme porteur de progrès, à la fois en termes de valorisation et de mise au travail. Des petits temps inclusifs variables d'un jeune à l'autre sont négociés avec les enseignants de l'école élémentaire PASTEUR du cycle 3. Ils sont accompagnés tout au long de l'année scolaire par le binôme pédao-éducatif référent du groupe et présent dans l'école.</p>	<p>Cette nouvelle UEE contribue à sécuriser les parcours inclusifs de scolarisation lors du passage des jeunes que nous accompagnons au collège. Nous savons que ce passage est un moment charnière. Aussi, tous ne bénéficient pas d'emblée directement de temps d'inclusion en classe de référence. L'objectif est de construire des repères rassurants et de s'approprier les lieux ainsi que la posture d'élève au collège. Les enseignements sont dispensés par l'enseignante spécialisée en binôme avec un éducateur spécialisé au sein de la classe de l'UEE. Des temps d'inclusions scolaires sont proposés au cours de la seconde période en lien avec les capacités et besoins de chacun des élèves accueillis sur l'UEE.</p>	<p>Cette UEE accompagne exclusivement les jeunes de 4^{ème} et 3^{ème}, ce qui permet de travailler au plus près de leurs projets scolaires et préprofessionnels respectifs. Tous les jeunes de ce groupe bénéficient d'une scolarisation partagée entre leur classe de référence au collège et l'espace pédagogique et éducatif du DITEP. Les jeunes y ont un emploi du temps individualisé, en fonction des besoins de chacun.</p>

La diminution des effectifs sur chacun des groupes a permis d'apaiser les manifestations comportementales des jeunes accueillis, en venant individualiser les réponses apportées aux débordements et au mal-être de ceux-ci. En effet, l'année scolaire 2022-2023 s'est révélée très éprouvante pour les professionnels en poste, (éducateurs et enseignants) par les manifestations comportementales souvent très violentes des jeunes en lien avec leur problématique personnelle (63 rapports d'incident durant l'année 2023 contre 85 en 2022).

Ces nombreux passages à l'acte nous ont contraint à repenser l'organisation de l'accueil de jour, avec pour point de départ la diminution du nombre de jeunes accompagnés sur un seul et même groupe afin de favoriser l'individualisation des réponses et la contenance du groupe. Ce constat a pu être mis en parallèle avec l'organisation de l'UEE du collège M^orice Leroux. Dans ce cadre, nous ne pouvions répondre à l'hétérogénéité des besoins des 12 jeunes accompagnés, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Afin de répondre aux besoins spécifiques des 6^{ème}/5^{ème} d'un côté et des 4^{ème}/3^{ème} de l'autre, nous avons donc travaillé, dès le mois d'Avril 2023, avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire et la direction du collège, à la réorganisation de ce groupe en deux UEE distinctes : une unité d'enseignement pour les 6^{ème} et 5^{ème} et une unité d'enseignement pour les 4^{ème} et 3^{ème}.

Parallèlement, nous avons fait le choix de diminuer le nombre d'enfants sur le groupe interne. Ce groupe correspond à notre unité d'enseignement interne (UEI). C'est le lieu d'accueil des enfants les plus en souffrance dont l'intensité des difficultés psychologiques des plus jeunes se caractérisent par une intolérance massive à toutes frustrations, des difficultés d'ajustement à l'autre importantes et une incapacité à partager de l'adulte,

de l'espace. La diminution de l'effectif à 6 au lieu de 10 contribue à un accompagnement « sur mesure » dans la reprise des prérequis scolaires et sociaux pour la suite du parcours de chaque enfant.

L'UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE) DE VILLEURBANNE

« La mission de l'Unité d'Enseignement (UE) du DITEP est de favoriser l'accessibilité scolaire des jeunes accueillis. Il s'agit donc de permettre l'accès aux apprentissages pour tous, en fonction des besoins éducatifs particuliers de chacun »¹.

Le passage d'un jeune au sein de l'UE constitue une étape transitoire souvent nécessaire pour une remobilisation dans les apprentissages scolaires, une reprise de confiance en soi et ses propres capacités en vue d'une réinscription dans une scolarité ordinaire. Ce passage s'inscrit dans un processus.

L'UE propose un parcours scolaire adapté aux besoins évalués par la MDMPH dans le cadre du Parcours Personnalisé de Scolarisation. Ces besoins peuvent amener les élèves à poursuivre leur scolarité à temps complet au sein de l'unité d'enseignement en interne ou sur un dispositif externalisé dans un établissement scolaire, à temps partagé entre une école ou un collège et l'unité d'enseignement, ou encore à temps complet en classe de référence.

Par ses différents modes de scolarisation et/ou d'appui à la scolarisation, l'Unité d'Enseignement du DITEP de Villeurbanne contribue à :

- Aider l'enfant à redevenir acteur de sa scolarisation en favorisant des temps de scolarisation adaptés et inscrits dans un processus prenant en compte l'évolution de celui-ci ;
- Soutenir l'implication et la présence des parents dans ce parcours ;
- Identifier et développer les ressources du DITEP pour accompagner dans une dynamique de travail pluri et interdisciplinaire le/les parcours de scolarisation des jeunes accompagnés ;
- Soutenir et venir en appui à l'environnement du DITEP, en s'inscrivant au sein de la communauté éducative des deux lieux de scolarisation où sont implantées les deux UEE et en proposant son expertise au sein des Pôles Ressources du territoire, auprès des deux PCPE du DITEP.

Au-delà des UEE, l'expertise de l'UE peut être sollicitée par les professionnels de l'Éducation Nationale du territoire. La coordinatrice pédagogique participe aux réunions des Pôles Ressources du territoire de Villeurbanne là où l'adjointe de direction participe elle à celles du territoire du SESSAD de la Duchère. Dans le cadre des 2 PCPE CAP, les équipes dédiées peuvent participer aux réunions plénières et / ou restreintes.

La coordinatrice pédagogique participe au sein du DITEP aux réunions des deux PCPE CAP et au temps clinique du PCPE CAP de Vaulx-en-Velin, pour favoriser la croisée des regards pluridisciplinaires et la réflexion conjointe autour de l'inscription d'une intervention médico-sociale au sein des écoles. Dans ce cadre, son intervention, auprès des équipes professionnelles des écoles concernées, peut être sollicitée en tant que personne-ressource pour participer à l'évaluation des situations, favoriser le lien entre le secteur médico-social et l'Éducation Nationale et proposer un appui aux équipes. Auprès de ses collègues des PCPE, elle peut « traduire » parfois les préoccupations de l'Éducation Nationale et faire vivre ainsi l'aspect pluri institutionnel de l'intervention.

L'octroi d'un poste supplémentaire d'enseignant en juin 2022 nous a permis à la rentrée 2023-2024 de créer une UEE supplémentaire au collège, faute de possibilité dans les écoles primaires en proximité du DITEP.

L'organisation est donc la suivante :

- 0,5 ETP de coordination pédagogique ;
- 1,25 ETP d'enseignement sur l'UE interne ;
- 1,25 ETP d'enseignement sur l'UEE Pasteur ;
- 1, 50 ETP d'enseignement sur les 2 UEE Collège.

Cette organisation contribue à accompagner en petits groupes les jeunes sur chacun des groupes.

AU SEIN DU SESSAD A VILLEURBANNE

Au 31.12.2023, 75% de l'effectif poursuit un cursus de scolarité ordinaire dans le second degré. Sur la totalité des 57 jeunes, 36% bénéficient d'une scolarisation inclusive avec l'étayage d'un dispositif ULIS.

L'entrée au collège correspond souvent aux débuts du processus d'adolescence. Le jeune quitte l'enfance tout doucement et est amené à modifier ses relations avec les autres (pairs et adultes) et avec lui-même. C'est aussi un temps où se joue la construction identitaire et où l'appartenance à un groupe prend une place majeure dans l'existence. Parallèlement, sur le plan cognitif, le collège invite au plaisir de penser et demande à l'élève de produire une pensée qui lui soit propre. C'est donc une période charnière, instable, qui met à l'épreuve l'image que l'adolescent s'est construite de lui-même, sa confiance en soi et son estime de soi. Avec les jeunes que nous accompagnons cette période peut être vécue comme un moment de grande anxiété sur leurs propres devenir. Nous pouvons observer pour certains une augmentation des troubles du comportement. Cela nécessite pour l'ensemble de professionnels du SESSAD une attention toute particulière.

Avec l'extension de l'agrément à 20 ans, cela nous amène également à accompagner les adolescents vers l'entrée dans l'âge adulte. Cela demande d'élargir nos champs d'action, nos connaissances et nos savoir-faire pour répondre à des besoins et perspectives différents. Sur l'ensemble des jeunes accueillis au SESSAD, nous avons de plus en plus d'adolescents sous différentes modalités de scolarisation (lycée général, technique et professionnel, CFA et des jeunes avec des parcours atypiques). Nous sommes amenés à les accompagner sur la question de leur orientation et la construction de leurs parcours de formation post collège. Afin que ces jeunes et leurs parents puissent être davantage acteurs, cela nécessite de les étayer et créer les conditions pour qu'ils puissent avoir accès à l'information, leur permettant de faire un choix éclairé sur leurs parcours de formation. Les éducateurs sont également amenés à accompagner certains jeunes dans leurs recherches de stages en entreprise au collège et lycée. Cela demande également un maillage conséquent avec les lieux de scolarisation et/ou de formation.

Pour certains le passage entre le collège et le lycée est une transition compliquée, source d'inconnu et d'insécurité. A cela s'ajoute la dynamique familiale des jeunes accompagnés. L'adolescent dans son processus de construction est amené également à prendre de la distance vis-à-vis de ses parents, qu'il « désidéalise », pour pouvoir s'en séparer sans trop de regret. Nous observons de ce côté, parfois un épuisement des parents voire une résistance passive face aux comportements de leurs enfants qui lui aurait besoin d'encouragements pour s'émanciper. Cela nécessite au quotidien, la mise en place d'espaces de dialogues de concertation entre les jeunes, leurs familles, les professionnels du SESSAD et les partenaires.

PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES A LA DUCHERE

Scolarisation, dont scolarisations inclusives au 31/12 à la Duchère				
Nombre de jeunes				
Type de scolarité	Temps plein	Temps partagé	Nombre en UEE	TOTAL
ULIS primaire	1			1
Classe ordinaire primaire	5			5
ULIS collège	4			4
Classe ordinaire collège & SEGPA	15			15
Scolarisation en UEE primaire avec temps inclusifs	1			1
Scolarisation partagée en UEE & collège	0			0
Scolarisation en interne	0			0
Lycée ordinaire	1			1
Lycée professionnel	5			5
Lycée professionnel avec soutien ULIS	3			3
CFA	1			1
Déscolarisés	2			2
Autres : APADHE, scolarité administrative, Prado L'autre chance, plus sous obligation scolaire mais sous obligation de formation	4			4
Total	42			42

En 2023, nous constatons que 64.29% des jeunes accompagnés par le SESSAD de la Duchère sont scolarisés dans le droit commun. Parmi eux, pour 26.09%, une démarche d'entrée dans un accueil de jour d'un DITEP est envisagée. Pour ces situations, nous sommes souvent aux premières loges, auprès des familles et des enseignants, pour soutenir chacun dans son rôle et patienter le temps que le dossier MDMPH se constitue, que la MDMPH rende sa décision et qu'enfin une place se libère dans un DITEP pour accueillir parfois au bout d'un an, voire plus, l'enfant en souffrance. A cet endroit, nous avons de fortes attentes de la communauté enseignante des établissements scolaires pour être ressource auprès d'eux. Nous constatons la limite de l'accompagnement SESSAD proposé à des enfants nécessitant davantage un accompagnement en accueil de jour. Nous nous confrontons là aussi aux limites du territoire, le DITEP le plus proche pour les plus jeunes, est dans l'Ain, contraignant les familles à des modalités d'accueil en internat qu'elles refusent tout simplement. Parfois, des conseils de discipline prononcent des exclusions définitives et l'attente d'une réaffectation dans un autre établissement scolaire peut être très longue. Telle la situation d'une jeune collégienne qui a été en attente de solution pendant 9 mois.

Ceci a amené le SESSAD à faire évoluer ses pratiques où, pour continuer d'accueillir 3 jeunes dans des conditions de travail tenables pour eux et pour les professionnels, il a fallu mettre en place des binômes professionnels pour mener un travail individuel avec chacun d'eux. Ces binômes : psychomotricienne / psychologue, ou psychomotricienne / éducateur spécialisé ou bien éducateur / éducateur et enfin éducateur / art-thérapeute ont permis de sécuriser les espaces d'accompagnement. Ce sont des moyens conséquents pour le service qui permettent de ne pas être dans la rupture avec les jeunes.

Enfin, nous notons une augmentation du nombre d'enfants ou d'adolescents bénéficiant du dispositif ULIS par rapport à l'année dernière. 41.18% des enfants souffrent de troubles du langage et des apprentissages associés et 35.29% de l'effectif de la file active nécessite une adaptation de leur scolarité, de type ULIS, SEGPA, APADHE ou dispositif pour les décrocheurs.

De manière stable au regard des 3 dernières années, nous comptabilisons 3 déscolarisés.

INSERTION PROFESSIONNELLE

La question du projet professionnel est abordée dès le collège et sert souvent d'appui pour donner des perspectives différentes à des jeunes qui vivent mal leur scolarité.

Au vu de l'âge des jeunes accompagnés, l'insertion professionnelle se développe surtout sur les deux modalités SESSAD du DITEP :

- Communément avec les professionnels des SEGPA qui accompagnent les jeunes du DITEP ;
- Durant le parcours de certains collégiens avec nos collègues des DITEP de l'association ;
- A l'issue de certains parcours de collégiens.

Dans ce cadre, nous pouvons observer combien l'orientation post collège est source de pression pour les équipes enseignantes, dont le souci de trouver des places, une place, reste l'objectif premier.

Dans le cadre de leur accompagnement, les professionnels du DITEP peuvent, de manière différente, accueillir le questionnement de l'adolescent, voire son errance, en jouant sur une autre temporalité.

Tantôt anxiogène, tantôt salvatrice, pour les jeunes, leurs parents, voire les professionnels eux-mêmes, c'est un processus plus qu'un simple passage qui nécessite du temps et de s'interroger sur les possibles.

C'est aussi un moment où le travail de médiation facilité par les professionnels du DITEP, entre parents et enfant, se renforce pour pouvoir faire exprimer les espoirs et craintes de chacun. L'adolescent peut profiter de la présence de professionnels à ses côtés pour pouvoir nommer et soutenir certaines idées. Quand l'équilibre se trouve, les jeunes s'autonomisent et les parents grandissent.

Notre partenariat avec l'Éducation nationale vient également soutenir les équipes pédagogiques dans la construction d'immersions professionnelles pour des jeunes qui ont besoin d'aller vers le professionnel, qui vivront parfois la désillusion, mais qui seront amenés à repartir malgré tout, peut-être vers l'inconnu.

Pour les adolescents accompagnés par l'accueil de jour de Villeurbanne et pour ceux de l'ambulatoire à La Duchère, **le processus de scolarisation peut s'articuler avec la possibilité d'accéder aux ateliers techniques des autres DITEP de l'association, ou de bénéficier de stages**, pour se mobiliser autour d'un projet professionnel futur.

Accompagner des jeunes au-delà de 16 ans demande d'adapter les modalités de rencontres, pour des jeunes qui vont avoir à apprendre à se responsabiliser, à devenir autonomes dans les transports et dans une relation professionnelle, à s'organiser pour être présents au bon rendez-vous au bon moment.

Les éducateurs spécialisés se « contorsionnent » dans leur emploi du temps pour pouvoir être présents aux moments importants : un contact avec la Mission Locale, un premier rendez-vous avec un patron...

Les déconvenues, les rendez-vous manqués sont parfois nombreux. Plus que jamais, l'expérience vécue ensemble fait trace dans l'accompagnement et peut être mise au travail dans les différents espaces que proposent en particulier les deux SESSAD.

Afin d'accompagner au mieux la tranche d'âge des 14 à 20 ans, il apparaît une nécessité de développer des compétences. Issus de la pratique, nous constatons des besoins. En voici quelques-uns :

- Développement d'un réseau partenarial avec les lieux de préprofessionnalisation, de formation et de professionnalisation (CIO, BIJ, Chambre des Métiers, lycées, MFR, Mission Locale, AFPA, etc...).

- Développement d'un réseau partenarial avec les lieux de soin (CMP, Maison des Adolescents, Planning Familial, IEAJA, etc...).
- Développement d'un réseau partenarial avec les lieux médico-sociaux (SAMSAH, foyers, CHRS, etc...).
- Dans la pratique, mise en place progressive d'accompagnements éducatifs individuels et collectifs autour des problématiques adolescentes et de jeunes adultes concernant l'orientation scolaire et professionnelle, le soin, et l'ensemble des structures de droit commun.

A VILLEURBANNE

L'équipe accompagne 8 lycéens et 8 élèves de troisième. Cette part de notre public est croissante d'année en année. Au fil de ses suivis, l'équipe du SESSAD voit sa pratique professionnelle évoluer s'attachant à des enjeux propres à cette tranche d'âge. L'orientation scolaire et professionnelle, les notions d'autonomie sur un territoire d'inclusion qui s'élargit, l'émancipation et de la vie relationnelle et amoureuse deviennent centrales.

Concrètement, pour étayer ses jeunes, l'équipe du SESSAD développe des dispositifs et des actions en leur direction.

- Cette année un groupe dit « Pizz'Ado » a été mis en place. Ce groupe est encadré par 2 éducatrices et une psychologue. L'idée est de créer un espace d'échange régulier afin de rassembler une partie des jeunes les plus âgés du SESSAD pour un temps convivial autour d'un repas le vendredi soir. Cet espace réflexif va s'appuyer sur des sujets d'échanges et de réflexions qui émanent des jeunes en lien avec leurs préoccupations au quotidien.
- En parallèle à cela, l'équipe est mobilisée sur des actions permettant à ces jeunes de se projeter dans un parcours de formation. Les éducateurs se mobilisent pour organiser la participation de ces jeunes à des forums des métiers tels que le mondial des métiers, ou des forums plus spécialisés sur le handicap et la formation professionnelle.
- Afin de les aider à mieux appréhender leurs premières expériences professionnelles, les éducateurs se mobilisent avec chacun de ces jeunes dans les recherches de stages en entreprise, les rendez-vous au CIO, l'accompagnement dans la découverte des documents de l'ONISEP, les rendez-vous avec la mission locale, des échanges sur le BSR et le permis de conduire.
- Pour les jeunes les plus en difficulté dans leur capacité à se projeter sur des choix de filières de formation, de nouvelles médiations sont aussi expérimentées avec des partenaires ou en interne en jardinage et bricolage.

LA DUCHERE

Sur la file active de 2023, ce sont 27 jeunes qui ont été accompagnés par les éducateurs spécialisés pour vivre au moins une expérience de stage ou bien construire leur projet professionnel. Parmi eux, 15 adolescents n'étaient plus sous obligation d'instruction scolaire. 2 adolescents ont pu bénéficier d'un stage en interne de l'association, un accueil spécialisé et aguerri par les professionnels au DITEP de Gerland sur les ateliers préprofessionnels de la structure. Ceci permet d'offrir à des jeunes potentiellement éligibles à une modalité ITEP, une expérience de stage qui serait difficilement envisageable en milieu ordinaire de travail et d'évaluer leurs compétences professionnelles avec des éducateurs techniques spécialisés que nous n'avons pas au sein de notre DITEP.

L'accompagnement de ces « grands » dans une dynamique de changement, nous amène à mobiliser l'ensemble de l'équipe afin de les aider. Chacun de nos places, nous les accompagnons à construire, rêver, s'accrocher, parfois ajuster, voire déchanter autour de projets qui ne sont parfois pas en adéquation avec leur réalité, la temporalité, leurs envies - voire leur manque d'envie - les exigences de la société, du monde du travail. A cette étape, nous avons le souci de renforcer la médiation entre eux et leurs parents, afin de favoriser les échanges intra familiaux et libérer la parole de chacun. En effet, face aux attentes explicites ou non des parents qui tantôt leur demandent de grandir, d'avoir un projet et le comportement qui va avec, ou bien, qui peinent à entrevoir leur enfant devenir jeune adulte, indépendant : il en faut du temps et des discussions pour partager

et être en accordage sur ce futur qui reste souvent angoissant. Il faut également décoder les besoins d'aide non formulés de certains jeunes qui n'osent demander à leur famille, l'institution. Ils peinent souvent à trouver le juste équilibre demandé par les adultes, entre l'adolescent qui grandit et qui prend de l'autonomie, son envol et son indépendance de pensée vis-à-vis de ses parents et, l'adolescent qui aurait besoin qu'on lui prenne la main, comme un tout petit, pour passer certaines étapes.

Pour les jeunes les plus en difficulté, la question des adaptations au travail, en stage est souvent une thématique qui interroge les équipes enseignantes et médico-sociales. Faut-il une RQTH ? Quel impact peut-elle avoir sur l'employeur ? Est-ce une aide ou bien une entrave possible selon les projets. Tel ce jeune qui se destine à entrer dans la Gendarmerie et pour qui nous avons mis de côté la possibilité d'une RQTH, afin de ne pas le mettre en difficulté s'il passe un concours, où cela pourrait être rédhibitoire. En 2023, nous avons eu 6 jeunes pour qui une demande de RQTH a été réalisée. Nous rencontrons enfin des difficultés pour certains jeunes qui relèveraient d'un IME et qui, dans l'attente d'une place, poursuivent l'accompagnement SESSAD, faute de co-construction possible avec les partenaires sur des accueils partagés.

Enfin, l'insertion professionnelle s'accompagne aussi de manière détournée au SESSAD de la Duchère. Le « Groupe pizza » fête ses 2 ans. Porté de manière socio-éducative et thérapeutique, ce groupe laisse place à la parole et se clôt dans la convivialité avec le partage d'une pizza à l'issue de la séance. Les jeunes sont en fin de collège et sont invités à réagir sur différentes thématiques, à partager leur ressenti.

Puis, compte tenu du nombre de grands adolescents au SESSAD, l'équipe a imaginé cette année un deuxième groupe en leur intention. En septembre 2023, le « Groupe des Grands » est né. Il s'adresse aux jeunes adultes et lycéens et propose un contenu pratique sur des thématiques de la vie courante (droit commun, travail, accès à la citoyenneté et loisirs) via un encadrement socio-éducatif.

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT

D'UNE MANIERE GENERALE

Le total de la file active soit le nombre de jeunes accompagnés pour l'ensemble du DITEP entre le 01.01.2023 et le 31.12.2023 est de :

- 105 jeunes accompagnés à Villeurbanne ;
- 51 jeunes accompagnés à la Duchère.

Afin de répondre au mieux aux besoins et parcours des jeunes accompagnés, le DITEP a mobilisé et combiné plusieurs modalités à la fois pour 34 jeunes :

- 16 en accueil de jour et de nuit ;
- 6 jeunes entre ambulatoire (Villeurbanne et La Duchère confondus) et accueil de nuit ;
- 7 jeunes entre ambulatoire et MAJE ;
- 1 jeune entre ambulatoire, MAJE et accueil de nuit ;
- 1 jeune entre ambulatoire et accueil de jour ;
- 3 jeunes entre ambulatoire Villeurbanne et Duchère et ateliers professionnalisant du DITEP de GERLAND.

Il convient de souligner concernant l'accueil de nuit que nous ne comptabilisons pas dans les situations, les jeunes qui fréquentent le lieu de la Villa durant nos périodes d'ouvertures pendant les vacances scolaires. Durant celles-ci, nous privilégions l'accueil de ceux qui ne sont pas accueillis les semaines scolaires et ce afin de faire découvrir cet espace à tous, de soulager certaines familles et d'observer plus finement les besoins des jeunes dans ce cadre.

Par ailleurs, en 2023, 11 jeunes ont changé, durant l'année, de modalité d'accompagnement :

- 7 jeunes, accompagnés par le groupe MAJE ont changé, dans l'année, de modalité au profit d'un accompagnement ambulatoire à Villeurbanne ;
- 2 jeunes, accompagnés par le groupe MAJE ont changé dans l'année de modalité au profit d'un accompagnement par l'accueil de jour à Villeurbanne ;
- 2 jeunes, accompagnés par l'accueil de jour ont changé, dans l'année, de modalité au profit d'un accompagnement ambulatoire à Villeurbanne.

ACTIVITES EN 2023 A VILLEURBANNE

La file active est de 105 jeunes. Elle est identique à celle de 2022.

Le nombre d'admissions est légèrement supérieur cette année au nombre de sortants, ce qui s'explique par l'octroi à temps plein d'un poste d'éducateur spécialisé au SESSAD de Villeurbanne (poste occupé à temps partiel entre janvier et septembre 2023, entre l'accueil de nuit/MAJE et l'ambulatoire, faute de recrutement à l'accueil de nuit).

File active annuelle de Villeurbanne			
Nombre des situations en cours au 01/01 année N	Admissions	Sortants	Total file active
88	22	17	105

File active moyenne mensuelle SESSAD, AJ et AN de Villeurbanne								
Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places semi-internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée à MAJE	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	41	45	24	30	6	18	6	10
FEV	41	45	24	30	6	20	6	10
MAR	41	45	24	32	6	23	6	14
AVR	41	45	24	30	6	21	6	10
MAI	41	49	24	30	6	21	6	11
JUI	41	49	24	29	6	15	6	11
JUIL	41	49	24	29	6	19	6	11
AOU	41	57	24	28	6	17	6	0
SEP	41	56	24	28	6	14	6	10
OCT	41	56	24	28	6	19	6	10
NOV	41	56	24	28	6	20	6	10
DEC	41	56	24	28	6	20	6	10
Moyenne	41.0	50.7	24.0	29.2	6.0	18.9	6.0	9.8
Taux file active	1.24		1.22		3.15		1.63	

En ce qui concerne le SESSAD de Villeurbanne

La file active soit le nombre d'enfants accueillis entre le 01.01 et le 31.12 est de 64. Le taux de file active attendu sur l'année est de 1.5, cependant le taux de file active moyen sur cette période est de 1.24.

Nous pouvons différencier les deux périodes de l'année que nous avons explicité ci-dessus :

- De janvier à mai 2023, le nombre d'enfants est de 45 à 49 ;
- De mai à décembre 2023, le nombre d'enfants est passé de 49 à 56- 57.

En ce qui concerne l'accueil de jour et l'accueil de nuit de Villeurbanne

La file active de l'accueil de jour englobe les jeunes accompagnés par l'accueil de jour tout au long de la semaine 225 jours par an et ceux de MAJE accompagnés 1 à 2 fois par semaine durant les périodes scolaires.

Cela représente 41 jeunes en 2023. Le taux de file active moyen de l'année 2023 est de 1.22 à l'accueil de jour et de 3,15 à l'accueil de nuit.

Pour l'accueil de jour, la file active seul hors accueil de nuit et MAJE est de 38 jeunes. Le taux de file active moyen de 29,2 diminue depuis 2021 tout en restant bien supérieur aux attendus de notre financeur de 1.1. Nous pouvons noter combien l'amplitude d'ouverture de l'accueil de jour de 225 jours nous a contraint à accompagner un nombre de jeunes supérieur à la capacité autorisée par notre financeur, ce qui n'est pas sans difficulté en réponse aux besoins d'individualisation de l'accompagnement que réclame de plus en plus les familles et l'inclusivité des jeunes. Chaque jeune accompagné n'est présent en moyenne que 208 jours puisqu'il bénéficie d'une semaine de vacances à chaque période des petites vacances scolaires où nous sommes ouverts les deux semaines, soit durant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps.

Dans le contexte de difficultés de recrutement, de fragilités de nos équipes, cela n'est pas sans nous mettre en difficulté et mettre en difficulté les jeunes que nous accompagnons. De plus, l'embauche de niveaux de qualification plus faibles et/ou à défaut d'éducateurs spécialisés contribuent à fragiliser la contenance des groupes de référence de l'accueil de jour et par la même à renforcer l'insécurité des jeunes accompagnés. Le nombre de rapport d'incidents liés à des passages à l'acte violent sur l'environnement et/ou les professionnels en témoigne.

Cela nous a conduit à faire le choix d'accompagner 29 jeunes à l'accueil de jour dès la rentrée scolaire 2022-2023 et non pas 32 comme les autres années, puis 30 à compter de décembre 2022 et enfin à 28 à la rentrée scolaire 2023-2024.

Pour l'accueil de nuit, le taux de file active de l'année représente une moyenne de 18,9 jeunes. Cette moyenne est en augmentation par rapport à 2022 puisqu'elle se situait à 16,4 jeunes.

Le taux de file active moyen est de 3,15 contre 2.78 en 2022.

Ces chiffres correspondent uniquement au nombre de jeunes accompagnés régulièrement en semaine en séquentiel et un week-end par mois.

La Villa restant ouverte durant les périodes des vacances d'hiver, de printemps et de Toussaint, d'autres jeunes qui ne sont pas accueillis le reste de l'année profitent de cet espace pour expérimenter dans ce cadre cet espace. C'est là un point d'appui pour expérimenter la séparation d'avec leur environnement familial pour les plus petits et pour favoriser l'autonomie des enfants accueillis en petits groupes sur un temps décalé des apprentissages scolaires.

L'octroi des postes éducatifs, dès février 2023, après une période de vacance de plusieurs mois ont permis de garantir l'activité, à l'exception d'une fermeture de 15 jours, correspondant à un épisode sanitaire de punaises de lit en octobre/novembre 2023.

Concernant le groupe MAJE, il accueille les jeunes de manière séquentielle une à deux journées par semaine.

Cela représente une file active de 15 jeunes en 2023. Le taux de file active moyen est de 1.63 en 2023 contre 1,42 en 2022. Cette diminution s'explique par un nombre moins important en 2023 de jeunes accompagnés deux jours par semaine.

L'évaluation des besoins des jeunes et le risque accru de rupture dans le parcours de scolarisation nous permette de proposer une à deux journées de présence à chaque jeune. A ces journées, un accompagnement SESSAD Villeurbanne ou Duchère peut s'ajouter.

Concernant la Duchère, cela n'est pas sans poser des problèmes de transport entre le lieu de scolarisation du jeune et le groupe MAJE, qui s'effectue à la Villa, dans les locaux de l'accueil de nuit du DITEP.

En ce qui concerne le SESSAD de la Duchère

Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	30	42
FEV	30	42
MAR	30	42
AVR	30	42
MAI	30	42
JUI	30	44
JUIL	30	42
AOU	30	42
SEP	30	40
OCT	30	41
NOV	30	41
DEC	30	42
Moyenne	30.0	41.8
Taux file active	1.39	

La file active continue annualisée est de 41,8. Il est un point en dessous de celui de l'année 2022, en raison de départs liés à des déménagements dans l'effectif durant les vacances d'été. Le taux de file active sur attendu l'année est de 1.4 et celui réalisé est de 1.39.

Nous continuons la aussi à rester attentifs aux effets de seuil afin de continuer à proposer un accompagnement soignant de qualité.

LES SORTIES DU DISPOSITIF

	L'âge des enfants et adolescents sortis dans l'année à Villeurbanne					
	5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	0	2	10	3		15
Filles	0	0	2	0		2
Total	0	2	12	3	0	17

Au total, 17 jeunes ont quitté le dispositif à Villeurbanne et 12 d'entre eux étaient âgés d'entre 11 et 15 ans, comme en 2022.

	L'âge des enfants et adolescents sortis dans l'année à la Duchère					
	5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	0	0	6	2	1	9
Filles	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	6	2	1	9

A La Duchère, 9 enfants et adolescents ont quitté le SESSAD en 2023.

SITUATIONS DES SORTANTS

	Situation des sortants à Villeurbanne		
	Garçons	Filles	Total
<i>Emploi et ou scolarité milieu ordinaire</i>	6	1	7
<i>Emploi secteur protégé</i>			0
<i>Poursuite Formation professionnelle</i>			0
<i>Réorientation ESMS</i>	7	2	9
<i>Recherche d'emploi /mission locale</i>			0
<i>Situation de rupture sociale</i>			0
<i>Sans solution (connue)</i>		1	1
<i>Demande RQTH</i>			0
TOTAUX	13	4	17
Dont Exclusions prononcées par l'établissement			

Sur les 17 jeunes ayant quitté l'ensemble des modalités d'accompagnement à Villeurbanne :

- 7 d'entre eux ont poursuivi en milieu ordinaire sans accompagnement, dont 4 d'entre eux à la demande de leur famille ;
- 6 jeunes accompagnés (3 de l'AJ, 2 du groupe MAJE et 1 du SESSAD) ont bénéficié d'une réorientation dans un des DITEP adolescents, la poursuite de leur parcours inclusif n'étant pas ou plus possible ;
- 2 jeunes du SESSAD ont bénéficié d'une admission en IME,
- 1 jeune du SESSAD a déménagé dans le 9^{ème} et a poursuivi son accompagnement au SESSAD de la Duchère ;
- 1 jeune du SESSAD, proche de la majorité, a été en rupture de lien et n'a jamais répondu à nos sollicitations.

Les sorties des jeunes sont accompagnées par les professionnels du DITEP et plus spécifiquement les référents éducatifs et l'assistante sociale.

	Situation des sortants à la Duchère		
	Garçons	Filles	Total
<i>Emploi et ou scolarité milieu ordinaire</i>	3	0	3
<i>Emploi secteur protégé</i>	0	0	0
<i>Poursuite Formation professionnelle</i>	1	0	1
<i>Réorientation ESMS</i>	2	0	2
<i>Recherche d'emploi /mission locale</i>	0	0	0
<i>Situation de rupture sociale</i>	2	0	2
<i>Sans solution (connue)</i>	1	0	1
<i>Dont demandes RQTH</i>	2	0	2
TOTAUX	9	0	9
Dont Exclusions prononcées par l'établissement	0	0	0

Nous comptabilisons 9 sortants cette année.

2 jeunes adultes nous ont quittés du fait de leurs 20 ans en s'engageant chacun dans une demande de RQTH. L'un a pu poursuivre sa formation, tandis que l'autre n'a pas souhaité être accompagné vers une structure relais et ne s'est pas saisi d'aide pour l'accès à l'emploi.

Cela reste difficile pour l'équipe d'assister au départ d'un jeune qui refuse davantage d'aide malgré les besoins reconnus. Nous mettons en avant le fait de rester en veille pendant 3 ans et sur les 3 dernières années, nous avons vu en définitive peu de jeunes revenir vers nous.

Nous déplorons 2 situations de rupture avec le service. L'une concernant une famille qui n'adhérait plus au projet et qui a marqué son refus de travailler davantage avec nous ; l'autre qui ne répondait plus à nos sollicitations.

DUREE D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU DITEP

Durée Moyenne d'accompagnement en jours des sortants à Villeurbanne	
Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
17	20297

La durée moyenne d'accompagnement de ces 17 jeunes est de 20297 jours. Cela correspond à un accompagnement en moyenne de 2,29 ans. Nous notons la baisse de 9 mois par rapport à 2022.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS des jeunes accompagnés au 31/12 à Villeurbanne			
Personnes accompagnées de l'effectif au 31/12		Enfants sortants durant l'année civile	
< 1 an	20	< 1 an	2
> 1 an et < 2ans	2	> 1 an et < 2ans	2
> 2ans et < 3ans	14	> 2ans et < 3ans	3
>3 ans et <4 ans	5	>3 ans et <4 ans	2
> 4 ans et < 5 ans	5	> 4 ans et < 5 ans	2
> 5ans et < 6 ans	5	> 5ans et < 6 ans	2
> 6 ans	7	> 6 ans	4

La durée moyenne d'accompagnement de l'effectif au 31/12 est de 2.71 ans.

Durée Moyenne d'accompagnement en jours des sortants à la Duchère	
Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
9	11.433

La durée moyenne d'accompagnement de ces 9 jeunes est de 11.433 jours.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS des jeunes accompagnés au 31/12 à la Duchère			
Personnes accompagnées de l'effectif au 31/12		Adolescents sortants durant l'année civile	
< 1 an	8	< 1 an	0
> 1 an et < 2ans	10	> 1 an et < 2ans	1
> 2ans et < 3ans	4	> 2ans et < 3ans	5
>3 ans et <4 ans	5	>3 ans et <4 ans	0
> 4 ans et < 5 ans	4	> 4 ans et < 5 ans	1
> 5ans et < 6 ans	5	> 5ans et < 6 ans	1
> 6 ans	5	> 6 ans	1

Nous pouvons observer que la majorité des sorties se sont réalisées pour des enfants dont le suivi était inférieur à 3 ans d'accompagnement. Sur les 9 sorties, 6 ont bénéficié d'un suivi de moins de 3 ans, 2 d'un suivi entre 4 et 6 ans et une famille était là depuis près de 8 ans.

NOTIFICATIONS REÇUES DANS L'ANNEE A VILLEURBANNE

Les notifications reçues dans l'année 2023												
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Nov.	Déc.	TOTAL
15	27	26	14	3	15	9	9	9	13	8	4	152
Les prises de contact à l'initiative des parents												
11	27	24	14	3	15	9	9	9	13	8	3	145
Les relances à l'initiative de l'établissement												
												0
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en n-1</i>												148
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en en n-2</i>												144

Durant l'année 2023, nous avons été destinataires de 152 notifications MDMPH contre 148 notifications en 2022. La grande majorité des demandes en attente concerne la modalité ambulatoire (119), même si nous constatons pour la première fois depuis 2022 une augmentation du nombre de demandes en attente à l'accueil de jour (26). Nous constituons une liste d'attente à partir de l'appel téléphonique de la famille à partir des notifications MDMPH sur le logiciel ViaTrajectoire.

Aussi, la liste d'attente en 2023 est de 52 demandes contre 62 demandes en 2022 et 58 en 2021. A ces 52 demandes s'ajoutent les 145 demandes en attente depuis plusieurs années.

Les notifications reçues dans l'année 2023 à la Duchère												
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Nov.	Déc.	TOTAL
4	1	2	0	0	3	1	0	3	0	1	0	15
Les prises de contact à l'initiative des parents												
3	3	6	1	4	3	1	0	0	3	0	0	24
Les relances à l'initiative de l'établissement												
0	0	0	9	0	0	0	0	10	0	0	0	10
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en n-1</i>												23
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en en n-2</i>												22

Au 31.12.2023, ce sont 24 enfants qui sont en liste d'attente sur le SESSAD de la Duchère contre 16 en 2022.

Le nombre de notification MDMPH a sensiblement baissé en 2023.

Le nombre de familles qui prennent contact avec le SESSAD de la Duchère reste stable sur les deux dernières années (26 en 2022 et 24 en 2023). **La liste d'attente a donc augmenté de 50% en 2023 par rapport à l'année dernière.**

L'ACCUEIL AU SEIN DU DITEP

L'enjeu de cette phase est important.

Les parents qui s'adressent au DITEP nous demandent d'accueillir leur enfant dont le parcours individuel est marqué de difficultés voire d'échecs successifs et parfois même de ruptures. Ils attendent un accompagnement global et continu qui favoriserait le mieux-être de leur enfant, tout en étant inquiets, voire demandeurs pour certains d'un retour le plus rapide possible de leur enfant au sein des structures de droits communs que sont l'école ou les structures de loisirs. Tous ne sont pas en mesure de le formuler ainsi, mais ils sont suffisamment nombreux à le faire pour nous permettre de penser que c'est là un souhait répandu.

L'organisation de l'accueil s'effectue actuellement selon un même processus sur la base des notifications MDMPH. C'est une démarche courte, respectueuse, lisible et fondatrice de l'accompagnement à venir :

- Courte : selon un format de deux rendez-vous successifs ;
- Respectueuse : la place et la parole des deux détenteurs de l'autorité parentale et avec leur accord des partenaires déjà impliqués dans la situation, sont recherchées ;
- Lisible : les professionnels présents lors de la réunion d'accueil témoignent de manière collégiale de la pluridisciplinarité de notre approche ;
- Fondatrice : les éléments recueillis dans ce cadre sont fondateurs du travail en commun à venir.

A la suite de l'appel de la famille au secrétariat, plusieurs temps se succèdent :

- **La réunion d'information** : Les familles qui nous sollicitent sont conviées à une réunion d'information, en présence éventuelle d'autres parents. C'est un temps important pour celles-ci, car il permet de présenter le DITEP, ses missions et les modalités d'accompagnement possibles. Le cadre de direction et l'assistante sociale qui animent cette réunion sont attentifs à communiquer des informations adaptées. C'est également lors de cette réunion que les familles peuvent exposer leurs premiers questionnements.

- **La réunion d'accueil** : La réunion d'accueil de la demande des familles est en quelque sorte un temps fondateur. Elle pose les bases du travail futur. Elle situe les soins à venir sur le plan d'une approche collective, la famille rencontre l'équipe. Celle-ci dans ce temps d'accueil est représentée par la directrice et/ou l'adjoint de direction, l'assistante de service social et le médecin psychiatre. Cette réunion permet de repérer les moments clés des difficultés de l'enfant dans son parcours familial, scolaire et social. Il permet de connaître les premières attentes des parents vis à vis du DITEP. A l'issue de ce temps avec la famille, un temps individuel peut être proposé à l'enfant avec la psychologue clinicienne et ce afin de recueillir sa parole et ses demandes.
- **L'information et la formalisation de l'accueil** : à l'issue de ces deux temps, les professionnels mobilisés dans cette phase d'accueil se réunissent pour échanger ensemble sur la situation de l'enfant et les demandes de la famille, des partenaires. Après cet échange, sur avis des professionnels, la directrice prononce l'accueil de l'enfant et informe la famille par téléphone et courrier. A Villeurbanne, une des modalités d'accompagnement est d'emblée préconisée et proposée à la famille.

Le refus d'accueil est exceptionnel (éloignement géographique ou contre-indication médicale). Chaque refus est motivé auprès des parents et de la MDPH.

Une fois l'accueil prononcé, il est contractualisé avec la famille lors d'un temps de rencontre pour la constitution du dossier d'admission de l'enfant et la signature du contrat de séjour à Villeurbanne et/ou du document individuel de prise en charge (DIPEC).

Cette contractualisation mobilise en première ligne l'assistante sociale, l'éducateur référent voire l'adjoint de direction.

- **Le rôle du référent** de l'enfant et sa famille tout au long de son accompagnement est important. A la fois fil rouge du récit de l'accompagnement, interlocuteur privilégié de l'enfant, sa famille voire des partenaires, il veille à la mise en œuvre des axes du PPA et à leur évaluation. Il instaure une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à l'épanouissement du jeune. En ce sens, il est en lien avec sa famille, les différents intervenants, les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du dispositif. Il coordonne les actions qui en découlent et contribue ainsi à la cohérence et la mise en œuvre du parcours du jeune au sein du dispositif. Il est soutenu dans ses missions par un cadre de direction référent qui en garantit les moyens et par l'ensemble de l'équipe.

Procédures d'admission de l'année à Villeurbanne							
Nombre total de situations d'adolescents reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
24	4	28	3	3	20	2	22

Durant l'année 2023, 3 familles ont mis fin à leur demande d'accueil au sein du service :

- Certaines n'ont plus donné de nouvelles après les entretiens d'accueil,
- D'autres nous ont rappelé en nous indiquant qu'elles estimaient que leur enfant ne relevait pas du DITEP,
- Enfin la majorité a accepté une place dans un autre établissement médico-social répondant davantage à leurs attentes.

Nous avons refusé 3 demandes. Ces 3 demandes concernaient des demandes d'accueil en accueil de jour pour des jeunes de plus de 13 ans. Nous les avons réorientés vers les DITEP de l'association mieux à même que nous de répondre à leurs besoins.

Procédures d'admission de l'année à la Duchère							
Nombre total de situations d'adolescents reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
11	2	13	1	1	7	2	9

A La Duchère, 24 familles ont pris contact avec nous en 2023.

En 2023, 15 familles ont été reçues en réunions collectives et 3 de manière individuelle. 2 n'ont pas donné suite, 1 est finalement hors secteur et nous sommes sans nouvelle de 2 familles.

Nous avons reçu, finalement, 13 familles en visite d'admission, dont une, deux fois compte tenu de la situation de placement de l'enfant.

Sur les 13 :

- 1 famille a finalement refusé l'admission en choisissant un autre ESMS ;
- 1 famille a été réorientée vers un autre secteur, car elle a déménagé entre temps ;
- 10 familles ont confirmé leur choix d'accompagnement par notre service ;
- 1 famille est dans l'attente, les troubles de son enfant nous interrogeant en lien avec notre agrément.

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

Il convient de préciser que les données chiffrées de l'activité ne tiennent pas compte en 2023 du nouvel arrêté de fonctionnement, en date du 08.08.2023, en DITEP d'un côté et SESSAD DI.

Elles rendent compte d'une activité par entité.

Le nombre de journées réalisées en 2023 s'élève à :

- 4905 à l'accueil de jour pour un attendu de 4860 ;
- 1340 à l'accueil de nuit pour un attendu de 1335 dont 120 en week-end et 24 en transfert ;
- 360 sur le groupe MAJE pour un attendu de 389.

Le nombre d'actes réalisés en 2023 au SESSAD de Villeurbanne est de 4975 pour un attendu de 4600 actes.

Le nombre d'actes réalisés en 2023 au SESSAD de la Duchère est de 3237 pour un attendu de 2496 actes.

L'ACTIVITE DE VILLEURBANNE

L'activité a été réalisée en 2023. Le taux de file active reste quasiment identique à l'année 2022.

L'année 2023 amorce un contexte de ressources humaines un peu moins tendu puisqu'elle se caractérise par des embauches. Toutefois, le poids des postes laissés vacants en 2022 et jusqu'au premier trimestre 2023, faute de candidatures, a pesé sur les professionnels en poste. Il convient de souligner la grande fatigabilité de ces derniers et l'instabilité d'une telle organisation ayant des conséquences pour les jeunes les plus fragilisés de l'accueil de jour en termes de repères, de cadre et de contenance. Cela a engendré, à nouveau, un nombre d'arrêts de travail conséquents, impactant l'activité et les dynamiques d'équipe par modalité. Autant la stabilité du SESSAD de la Duchère est à soulignée autant les accueils de nuit, de jour, le groupe MAJE et l'ambulatoire/SESSAD de Villeurbanne ont été impactés.

La rentrée scolaire 2023 marque un certain retour à l'équilibre.

Il convient de rappeler aussi que l'organisation administrative et financière, en référence à notre financeur, demeure par agréments. Ce cadre contraignant ne permet pas de valoriser l'activité organisée en dispositif. La comptabilisation de l'activité et les attendus de file-active demeurent par agréments. Le parcours des jeunes dont les besoins repérés mobilisent plusieurs modalités d'accompagnement de façon concomitante n'est ainsi pas valorisé et s'en trouve même parfois limité par les exigences de file active.

	Nbre jours ouverture internat	Capacité autorisée internat en places	Taux d'occupation internat	Taux file active	Nbre de journées internat	Nbre jours ouverture semi-internat	Capacité autorisée semi-internat	Taux d'occupation semi-internat	Taux file active	Nbre de journées semi-internat
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	249	6	81,33%	1.1	1215	225	24	90%	1.1	4860
Activité réalisée	249	6	110,28%	3,15	1340	225	24	100,28%	1.22	4905

	Nbre jours ouverture internat	Capacité autorisée internat en places	Taux d'occupation internat	Taux file active	Nbre de journées internat	Nbre jours ouverture semi-internat	Capacité autorisée semi-internat	Taux d'occupation semi-internat	Taux file active	Nbre de journées semi-internat
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	72	6	90,05%	1.1	389	206	45	1.5	61	4600
Activité réalisée	72	6	92,54%	1.63	360	208	45	1.24	64	4975

COMPTABILISATION DETAILLEES DES ACTES OU DES JOURNEES A VILLEURBANNE

Ambulatoire

Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
510	548	574	585	411	560	600	95	170	256	411	255	4975

Accueil de jour

Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
536	266	622	302	440	594	139	63	526	462	560	395	4905

MAJE

Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
54	24	51	18	47	48	6	0	12	21	43	32	360

Accueil de nuit

Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
159	56	183	129	112	163	49	18	129	134	126	82	1340

L'accueil de nuit accompagne en séquentiel des groupes en semaine et un week-end par mois. Cette modalité est ouverte à tous les jeunes du DITEP et leurs familles. L'activité représente 1340 jours de présence pour une activité attendue de 1215 soit un excédent de 125 journées.

Le différentiel positif s'explique par un nombre un taux d'occupation de 110,28%, ce qui correspond à une file-active annuelle de 18,9 jeunes en moyenne. Les embauches réalisées dès le premier trimestre de l'année 2023 ont permis de garantir une continuité d'accompagnement. A l'exception d'une fermeture en octobre en raison

de contrainte sanitaire liée à une infection de punaises de lit, l'activité a pu être maintenue tout au long de l'année.

Les périodes d'ouverture durant la totalité des vacances scolaires de Toussaint, d'hiver et de printemps nous contraignent à une suractivité en termes de présence, le reste de l'année et/ou à un manque de fluidité et ce pour garantir l'activité attendue. Par exemple, nous avons fait le choix de maintenir un groupe à 6 jeunes les week-ends et non 5 et le nombre de nuitée en accueil de nuit séquentiel en semaine ne fait l'objet d'aucune négociation en termes de présence avec la famille. Afin d'éviter une vacance de lit, nous maintenons une présence en termes d'accueil à deux nuitées successives. C'est là un point contraire aux orientations qui sont les nôtres et sur lesquelles nous devons retravailler.

Nous avons accueilli tout au long de l'année à l'**Accueil de Jour**, en file active continue, 29,2 jeunes contre 32 en 2022. Cela représente 4905 jours de présence pour une activité attendue de 4860, soit un excédent de 45 journées, correspondant à un taux d'occupation de 100,28%.

Le travail autour du projet en dispositif ITEP doublé de l'octroi d'un poste d'enseignant supplémentaire en juillet 2022 nous a permis d'envisager une remise à plat de l'accompagnement des jeunes dans ce cadre, afin de favoriser leur apaisement. Aussi, nous avons fait le choix de :

- Diminuer le nombre de jeunes par groupe, en dédoublant l'UEE Collège en deux unités distinctes et en diffractionnant les espaces de vie des jeunes ;
- D'individualiser et formaliser les réponses voire les emplois du temps des jeunes sur chacun des groupes ;
- D'assurer une continuité d'accompagnement par la présence des professionnels et les projets ;
- De sécuriser les parcours inclusifs de scolarisation et de socialisation des jeunes en lien avec leur famille et nos partenaires.

Il convient de noter là aussi combien les périodes d'ouverture durant la totalité des vacances scolaires de Toussaint, d'hiver et de printemps et même d'été pèsent sur l'activité.

Concernant **le groupe MAJE**, l'activité représente 360 jours pour une activité attendue de 389 jours, soit un déficit de 29 journées. En file active, cela représente 9,8 jeunes pour un taux d'occupation de 92,54%.

L'absentéisme des professionnels en référence de ce groupe a pesé sur l'activité. Au-delà, l'évolution de ce groupe dans ses objectifs, en passage en DITEP, dans une dynamique inclusive, est à remettre à plat. L'espace soupape que représente jusqu'ici ce groupe correspond à des besoins mais doit s'inscrire dans une dynamique de projet inclusif qui reste à construire. En ce sens, l'hétérogénéité des demandes, des profils des jeunes en termes d'âge et de difficultés pèsent sur la dynamique de groupe.

Concernant **l'activité du SESSAD**, au 31 décembre 2023, 4975 interventions ont été réalisées auprès de 64 jeunes, tout public confondu. Cela représente un excédent de 375 actes par rapport au nombre d'acte prévisionnel attendu pour un taux d'occupation de 108,15%. Certes, ce taux de présence ne correspond pas aux attendus de notre financeur en termes d'exigence de file-active continu à 1,5. Il convient de noter la suspension d'accueil de nouveaux jeunes de janvier à avril 2023, faute de candidature sur le poste à pourvoir au SESSAD et le taux d'absentéisme important au sein de l'équipe. Au-delà, la problématique et les besoins différents des jeunes accompagnés d'un public à l'autre ne permettent pas de garantir avec ce taux un accompagnement de qualité.

L'ACTIVITE A LA DUCHERE

	Nombre jours ouverture SESSAD Duchère	Capacité autorisée ambulatoire en places	Taux file active	Nombre personnes accompagnées	Nombre d'actes
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	210	30	1,4	42	2496
Activité réalisée	208	30	1,7	51	3237

Il convient de préciser que le taux de file active est de 1,7 correspondant à la file active effective annuelle. Il est identique à l'année 2022. Nous avons maintenu un taux à 1,4 mensuellement, soit un effectif constant de 42 jeunes pour 30 places financées.

COMPTABILISATION DETAILLEES DES ACTES OU DES JOURNEES A LA DUCHERE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2023
364	268	432	261	280	341	93	55	327	303	254	259	3237

Concernant l'activité du SESSAD de la Duchère au 31.12.2023, 3273 interventions ont été réalisées auprès de 51 jeunes. Cela représente un excédent de 741 actes par rapport au nombre d'acte prévisionnel attendu pour un taux de présence cumulé à 119,89%.

Ce nombre d'actes réalisés pourrait indiquer que nos moyens nous permettent finalement de faire plus. Or, sur le terrain, la durée des séances s'est raccourcie et des accompagnements sont passés à la quinzaine, afin de pouvoir « faire tenir » dans l'enveloppe allouée le suivi des 42 enfants et adolescents que nous accueillons en file-active continue. Des accompagnements éducatifs comme l'accès à l'autonomie dans les transports, les déplacements des professionnels sur les lieux de scolarité qui demandent parfois jusqu'à près d'1 heure aller / retour, l'insertion sociale et professionnelle sont de plus en plus difficiles à mener à bien, sans mettre en tension les équipes dédiées.

DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS

Nous les déclinons selon le triptyque du DITEP : thérapeutique, éducatif et pédagogique.

MOBILISER LES DIFFERENTES MODALITES EN REPONSE AUX BESOINS PERSONNALISES DES ENFANTS ACCUEILLIS

En 2023 sur la file-active de Villeurbanne, sur les 105 jeunes, 11 d'entre eux ont bénéficié durant l'année scolaire d'un changement de modalités et 32 autres jeunes ont bénéficié d'au moins une combinaison de deux modalités d'accompagnement.

A la Duchère, sur les 51 jeunes accompagnés, 2 d'entre eux ont bénéficié d'une combinaison d'accompagnement entre le SESSAD et l'accueil de nuit de Villeurbanne, 1 entre le SESSAD et l'accueil de jour et 2 jeunes avec l'accueil de jour, en atelier du DITEP de Gerland.

Ces chiffres sont en augmentation par rapport à 2022. Il convient de noter, faute de réponses apportées sur le territoire, les différentes modalités d'accompagnement de Villeurbanne peuvent être mobilisées pour répondre aux besoins de certains enfants accompagnés par le SESSAD de la Duchère.

Lorsque plusieurs modalités d'accompagnement sont mobilisées autour d'un même enfant et sa famille, la référence dans l'accompagnement est définie et un soin particulier est apporté sur la communication entre les professionnels.

Les coordinateurs et les référents éducatifs jouent un rôle important pour les équipes, pour l'enfant et sa famille. Nous savons combien la permanence et la continuité des professionnels dans ces situations d'enfants/adolescents à besoins différenciés et multiples sont importantes.

La combinaison la plus fréquente de plusieurs modalités entre elles sont celles de :

- L'accueil de nuit/l'accueil de jour ;
- L'ambulatoire/l'accueil de nuit ;
- L'accueil de jour et/ou l'ambulatoire/MAJE,
- L'ambulatoire/l'accueil de nuit/MAJE.

Le passage d'une modalité à l'autre dans le DITEP fait l'objet d'une attention particulière des professionnels.

La dynamique d'équipe créée depuis de nombreuses années dans l'appropriation de la mise en œuvre en DITEP contribue à un accompagnement de qualité.

LES ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS

L'accompagnement éducatif au sein du DITEP se décline selon la modalité d'intervention et prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) de chaque jeune.

AU SEIN DES DEUX SESSAD DU DITEP

Les modalités d'intervention éducatives s'articulent auprès de l'enfant entre des séquences individuelles (accompagnements éducatifs à l'école, dans les locaux du service et entretiens familiaux, avec les partenaires) et collectives (activités de groupe). La médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et constituer une véritable indication pour certains enfants peu réceptifs dans le cadre des accompagnements individuels.

Le groupe contribue à des moments de partage et de rencontre avec des pairs rencontrant les mêmes difficultés.

Durant l'année 2023, nous avons mis en place plusieurs groupes éducatifs et thérapeutiques :

- Groupe éducatif : cuisine, groupe excursion, groupe séjour ;
- Groupe psychomotricité, éducatif et activité physique adaptée : Groupe escalade
- Groupe thérapeutique d'habileté sociale et éducatif : Groupe Ah justement !
- Groupe thérapeutique et socio-éducatif : jeux, conte, groupe « pizza », groupe magie, groupe Patouille.
- Groupe socio-éducatif : Groupe des Grands.
- Groupe psychomotricité, éducatif : Atelier groupal « relaxation »
- Groupe éducatif et art thérapie : Groupe des « AS tucieux ».

Sur les 115 accompagnés en file active au sein des deux SESSAD, tous ont pour référence l'éducateur spécialisé qui intervient au minimum une fois par semaine selon les modalités définies dans le cadre du PPA.

L'accompagnement s'ajuste au fur et mesure de l'accompagnement aux besoins de chaque jeune et de son projet.

Zoom sur le travail d'un groupe au SESSAD

Le groupe « Ah ! Justement » au SESSAD de la Duchère

« Le groupe thérapeutique et éducatif, se déroule de manière hebdomadaire et s'adresse à des collégiens qui ont des difficultés et / ou des troubles d'interactions sociales qui les freinent dans leurs capacités d'ajustement à l'autre. Ceci occasionne un décalage qui peut s'exprimer de différentes façons avec leur environnement : inhibition, retrait, isolement, timidité, incompréhension. Ce sont également des jeunes qui peuvent ne pas avoir accès à l'implicite, au second degré. La dynamique du groupe est construite sur des rituels :

Un temps « quoi de neuf ? » qui ouvre la séance ;

Une médiation à partir de matériel amener par les co-animatrices (jeux de rôles, jeux d'imitations, mîmes,) et les jeunes (réalité des jeunes, questionnement, ...);

Un temps de séparation.

Dans ce groupe, il s'agit de permettre aux jeunes d'accroître leurs capacités à communiquer les uns avec les autres, de décrypter et comprendre les situations dans lesquelles ils peuvent être impliqués, de mobiliser leurs capacités d'empathie. L'objectif est de travailler progressivement, avec eux, à un changement d'attitude dans leur vie quotidienne. »

A L'ACCUEIL DE JOUR

Au cours de l'année 2023, bon nombre de projets éducatifs et pédagogo-éducatifs ont pu voir le jour grâce à l'investissement des différentes équipes.

Du point de vue éducatif, les enfants accueillis ont pu bénéficier d'activités telles que l'équitation, le Judo, l'Aviron ou encore l'escalade. La dimension sportive des projets mis en place prend tout son sens dans l'élaboration du travail pouvant être mené au travers de ces activités. En effet, celles-ci poussent les jeunes accompagnés à se dépasser et nécessitent qu'ils s'autorisent à quitter leur zone de confort. Accompagnés, dès les premières séances, les jeunes peuvent très vite éprouver du plaisir dans ces nouvelles activités et être remobilisés narcissiquement. Ces disciplines ne peuvent, par ailleurs, être menées qu'en respectant le règlement et le cadre qui les définissent. Cela permet la poursuite de la construction du rapport à la loi et aux règles des jeunes que nous accompagnons en lien avec leur problématique personnelle.

De plus, ces projets permettent de mettre au travail, par groupe de référence, de manière ludique et dynamique un contenu pédagogique et éducatif. Ces projets pédagogo-éducatifs restent un des fondements de notre projet d'établissement. Ils nécessitent par ailleurs un gros travail de réflexion, d'écriture et de bilan pour maintenir les équipes dans une démarche de recherche de sens, en réponse aux besoins des jeunes.

En 2023, un important travail autour de l'éducation à la santé a été proposé et mené de manière transversale auprès de tous les jeunes. Tous les enfants et adolescent de l'accueil de jour ont pu suivre ce temps de formation accompagné par les équipes pédagogo-éducatives sur 3 jeudis après-midi du mois de juin.

L'unité d'enseignement Interne a pu bénéficier de la labellisation classe olympique, et participera à des actions ponctuelles en lien avec le comité national olympique durant toute l'année 2024.

Zoom sur le travail le projet Classe Olympique de l'UEI

Angeline MOYROUD, enseignante : « Cette année, l'unité d'enseignement internalisée du DITEP de Villeurbanne est labellisée « Classe Olympique » par le Comité National de l'Olympisme et du Sport Français (CNOSF) !

Le groupe pédago-éducatif, composée de 6 élèves, travaille autour de l'Olympisme et de ses valeurs quotidiennement. Certaines matières du programme scolaire sont abordées à travers le prisme des Jeux Olympiques et Paralympiques : de la lecture de documentaires sportifs, la découverte de l'histoire des Jeux Olympiques, des problèmes mathématiques « sportifs » ... Nous nous rendons également dans des lieux sportifs pour découvrir et pratiquer des sports Olympiques ou Paralympiques.

Le thème est un bon moyen d'amener les enfants à acquérir et développer de nouvelles connaissances et compétences, dans un cadre rassurant et plaisant : l'univers du sport !

Prochainement, nous participerons à la SOP (Semaine Olympique et Paralympique) ! Une semaine qui sera l'occasion pour les enfants de participer à un événement national, partagé par de nombreuses classes françaises. De même, nous avons pu bénéficier par le biais de la fédération des PEP de places pour nous rendre à Paris en 2024 et assister à des épreuves des jeux paralympiques ».

A L'ACCUEIL DE NUIT

Il convient de noter que les recrutements au sein de l'équipe à compter de février 2023, nous ont permis de reconstituer une équipe au complet.

L'arrivée de nouveaux professionnels a permis de redynamiser l'organisation de l'accueil de nuit en contribuant à la remise en place de projets éducatifs cohérent et en lien avec les besoins des jeunes accompagnés.

Le veilleur de nuit titulaire a été en arrêt de travail tout au long de l'année 2023. Le poste a été occupé par un veilleur intérimaire connu et repéré des jeunes accompagnés, concourant à l'apaisement et à la diminution des angoisses des enfants en soirée.

Le rythme de la semaine se scande de différentes activités comme celui du week-end. Il convient de noter qu'en 2023, le groupe week-end a pu participer à la coupe de monde de rugby. L'association Les Ailes du Petit Prince a permis d'offrir à ces 6 jeunes des échanges avec les joueurs en amont du match à Lyon, la participation au match à laquelle nous avons pu aussi convier certains parents et enfin un baptême de l'air.

Zoom sur le travail le groupe escalade

L'équipe éducative de l'accueil de nuit : « Nous avons fait le choix de construire un projet autour de la pratique de l'escalade. Ainsi, en partenariat avec une salle de sport à proximité de l'accueil de nuit, nous avons proposé au groupe d'adolescents un cycle de 20 séances. Accompagné par un des référents éducatifs de la Villa et sous la supervision sur place d'un moniteur d'escalade, les objectifs recherchés sont les suivants :

- *Permettre une pratique d'activité en binôme (parfois trinôme) de jeunes, pour qu'ils développent des liens hors des dynamiques de groupe qui peuvent amener de l'excitation débordante voire de la stigmatisation chez certains.*
- *Réaliser un travail sensoriel : au niveau du toucher, de la vision, et de la perception du corps (à travers les échauffements ou les activités sur le mur)*
- *Travailler sur leurs émotions : comme la peur et l'appréhension de la hauteur, de la chute. Les jeunes pourront aussi expérimenter la frustration face à la difficulté de réalisation d'une voie, tout en pouvant recommencer d'une autre manière ou sur une voie différente.*
- *Leur faire vivre des moments de collaboration et d'entraide, par exemple lors d'exercices où il faudra guider et conseiller celui qui se trouve sur le mur.*
- *Travailler le respect des règles de sécurité propres à la salle d'escalade, et à notre activité de groupe.*

Nous avons également prévu de réaliser un bilan à l'issue de l'activité.

Cette activité s'inscrit dans une démarche plus large d'accompagnement globale et de réflexion d'équipe. En effet, même si elle reste accompagnée et mise en œuvre sur l'espace de la modalité accueil de nuit, le regard particulier la psychomotricienne autour de cette médiation a contribué à l'élaboration de ce projet. ».

SUR LE GROUPE MAJE

Le groupe MAJE est intervenu auprès de 15 jeunes tout au long de l'année. 11 jeunes de janvier à juillet 2023 et 7 jeunes sur la période de septembre à décembre 2023.

Notifiés accueil de jour ou accompagnement de type ambulatoire, ces derniers ont été répartis en deux groupes : le premier le mardi et le second le jeudi, en fonction des âges et du rythme scolaire autant que possible, plutôt que par secteur géographique ou encore par nature de leur orientation.

De façon générale, l'espace-temps du groupe MAJE permet d'évaluer, d'affiner les besoins des jeunes accompagnés tout en facilitant le cheminement des parents. Il s'agit de proposer comme espace de repli/répit quand une semaine entière en classe mobilise trop les capacités d'attention ou d'investissement dans les apprentissages scolaires.

La diversité de situations accompagnées dans le cadre de ce groupe, l'histoire, l'âge ou le sexe, mais aussi par l'intensité des troubles et leurs conséquences sur la place à l'école ou au collège, soulignent l'hétérogénéité des groupes. **Cela a mis en évidence la nécessité d'individualiser au mieux la réponse à la particularité de chaque situation rencontrée. Cette individualisation répond aussi à la demande croissante des jeunes et des familles d'éviter la mise à distance une journée entière de l'école.**

À ce titre, nous avons pu proposer dans le cadre de chaque projet :

- D'accompagner certains jeunes de manière renforcée, dans un premier temps de l'année scolaire, dans l'environnement scolaire du jeune ;
- D'associer, pour d'autres, différentes modalités d'accompagnement au regard des besoins identifiés. Nous avons ainsi dans ce sens, proposé plusieurs situations combinant le groupe MAJE avec les accompagnements ambulatoire, accueil jour et/ou de nuit.

Nous pouvons aussi noter que nous avons accueilli, un jeune en plus sur l'une des journées. Celui-ci, déjà accompagné par l'une des UEE de l'accueil de jour du DITEP, avait besoin d'une suspension momentanée dans la semaine de sa scolarité. Cela lui a permis de trouver un lieu refuge durant une période d'intensification de ses troubles.

Pour 8 jeunes, nous avons proposé un accompagnement renforcé, articulant l'accueil une journée par semaine sur le groupe MAJE et l'accompagnement par le SESSAD. Nous avons pu ainsi répondre au plus près des besoins des jeunes et être en appui de leur dynamique inclusive. L'intervention de l'éducateur spécialisé dans cette combinaison, y compris dans le cadre scolaire, a contribué aussi à accompagner les équipes pédagogiques dans une meilleure compréhension des troubles de l'enfant pour de meilleures adaptations de son environnement à l'école. Parmi ces 8 jeunes, un jeune a bénéficié également de la villa un week-end par mois.

Nous avons aussi proposé à 4 jeunes un accueil renforcé sur le groupe MAJE, deux fois par semaine, au regard de la dégradation avancée de leur situation à l'école.

Enfin, nous avons cette année proposé MAJE et le SESSAD pour 1 enfant sortant de l'accueil de jour afin de soutenir son retour en milieu ordinaire et lui offrir un espace pour souffler et mettre en mots avec lui cette évolution de parcours.

En septembre, 2 jeunes du groupe MAJE ont été réorientés et admis en DITEP pour adolescents.

LES ACCOMPAGNEMENTS THERAPEUTIQUES

La dimension thérapeutique est portée et mise en œuvre par des équipes dédiées et placées chacune sous la responsabilité d'un médecin psychiatre psychanalyste à Villeurbanne et pédopsychiatre au SESSAD de la Duchère.

L'organisation de la dimension thérapeutique repose sur un partage des éléments d'observation voire de diagnostic que sont l'anamnèse médicale, sociale et familiale dans l'environnement de l'enfant et les bilans médicaux et paramédicaux, les éléments d'observation cliniques effectués par les professionnels du DITEP et/ou en libéral. Basés sur le jeu et la parole, les objectifs de la composante thérapeutique sont les suivants :

- Accueillir chaque enfant dans sa singularité, repérer ce qui se répète et fait symptôme ;

- Proposer des espaces de soins spécifiques, d'apaisement, adaptés en individuel ou en groupe ;
- Faire émerger une parole que l'enfant reconnaît sienne afin de remobiliser sa pensée, ses désirs ;
- Soutenir la famille de l'enfant.

Le fonctionnement en DITEP permet une grande fluidité dans le travail comme pour la mise en place de dispositifs thérapeutiques transversaux. Les propositions de soins en sont facilitées et plus particulièrement pour les enfants de l'Accueil de jour. De même, les possibilités de suivis familiaux sont plus importantes du fait de nos présences dans les mêmes lieux, ce qui nous permet de nous ajuster au plus près des besoins et des disponibilités des familles. C'est aussi le nouage entre les différents professionnels, dans le réel, le portage au quotidien, qui soutient ces enfants et adolescents dans la possibilité de construire ou consolider leur sécurité interne et de pouvoir évoluer, s'autonomiser et grandir.

L'organisation des postes des deux médecins repose sur une organisation propre à l'histoire de Villeurbanne et de la Duchère. Même si les missions du poste du médecin psychiatre à Villeurbanne prennent beaucoup plus appui sur un accompagnement des équipes, ils interviennent tous deux lors de l'admission, assurent le lien aux services de santé, rencontrent certaines familles et accompagnent certains jeunes. L'intensité de ces rencontres varie d'un lieu à l'autre, selon leur temps de présence respectif.

L'organisation des postes des psychologues cliniciens au sein du DITEP est la suivante :

- Deux à temps partiels intervenant dans le cadre des séances en thérapie (bilans dans le cadre de la période d'observation faisant suite à l'admission du jeune, individuelle, en groupe ou suivis familiaux, bilans psychométriques lors des orientations à la sortie de l'accueil de jour) principalement au sein des deux SESSAD et dans le cadre du travail institutionnel (étayage des équipes et regards cliniques lors des réunions cliniques, synthèses, réunions cadres, coordinations, projets...).
- Un intervenant à temps partiel dans le cadre de thérapies individuelles en réponse aux besoins des enfants les plus fragilisés de l'AJ.
- La dernière intervenant de manière plus spécifique dans le cadre de remédiations cognitives (bilans dans le cadre de la période d'observation faisant suite à l'admission du jeune, prises en charge individuelles en remédiation, en groupe ou étayage familial et auprès des partenaires, bilans psychométriques) auprès des jeunes et de leurs familles présentant un déficit intellectuel, des partenaires qui les accompagnent.

Il convient de noter que les psychologues cliniciens ont accompagnés sur le site de Villeurbanne :

Psychologue clinicienne en transversalité du DITEP sur le site de Villeurbanne/ 1 ETP	Psychologue clinicien en référence des jeunes accompagnés à l'accueil de jour site Villeurbanne 0,30 ETP	Psychologue clinicienne à la Duchère 0,39 ETP
<p>20 enfants ont bénéficié de psychothérapies individuelles hebdomadaires : 16 au SESSAD, et 4 à l'accueil de jour.</p> <p>12 enfants et adolescents (11 du service ambulatoire et 1 de l'accueil de jour) ont été suivis dans des groupes : un groupe hebdomadaire à médiation « Jeu » (mené avec une éducatrice), un groupe thérapeutique hebdomadaire à médiation « Contes » (mené avec une stagiaire psychologue de M2) et un groupe bimensuel pour 9 adolescents (groupe Pizzado) mené conjointement avec 3 éducatrices du service ambulatoire.</p> <p>Les suivis familiaux concernent 7 familles (5 familles ayant leur enfant accompagné par le service ambulatoire et 2 familles dont les enfants sont à l'Accueil de jour). Les accompagnements sont menés conjointement avec l'assistante sociale ou une éducatrice à raison d'une rencontre avec la famille entre chaque période de vacances scolaires.</p> <p>A cela s'ajoutent les rencontres à la demande, ou ponctuelles : demandes des enfants ou des familles elles-mêmes, des professionnels, pour les bilans psychométriques nécessaires pour les dossiers d'orientation, et les temps de restitution de ces-mêmes bilans aux familles.</p> <p>1 accompagnement de 2 stagiaires psychologues de Master a été effectué : L'une de janvier à juin (master 1) puis la seconde d'octobre à décembre (master 2), à hauteur de 2 journées par semaine.</p>	<p>11 enfants ont bénéficié de psychothérapies individuelles hebdomadaires</p>	<p>Coanimation de 3 groupes thérapeutiques : groupe Pizzado, groupe jeunes majeurs et groupe habilités sociales.</p> <p>3 familles accompagnées avec la pédopsychiatre.</p> <p>6 enfants/adolescents accompagnés dans le cadre d'une réorientation vers d'autres dispositifs médico-sociaux.</p> <p>Rencontres ponctuelles d'adolescents en souffrance psychique et leurs familles en présence du référent éducatif.</p> <p>Accompagnements en binôme avec la psychomotricienne.</p>

La spécificité de la psychologue cognitive réside dans sa capacité à utiliser des techniques et des méthodes spécifiques de remédiation cognitive pour aider les enfants à surmonter les déficits cognitifs qui affectent leur fonctionnement quotidien dans différents contextes (scolarité, éducation, relations interpersonnelles). Parmi les interventions proposées nous notons : des exercices pour entraîner la mémoire, des exercices de

concentration, des techniques d'organisation et de planification, des méthodes d'entraînement du contrôle inhibiteur.

L'implication de la famille dans les interventions de remédiation cognitive joue un rôle crucial. Dans le cadre actuel de travail, une première rencontre est proposée à la famille au moment de l'admission dans un but d'évaluation des besoins de l'enfant et du recueil des attentes. Il serait intéressant de proposer 1-2 rencontres supplémentaires afin de mieux évaluer le fonctionnement cognitif et le retentissement des défauts de fonctions exécutives au quotidien. Les prises en charges actuelles mettent en lumière des difficultés de la part des familles à comprendre le/les troubles de leur enfant. Pour répondre à ce besoin, des temps d'échange avec les parents peuvent être parfois proposés, afin d'identifier avec eux des situations concrètes du quotidien et avoir des outils à mettre en place par la suite. La mise en place d'un groupe thérapeutique des habiletés parentales pourrait être une modalité qui permettra à un plus grand nombre des parents à avoir accès à cette « traduction » du trouble de leur enfant.

Durant l'année 2023, 5 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement hebdomadaire auxquels s'ajoutent des rencontres individuelles plus ponctuelle et également avec des familles.

LES ACCOMPAGNEMENTS EN PSYCHOMOTRICITE

Les accompagnements en psychomotricité s'effectuent soit sur le lieu de la scolarité de l'enfant (UEE, collèges, écoles primaires) ou bien dans les locaux du DITEP.

L'activité des deux psychomotriciennes du DITEP comporte :

- La passation de bilans psychomoteurs à l'issue de l'accueil du jeune et leur compte-rendu ;
- Les prises en charge psychomotrices individuelles et collectives ;
- La préparation des séances et comptes rendus des suivis psychomoteurs ;
- La participation aux réunions d'équipe, aux réunions d'élaboration des projets de soins concernant les jeunes suivis en psychomotricité, les temps d'analyse de la pratique ainsi que les temps institutionnels ;
- Les contacts avec des partenaires extérieurs particulièrement les psychomotriciens libéraux qui ont suivi ou continuent de suivre certains jeunes en libéral.

Le bilan psychomoteur permet au psychomotricien d'observer la dynamique globale de chaque jeune, sa manière d'interagir avec l'environnement et d'être en relation avec l'autre. Ce bilan permet aussi d'évaluer les capacités et difficultés dans les différents domaines psychomoteurs : le repérage spatial et temporel, le tonus, la latéralité, l'équilibre, les coordinations, la motricité fine, le graphisme, le schéma corporel, l'image du corps et l'attention.

A la suite de ce bilan, un suivi en psychomotricité peut être indiqué et proposé lors de PPA.

L'ensemble des besoins ne pouvant être couvert, les choix d'accompagnement s'effectuent notamment pour les enfants chez lesquels a été repéré des retards dans les acquisitions principales du développement psychomoteur mais aussi auprès de ceux, présentant des difficultés de coordination motrice, de régulation tonique, d'équilibre, de repérage spatio-temporel, de motricité fine et dans la connaissance et l'appropriation du corps. Les difficultés attentionnelles, l'anxiété ainsi que la difficulté de gestion des émotions peuvent aussi être une indication de suivi.

A Villeurbanne, 7 enfants du côté SESSAD et 9 à l'accueil de jour ont bénéficié de la passation d'un bilan psychomoteur au cours de l'année 2023.

16 jeunes ont bénéficié d'un suivi individuel et 4 en groupe.

Une étudiante en 3^{ème} année de psychomotricité a également été présente une journée par semaine sur toute l'année.

A la Duchère, l'activité de la psychomotricienne qui est à 0.30 ETP s'est décomposée comme suit :

- 6 bilans ont été réalisés
- 10 suivis individuels hebdomadaires
- 1 suivi individuel hebdomadaire en coanimation avec une éducatrice spécialisée

- 1 suivi individuel hebdomadaire en coanimation avec la psychologue.
- 6 suivis individuels à la quinzaine.
- 1 groupe escalade en coanimation avec une éducatrice spécialisée et un ergothérapeute sur la structure d'accueil, sur les périodes des semaines d'activités.
- 1 atelier relaxation en coanimation avec un éducateur spécialisé sur une séance lors d'une semaine d'activité.

Des bilans psychomoteurs sont également réalisés à l'entrée des enfants dans le service, mais compte tenu des faibles moyens dédiés à ce poste, ceux-ci prennent du retard pour être réalisés. Une liste d'attente est mise en place. C'est pourquoi, nous avons imaginé un accompagnement groupal autour de l'activité escalade pour pallier d'une certaine manière à ce manque d'accompagnement individuel, tout en notant ces limites. Ce groupe est coanimé avec une éducatrice spécialisée et une ergothérapeute libérale qui est également enseignante en activités physiques adaptées. Ceci se déroule à chaque période de vacances scolaires sur une structure sportive extérieure.

Comme évoqué plus tôt, les accompagnements individuels en coanimation s'adressent à des adolescents qui sont dans de telles difficultés, que les exposer seuls en individuels, peut les mettre en difficulté.

LES ACCOMPAGNEMENTS EN ORTHOPHONIE

Les postes d'orthophonistes au sein des deux SESSAD sont restés vacants une partie de l'année et/ou toujours vacant. Au cours de l'année 2023, **au SESSAD de Villeurbanne**, après le départ de l'orthophoniste en aout 2022, le poste est resté vacant un an jusqu'à l'embauche en juin 2023 d'une nouvelle professionnelle. Certaines prises en charge ont fait l'objet de conventionnement en libéral.

Afin de palier à ce manque d'orthophoniste en interne et au regard de la situation singulière d'une jeune accompagnée, nous avons pris en charge financièrement la rééducation orthophonique en libéral. Nous avons également accompagné certaines familles à trouver des orthophonistes en libérales quand cela était possible.

Concernant les jeunes de l'AJ, l'orthophoniste a effectué 2 bilans et accompagné en prises en charge hebdomadaire 12 enfants en 2023.

A La Duchère, le poste d'orthophonie reste non pourvu malgré nos offres d'emploi régulières. Dans la perspective de mieux faire connaître le SESSAD de La Duchère, nous avons accueilli une stagiaire orthophoniste en 2^{ème} année, avec l'espoir que le bouche à oreille fonctionne...en vain.

4 enfants sont suivis par des orthophonistes en CMP et 5 en libéral. Nous avons réussi à conventionner avec 3 d'entre elles. Comme nous l'avons noté précédemment, beaucoup moins d'enfant sont suivis en orthophonie cette année (9) par rapport à l'année dernière (16).

LA SPECIFICITE DE L'ART-THERAPIE AU SESSAD DE LA DUCHERE

L'art-thérapeute offre à chaque jeune en individuel ou en groupe un espace d'expression de ses émotions, de ses difficultés, en utilisant et développant leurs potentiels artistiques et créatifs à des fins d'expression et de mieux-être.

En 2023, l'art-thérapeute a réalisé :

- 6 bilans individuels ;
- 5 suivis individuels ;
- 1 suivi individuel à la quinzaine en coanimation avec une éducatrice spécialisée ;
- 1 groupe hebdomadaire en coanimation avec un éducateur spécialisé, Groupe Patouille ;
- 1 groupe à la quinzaine en coanimation avec un éducateur spécialisé, Groupe des AS tucieux ;
- 1 groupe hebdomadaire en coanimation avec un éducateur spécialisé, Groupe Magie ;
- Des accompagnements ponctuels lors des semaines d'activités.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

De façon plus générale sur l'année 2023, le travail des deux assistantes sociales au sein du DITEP s'est développé sur 3 axes principaux que sont l'accompagnement des familles selon les problématiques familiales évaluées et établies dans le cadre du PPA, le partenariat et l'accompagnement autour des démarches administratives et de l'orientation dans la sortie du DITEP.

Il convient de noter combien l'extension non importante de place du SESSAD ainsi que la modalité MAJE a favorisé une augmentation de la file-active, ce qui a des répercussions sur la charge de travail du poste d'assistante sociale à Villeurbanne.

Dans le cadre du partenariat, il est à noter que les assistantes sociales participent au collectif d'assistantes sociales travaillant en DITEP.

Zoom sur l'activité de l'assistante sociale du site de Villeurbanne

Amandine ALBANESE : « Je note combien il est difficile pour les familles, toutes modalités confondues, de recourir au droit commun des dispositifs en place au sein des MDM, de la MDMPH. Aussi me sollicitent-elles pour les accompagner dans leurs démarches et ce même si elles sont autonomes. Je suis donc de plus en plus sollicitée pour soutenir la constitution des dossiers MDMPH, les demandes d'AAEH et RQTH. Cette année, le nombre de ces dossiers et autres courriers à l'attention de la MDMPH (réponse aux propositions de plan de compensation, envoi de documents complémentaires) a augmenté de manière significative. De plus au vu des délais de traitement de la MDMPH rallongés (7 à 10 mois actuellement), nous faisons le choix avec les familles d'adresser d'abord le dossier pour qu'il soit enregistré et de joindre dans un second temps les pièces complémentaires. Cela alourdi considérablement ma charge de travail.

Durant l'année 2023, dans le cadre de mes missions, j'ai accompagné de manière spécifique 50 familles, afin de les soutenir dans les réponses éducatives à apporter à leur enfant et de renforcer leur positionnement parental. A cela s'ajoute, les 13 situations, pour lesquelles j'ai été fortement mobilisée autour de la sortie du jeune du dispositif et les 7 situations pour lesquelles j'ai travaillé à accompagner une mesure d'aide éducative administrative. Je note, de ma place, une précarisation des situations familiales, en lien avec des difficultés d'accès au droit commun (empilement des dispositifs, délais de réponses importants y compris de la protection de l'enfance), des difficultés financières, dans l'environnement social qui ont des effets dans les liens intrafamiliaux ».

LES ACTIVITES RECURRENTES

LES TRANSFERTS

A l'accueil de jour, ces temps sont importants. Ils se déroulent sous la forme de classe verte et permettent d'aborder le travail pédagogique dans un contexte décalé de l'environnement habituel de chaque enfant. L'UEE Collège a ainsi pu bénéficier des locaux de Chamagnieu, appartenant à la ville de Villeurbanne, pour y réaliser sa classe verte, en janvier 2023.

LES TRANSPORTS

Les transports sont assurés et/ou prises en charge pour l'ensemble des jeunes de l'accueil de jour. Ils sont assurés jusqu'à la fin de l'âge primaire par une compagnie de taxi avec laquelle nous travaillons depuis plusieurs années.

L'éclatement des lieux d'habitation des jeunes accompagnés nous contraignent depuis plusieurs années à 2 à 3 tournées chaque matin et chaque fin de journée. Au-delà de l'éclatement géographique, pour des raisons de sécurité, nous avons été contraints, cette année encore, de réduire le nombre d'enfants par voiture. Dans cet

espace, les passages à l'acte étaient importants, mettant en danger la sécurité de tous dans le véhicule. En lien avec les chauffeurs, le règlement des transports a été retravaillé et présenté aux familles ainsi qu'aux enfants. Au total, 18 enfants ont bénéficié de ce mode de transport en 2023.

13 autres se sont déplacés en transport en commun et nous avons assuré la prise en charge financière de leur abonnement TCL.

LA RESTAURATION

La restauration à l'accueil de jour s'organise entre les lieux de restauration des établissements scolaires où sont inclus les jeunes et espaces du DITEP sur chacun des groupes de référence.

Les repas sont préparés en liaison froide par un prestataire qui les fabrique au sein du DITEP de GIVORS de l'association et nous les livre. Nous effectuons la remontée en température et le service.

Des commissions « menus » sont organisées et au sein de celles-ci des enfants y siègent (un représentant de chaque groupe).

Des temps inclusifs, accompagnés par l'équipe éducative, sont proposés autant que possible, en particulier aux collégiens. Tous en bénéficient au cours de l'année scolaire une à plusieurs fois par semaine. Pour ces derniers, « manger à la cantine » c'est être comme leurs pairs, c'est aussi bénéficier de temps méridiens au collège autour d'activités collectives favorisant leurs relations et leur place d'élève. Dans ce cadre, nous assurons le paiement des repas de cantine.

LES PROJETS DE L'ANNEE

L'année 2023 a été largement consacrée au processus de formalisation du projet en dispositif, aux travaux d'extension des locaux à Villeurbanne, à la mise en œuvre de la recherche-action et à la mise en œuvre d'un projet financé par la Cité Éducative de la ville de Villeurbanne.

PERMETTRE LA REALISATION DES TRAVAUX EN 2023 ET AMENAGER LA PETITE MAISON A VILLEURBANNE

Le projet d'extension de nos locaux à Villeurbanne dans la petite maison appartenant à l'association et se situant à l'entrée du DITEP a été finalisé en 2023. Il s'agit par cette extension de favoriser, sur un même site, l'accompagnement des jeunes du DITEP et ceux présentant un trouble du déficit intellectuel.

Les travaux de réfection se sont déroulés entre mars et juillet 2023.

Ils permettent d'accompagner dans un espace décalé et en dehors de la vie des groupes de l'accueil de jour les jeunes du SESSAD. Un espace cuisine/pièce à vivre favorise les temps de groupes et les deux autres espaces permettent les accompagnements plus individualisés. A cela s'ajoute un espace de réunion, de rencontres avec les familles, nos partenaires.

FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECHERCHE-ACTION AU SEIN DU DITEP

Sur le plan administratif, l'année 2023 a permis d'établir la convention avec l'organisme de recherche, le Centre de Recherche en Psychopathologie et Psychologie Clinique (CRPPC) de l'Université LYON 2 et dans ce cadre de formaliser les aspects liés à la protection des données. Celle-ci établit les responsabilités respectives des signataires, soit l'Association PEP69/ML d'une part et l'Université Lyon2 d'autre part. Elle a été signée en septembre 2023.

Elle a permis aussi de définir de manière plus précise l'objet de la recherche-action, sa méthodologie et l'équipe de chercheurs. Nous donc avons complété le tour de table interdisciplinaire des enseignants

chercheurs qui nous accompagneront durant cette recherche. Après les spécialistes de psychologie clinique Anne Brun, Georges Gaillard, celui des Sciences de l'éducation, Olivier Kheroufi-Andriot, celui de sociologie, Bertrand Ravon, notre groupe est rejoint par une spécialiste de Psychologie du Développement, Béatrice Clavel.

Dès janvier 2023, nous avons constitué un Comité de PIlotage (COPI). Il s'est réuni selon un calendrier défini tout au long du processus de recherche-action, afin de garantir la mise en œuvre de la recherche-action selon les modalités définies dans la convention à établir avec l'Université LYON 2.

Pour rappel, ce projet de recherche vise à l'évaluation qualitative des parcours inclusifs des jeunes accompagnés au sein du DITEP Villeurbanne-Duchère.

La démarche méthodologique de cette recherche-action a pour objectif de :

- Dégager et construire des critères d'évaluation cliniques concernant les parcours d'inclusion des jeunes pris en charge au DITEP.
- Évaluer cliniquement les modalités d'accompagnement du DITEP et, spécifiquement, la qualité des parcours des jeunes inscrits dans un parcours d'inclusion.
- Évaluer les pratiques professionnelles du DITEP dans ses différentes composantes et dans une dimension inter-institutionnelle.

L'intérêt méthodologique est donc d'associer à ce travail de recherche-action certes les professionnels du DITEP mais aussi avec eux, les jeunes eux-mêmes et leurs parents ainsi que l'Éducation nationale.

Cette année a permis, sous la direction du directeur de la recherche-action pour l'Université, Johann JUNG, la mise en place de la première phase opérationnelle, en direction des professionnels du DITEP.

Comme prévu, des premières séances de Photolangage ont démarré en novembre 2023 dans le cadre de ce que nous avons nommé *Dispositifs support*. Elles concernaient les trois groupes définis en amont soit l'équipe de l'Accueil de jour/nuit/MAJE, l'équipe de l'ambulatoire de Villeurbanne et celle de la Duchère. Trois séances dirigées et animées par deux enseignants-chercheurs du département de Psychologie et du CRPPC, Lila Mitsopoulou et Serge Jacquet. Cette pratique, une première pour la plupart d'entre nous, a été très bien accueillie par les professionnels. Il est à noter que chaque séance a fait l'objet d'une prise de note par un(e) observateur (trice) écrivant. La deuxième phase est programmée pour le début de l'année 2024 avec un total de 9 séances de travail auprès des professionnels, soit 3 rencontres pour chacun des trois groupes définis ci-dessus. Après analyse des notes de ces 12 séances au total et consultation des spécialistes du Groupe interdisciplinaire, les hypothèses formulées permettront d'envisager la poursuite de la recherche-action au travers de *Dispositifs rebond*, en direction de notre partenaire et des jeunes et leurs familles.

REPENDRE AUX DEMANDES DE NOS PARTENAIRES : LE PROJET EDUCATIF DE LA CITE EDUCATIVE DE VILLEURBANNE

Dès le mois de mars 2023, nous avons été sollicité par la direction du service Éducation de la Ville de Villeurbanne, afin d'engager un travail de réflexion avec les coordinatrices des dispositifs Cité Éducative et École en transition de la ville et l'association ITINOVA, intervenant sur le territoire (IME BOURJADE). En effet, l'augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap, ou à besoins éducatifs particuliers en milieu ordinaire à Villeurbanne, nécessitait de renforcer les moyens et ressources humains et matériels mis à disposition des équipes éducatives. Afin d'améliorer les conditions de scolarisation de ces enfants au sein des écoles sur tous leurs temps de présence (scolaires et périscolaires) et d'agir, communément avec leur famille, en complément des ressources existantes (RASED, enseignants ressources, Pôle ressources, ...), la Cité Éducative de Villeurbanne et le dispositif École en transition, souhaitaient proposer, à titre expérimental, la mise en place d'une équipe médico-sociale d'appui et d'intervention.

Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises, entre mars et juillet 2023, avec les différents services de la ville, l'inspectrice de l'Éducation nationale de circonscription, l'enseignante du Pôle Ressource, les directions des groupes scolaires concernées et celles des deux établissements médico-sociaux.

Nous avons élaboré un cahier des charges fixant l'intervention d'une équipe, à mi-chemin entre une EMAS et un PCPE-CAP, susceptible d'intervenir auprès des équipes de la communauté éducative des établissements scolaires ciblés (enfants, parents, établissements scolaires, sur des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires). Constituée de plusieurs intervenants médico-sociaux issus du DITEP et de l'IME, cette équipe mobile ainsi créée vise à renforcer l'école inclusive et plus largement l'accueil inclusif de tous les enfants à l'échelle d'un territoire. Elle vise ainsi intervenir directement et indirectement au bénéfice d'enfants à besoins particuliers qu'ils soient ou non en situation de handicap, sans se substituer aux structures de droit commun mais en apportant un soutien particulier à la communauté éducative, aux familles afin de contribuer, de manière innovante et le plus précocement possible, à l'adaptation de leur environnement.

Cette équipe est en place depuis novembre 2023. Elle mobilise, sur des fonds dédiés, dans le cadre du label Cité Éducative :

- Un 0,50 ETP d'éducateur spécialisé et un 0,20 ETP de psychomotricienne du DITEP ;
- Un 0,50 ETP d'éducateur spécialisé et un 0,20 ETP de psychologue de l'IME.

A cela s'ajoute, les temps d'élaboration et de co-construction auxquels participent la directrice et qui s'inscrivent dans le cadre de la fonction ressource du DITEP.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le travail avec les familles est indispensable au processus d'accompagnement de l'enfant tout au long de son parcours au sein du DITEP.

Individualiser le parcours de chaque enfant accueilli, ajuster de manière souple et adaptable les différentes modalités d'accompagnement et de scolarisation en réponse à ses besoins supposent une forte implication des familles et ce dès l'entrée de l'enfant dans le dispositif. Cette implication est d'autant plus grande que le fonctionnement du DITEP est plus tourné vers l'extérieur et les structures de droit commun. La scolarisation et la socialisation inclusives contribuent à une reconnaissance du statut des parents dans l'environnement ordinaire, renforçant leur action éducative en termes de choix et de positionnement.

Tout au long de l'accompagnement de l'enfant, **les parents sont des acteurs à part entière**. L'enfant a, quant à lui, besoin de percevoir le lien entre ses parents et l'institution ; lien qui le rassure et contribue aussi à construire la confiance.

Dans une grande majorité des situations, les familles s'adressent au DITEP lorsque les difficultés sont déjà installées et que les solutions proposées dans les structures de droit commun pour leur enfant ne suffisent plus. Sans elles, l'accompagnement pour leur enfant ne saurait être engagé. **Nous avons besoin de leur accord et de leur confiance.**

La confiance ne se décrète pas, elle se construit au fur et à mesure de l'accompagnement. Elle n'est pas toujours linéaire mais elle est sans cesse recherchée par les professionnels qui veilleront à mettre des mots, à mettre en mot, à entendre et accepter les colères voire les désaccords sur tels ou tels aspects de l'accompagnement qui ne manqueront pas durant le parcours de l'enfant au sein du DITEP.

Tout au long de l'accompagnement de l'enfant, il s'agira pour les professionnels comme pour les familles de faire un bout de chemin ensemble, en étant soucieux du côté des professionnels de respecter les modalités de liens au sein des familles sans d'emblée chercher à les transformer, c'est-à-dire d'emblée accepter et respecter ses défenses, ses rythmes, tout en valorisant ses compétences.

Des espaces dédiés (voir ci-dessous) au sein du DITEP, considérant la place de chacun, parents-enfants professionnels, sont identifiées et identifiables par tous.

LA CONTRACTUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET SES CONDITIONS

Une fois l'accueil prononcé, il est contractualisé avec la famille, un temps de rencontre pour la constitution du dossier d'admission de l'enfant avec sa famille et la signature du contrat de séjour à Villeurbanne. Au SESSAD de la Duchère la signature du DIPEC est réalisée en présence de l'éducateur référent et de l'adjointe de direction.

Cette contractualisation mobilise en première ligne l'assistante sociale, l'éducateur référent voire l'adjoint de direction.

Le rôle du référent de l'enfant et sa famille tout au long de son accompagnement est important. A la fois fil rouge du récit de l'accompagnement, interlocuteur privilégié de l'enfant, sa famille voire des partenaires, il veille à la mise en œuvre des axes du P.P.A et à leur évaluation. Il instaure une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à l'épanouissement du jeune. En ce sens, il est en lien avec sa famille, les différents intervenants, les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du dispositif. Il coordonne les actions qui en découlent et contribue ainsi à la cohérence et la mise en œuvre du parcours du jeune au sein du dispositif. Il est soutenu dans ses missions par un cadre de direction référent qui en garantit les moyens et par l'ensemble de l'équipe.

DE LA CO-CONSTRUCTION A LA MISE EN OEUVRE DU PPA

« Dans un esprit de co-construction, les parents participent à l'élaboration du PPA et donnent leur avis et accord concernant les décisions relatives à l'évolution de l'accompagnement, y compris les évolutions des modalités d'accompagnement ou de scolarisation de l'enfant, de l'adolescent ou, le cas échéant avec son accord, du jeune adulte ».

Pour cela l'équipe propose, en amont de la réunion de synthèse, des temps de rencontres préparatoires au projet de l'enfant sous la forme d'entretiens entre l'assistante sociale et les parents et de temps d'échanges entre l'éducateur référent et l'enfant. Il semble également essentiel d'expliquer aux parents et à l'enfant le but et l'utilisation qui seront faits de ces échanges. Le but est de faciliter l'expression des besoins de l'enfant et de ses parents, afin de mieux ajuster son projet personnalisé d'accompagnement, en améliorant la qualité de l'accompagnement par une meilleure connaissance de leurs attentes.

Bien entendu le contenu de ces échanges est pris en compte lors la réunion dite de PPA.

La réunion du PPA, ou la présence des deux parents est souhaitée, contribue à permettre l'expression de leurs demandes, échanger, discuter et valider les orientations du projet. La place de la famille est très importante à cette rencontre, elle apporte son regard, ses critiques et ses attentes. L'enfant peut exprimer son point de vue et formuler des demandes et ce d'autant plus facilement que l'éducateur référent a préparé avec lui en amont, cette rencontre.

Après discussion, si les parents en sont d'accord, le document du PPA fait l'objet d'une signature de la part des parents, de l'enfant et des professionnels présents (un cadre de direction et l'éducateur référent voire l'enseignant en ce qui concerne l'Accueil de Jour) pour valider les axes de travail envisagés ensemble.

Lors de ce temps, les parents reçoivent le document du PPA qui reprend les bilans et les suivis effectués, les observations et l'évolution de l'enfant durant la prise en charge, les axes de travail envisagés et le contenu des échanges pendant la réunion.

Le PPA donne le cadre d'organisation et le sens des prises en charge individuelles et en groupe. S'il oriente vers une modification des modalités d'accompagnement et/ou de scolarisation au sein du DITEP, **la fiche de liaison** est renseignée et signée par le représentant du DITEP et les parents et/ou représentants légaux et transmise à la MDMPH. Dans ce cadre, ces derniers disposent d'un délai de rétractation « de quinze jours pour revenir sur son accord concernant ce changement. Il en informe alors le dispositif ITEP. En l'absence de cet accord, la CDAPH peut être saisie dans les conditions prévues par l'article L. 241-6 du CASF ».³

Pour les parents séparés, des temps différents sont aménagés et pour le parent indisponible le jour de la réunion, une autre date est fixée.

DES ESPACES DE RENCONTRES AVEC LES FAMILLES TOUT AU LONG DU PARCOURS DE L'ENFANT

Les familles sont aussi reçues tout au long du parcours de leur enfant dans le DITEP pour :

- La mise en place de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) (ayant pour mission l'élaboration du GEVASCO et le suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)), qui se déroule dans nos locaux ou sur le lieu de la scolarité pour ceux qui bénéficient de scolarité à temps partagée à l'accueil de jour et ceux de l'accompagnement du groupe MAJE, du service ambulatoire ;
- Des rencontres collectives à rythme établi, le samedi matin, pour les parents et les enfants de l'accueil de jour et de nuit ;
- Des rencontres régulières avec l'assistante sociale, les référents éducatifs de l'enfant voire les psychologues et les enseignants au sein de l'établissement voire au domicile des parents à la demande de ces derniers ;
- Des rencontres ponctuelles ou régulières avec les référents de l'enfant et, si nécessaire, avec le coordinateur voire des cadres de direction quand des rappels à la loi sont nécessaires. Des sanctions graduées seront éventuellement posées en prenant en compte l'intensité des troubles du comportement de l'enfant et de sa situation ;
- Des rencontres régulières avec les psychologues et ponctuelles avec les paramédicaux voire avec le médecin psychiatre.

La continuité de présence des enfants à l'accueil de jour et de nuit impose une bonne circulation des informations relatives à l'accompagnement de l'enfant au DITEP. Elles sont transmises et rappelées par courriers, dans les cahiers de liaison des enfants, lors des temps de réunions de rentrée scolaire et les samedis matin lors des réunions de groupe. Elles concernent :

- L'organisation des groupes d'accueil : classe/groupe d'activité/villa,
- L'emploi du temps de l'enfant,
- Les horaires de la semaine et les jours d'accueil de nuit,
- Les dates des vacances scolaires et dans ce cadre les modalités d'accueil des enfants durant les journées éducatives,
- Le règlement intérieur de l'accueil de jour et de nuit pour les enfants,
- L'organisation des transports, de la restauration.

Dans une volonté commune de redéfinir en équipe Villeurbanne-Duchère, les modalités d'un CVS transversal, nous n'avons pas organisé des élections pour la tenue d'un Conseil de Vie Sociale.

Des réunions d'expression des familles ont eu lieu sur chacun des groupes de l'AJ/AN et le groupe MAJE.

Les temps festifs, importants dans le lien aux familles, les rituels de passage marquant notamment la fin de notre accompagnement, ont pu être de nouveau organisés en juillet :

- A Villeurbanne sous la forme d'une fête de fin d'année ;
- A la Duchère sous la forme d'une porte ouverte au sein du service.

Durant ces deux temps, la médiation des jeunes collectifs parents/jeunes/professionnels a contribué à nouer des liens moins formalisés propices aux échanges et à la relation de confiance.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

Si la première des missions du DITEP est de proposer une dimension soignante dans l'accompagnement des jeunes et de leurs familles et des aidants, dans une visée inclusive, la co-construction d'un projet d'accompagnement dans le milieu de vie reste souvent conditionnée par le niveau de ressources et de compétences mobilisables sur un territoire donné pour garantir la continuité et l'articulation des interventions sociales et médico-sociales autour de l'enfant.

Nous accompagnons des jeunes et leurs familles, domiciliés sur une vingtaine de communes de la Métropole de Lyon intégrant au moins 13 circonscriptions différentes de l'Éducation Nationale (travail surtout avec 8

d'entre elles) et 2 circonscriptions ASH distinctes sans compter nos partenaires des champs de la protection de l'Enfance, de la pédopsychiatrie, du médico-social, de la culture et des loisirs.

Cette logique de territoires distincts multiplie le nombre de partenaires entre les deux territoires

d'intervention. Le DITEP s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec les Pôles ressources de l'Éducation Nationale des circonscriptions de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, Lyon 6 et Lyon 9-Ecully.

Cadres de direction et/ou éducatrices spécialisées en charge du PCPE CAP et/ou coordinatrice pédagogique du DITEP PEP69 participent à chaque réunion du pôle ressource en tant que partenaires et apportent leurs regards sur les situations complexes abordées. Le DITEP peut également être sollicité par ces pôles pour intervenir auprès de situations d'enfants non notifiés par la MDMPH mais nécessitant un accompagnement et cheminement avec l'enfant et sa famille vers un dispositif.

La nature des relations avec les partenaires varie selon le contexte local et la place occupée par chacun dans le parcours du jeune (intervention en amont, concomitante ou en aval). Ces interventions de proximité ouvrent ainsi la possibilité de partenariats variés.

Au-delà, les situations individuelles des enfants et de leurs familles nous amènent à rencontrer de manière régulière les professionnels, les services, établissements engagés dans leur accompagnement avec nous.

Cette dynamique interinstitutionnelle sous-tend des coopérations et de nouvelles articulations dans nos modalités d'accompagnement.

Cela suppose un travail territorialisé de proximité entre institutions et particulièrement avec l'Éducation Nationale.

Ainsi, prenant appui sur chaque projet personnalisé, des rencontres régulières en amont et tout au long de l'accompagnement avec tous les intervenants de proximité (professionnels de l'éducation nationale, du social, de l'animation, du médico-social, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie) sont nécessaires. C'est là la garantie d'une offre souple, réactive et fluide, respectueuse du rythme de l'enfant/adolescent, sa famille.

Au cours de cette année 2023, le partenariat s'est à la fois organisé au niveau des situations individuelles des jeunes accompagnés et au niveau institutionnel au travers de l'écriture du projet en dispositif.

RENOUVELEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Au cours de l'année 2023, nous avons renouvelé les conventions de partenariat de nos UEE :

- Avec l'Éducation nationale et la ville de Villeurbanne pour celle qui concerne l'école primaire Louis Pasteur ;
- Avec l'Éducation nationale et plus spécifiquement la direction du collège Môrce Leroux de Villeurbanne.

RENFORCER L'ACTION DES PCPE-CAP PAR UN TRAVAIL DE CO-CONSTRUCTION AVEC LES IEN SUR LES DEUX TERRITOIRES

Le fonctionnement des PCPE nécessite d'avoir une connaissance du territoire sur lequel ils sont implantés et c'est en allant à la rencontre des acteurs locaux et institutionnels que nous pouvons à la fois connaître les réseaux et les ressources, et nous faire reconnaître dans notre mission, sur les territoires où nous intervenons, à savoir La Duchère-Écully et Vaulx-en-Velin Nord et Sud.

Les différentes rencontres réalisées en 2023 sur la Duchère et Vaulx-en-Velin avec les inspecteurs ASH et de circonscription, montrent que nous œuvrons de plus en plus de manière conjointe et complémentaire, à l'évaluation des besoins du territoire, ainsi qu'à la co-construction de la réponse à apporter sur ces espaces définis, via les PCPE. Ceci encourage la création d'une dynamique pluri institutionnelle riche.

La prise en compte de la complexité de chaque territoire nous permet de repérer les facteurs qui constituent des obstacles ou des leviers pour les PCPE et d'être dans un savoir-faire partagé. Nous coconstruisons avec l'Éducation nationale une réponse adaptée qui a besoin parfois de recourir au politique pour mettre en lumière des situations qui nous semblent impossibles (fusillade devant l'École du Pérollier à Écully et les intrusions dans l'École Courcelles à Vaulx-en-Velin en 2023) mais aussi pour être acteurs et prendre part à une meilleure inclusion des personnes en difficulté dans la cité.

PARTICIPER A LA CO-REFLEXION SUR L'ECOLE INCLUSIVE A TRAVERS LA PARTICIPATION AUX POLES RESSOURCES DE CIRCONSCRIPTION

Au cours de l'année 2023, le DITEP, représenté par la coordinatrice pédagogique, a participé à 6 réunions du pôle ressource de la circonscription de Lyon 6ème-Villeurbanne. Ces rencontres, animées par l'enseignante coordinatrice du pôle ressource ont été l'occasion de rencontrer les partenaires de l'éducation nationale (IEN, directeurs d'école, enseignants du RASED, enseignants référents), du secteur médico-social (IME), sanitaire (CMP) et de la municipalité (services sociaux et médicaux de la ville) du territoire autour de situations scolaires complexes. Ces réunions sont l'occasion de reconnaître les partenaires du territoire et sont riches de partages interprofessionnels.

DES ESPACES D'ELABORATION CONJOINT ENTRE PARTENAIRES AUTOUR DES SITUATION COMPLEXES

Les réunions trimestrielles interinstitutionnelles « situations complexes » entre DITEP/Protection de l'Enfance/Protection Judiciaire de la Jeunesse/Pédopsychiatrie

Son principe est de réunir les différents acteurs, volontaires, concernés par la situation complexe d'un jeune. Nous avons participé aux cinq réunions ont eu lieu en 2023. Le lieu de réunion n'est pas neutre puisque c'est le service Flavigny de pédopsychiatrie de l'hôpital du Vinatier.

D'emblée, il apparaît que la complexité tient pour une bonne part dans le fait qu'une seule institution ne peut pas contenir à elle seule l'ensemble des épreuves auxquelles les professionnels sont soumis devant le cas d'un jeune, souvent un adolescent, très difficile.

Il apparaît aussi qu'entre partenaires, nous avons besoin de nous réunir pour mettre en commun et partager ces épreuves professionnelles.

Le travail collectif qui s'engage, dans cet espace, entre professionnels d'institutions différentes permet :

- L'expression des difficultés, tensions, incompréhensions, souffrances du jeune, de ses parents, de la relation entre ce jeune et un ou des professionnels ; des difficultés, tensions, incompréhensions, souffrances que la relation peut faire apparaître chez les professionnels ; mais aussi des tensions qui peuvent surgir entre institutions quand, par exemple l'une d'elle prétend détenir une prérogative sur la situation, sur le jeune, sur les parents ;
- La quête de sens du travail en fonction de la spécificité de chacune des institutions, c'est-à-dire l'effort toujours nécessaire de les différencier pour sortir de la confusion et des passages à l'acte par exemple vont contribuer à ouvrir l'espace psychique commun et partagé, à lui rendre une dose de vitalité, à restaurer son potentiel de créativité ;
- La recherche conjointe de pistes de réponses, à partir des différents dispositifs existants.

Au sein du DITEP, deux professionnels participent régulièrement à ces rencontres : une psychologue clinicienne et le médecin psychiatre. La directrice participe aussi ponctuellement.

Le groupe inter-DITEP du Rhône sur le relais/repli/répit

Dans le cadre de rencontres entre directeurs de DITEP du Rhône, une réflexion s'est engagée autour des situations de jeunes pour lesquels une suspension provisoire de l'accueil au sein des murs du DITEP s'avère nécessaire (généralement en réponse à un passage à l'acte grave). Dans nombre de ces situations, cette

suspension s'accompagne d'un retour au domicile ou à la MECS à défaut d'être en capacité de proposer autre chose. Ce retour peut légitimement mettre en difficultés la famille ou la MECS. Il ne garantit pas non plus toujours une mise au travail réflexive avec le jeune autour de ses actes.

A noter que, dans le passé, différentes associations et DITEP ont déployé des espaces de répit, repli ou relais (famille d'accueil par ACOLEA, Unité d'Accompagnement Renforcé par les PEP69/ML...). Ces lieux ont été fermés notamment en raison d'une sous sollicitation alors que des besoins existent.

Forts de ces constats, il a semblé pertinent de réfléchir, avec des professionnels de terrain des différents DITEP du Rhône, à des modalités concrètes d'accompagnement qui permettraient de proposer un accueil, dans un espace extérieur au DITEP, en réponse à une nécessité de mise à l'écart d'un jeune. Ces rencontres permettent une mise au travail autour des raisons à l'origine de la mise à l'écart provisoire du jeune et envisager, voire mettre en œuvre, une forme de sanction/réparation, afin de définir d'éventuelles nouvelles modalités d'accompagnement de type relais/repli/répit.

Au sein du DITEP, trois professionnels participent à ces rencontres : un adjoint de direction, un éducateur spécialisé et le médecin psychiatre.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Prendre résolument appui sur la pensée et l'action partagée relève d'une posture des cadres de direction au quotidien au sein du DITEP. En ce sens, ces derniers tentent en prenant appui sur l'association, le directeur de secteur et les cadres fonctionnels, de soutenir et maintenir au sein du DITEP :

- Une culture de coopération ;
- Une culture de co-construction ;
- Une culture de confiance et de l'équité.

Pour ce faire, la diffusion et le partage d'une information transparente et maîtrisée, l'usage constant de la réflexion interdisciplinaire et partagée, la valorisation instituée de l'autonomie des personnes accompagnées et des professionnels, l'implication de tous dans la compréhension des enjeux des missions du DITEP et de son environnement, la mise en situation de participer à la construction et à l'évolution du projet en dispositif et des projets qui en découlent y contribuent.

LE PROJET DU DITEP REPOSE SUR LE SOUTIEN ET L'ETAYAGE DES PROFESSIONNELS

Le projet du DITEP repose sur le soutien et l'étayage des professionnels.

Les cadres de réunions du DITEP s'organisent dans un souci permanent de qualité et d'adaptation aux besoins de l'enfant.

Au DITEP, sans avoir totalement disparu, les pathologies relativement simples d'enfants « caractériels » sont devenues minoritaires avec l'apparition progressive de problématiques dites d'attachement, du lien. Ces pathologies nettement plus graves se traduisent chez les enfants concernés par « *des effets de déstructuration psychique profonds, perturbant durablement la capacité de relation, empêchant l'accès à des repères identitaires stables ainsi que l'accès régulier aux notions d'espace et de temps* ».

Les situations de crise, par la souffrance qu'elles font éprouver aux enfants concernés et la violence qu'elles renvoient aux professionnels et aux autres enfants, restent toujours un problème difficile à traiter.

Dans le travail avec l'enfant et sa famille, encore plus aujourd'hui, chaque professionnel doit pouvoir être à l'écoute des parents et l'enfant, de leurs désirs, leurs angoisses, leurs souffrances. Cela nécessite un savoir, un savoir-faire mais également un savoir-être.

Au-delà, conscients des interactions personnalisées mises en jeu dans les relations entre les enfants/les professionnels/les familles voire les partenaires, afin de demeurer accueillant et bienveillant dans la durée, de se décentrer de l'urgence quotidienne à laquelle nous sommes soumis, il nous apparaît important, indispensable que les professionnels bénéficient d'espaces d'échanges, d'élaborations en équipe et d'être eux-mêmes soutenus. Ces espaces leur permettent d'avoir la capacité de prendre du recul sur leur pratique, de tendre à mieux déjouer et dénouer les phénomènes auxquels ils sont soumis dans la confrontation à la souffrance de l'enfant, de donner sens à nos pratiques, de favoriser certaines innovations et surtout « d'endurer », en pensant les projets, la violence à laquelle ces enfants les soumettent et les mobilisent dans notre partenariat. Le cadre des réunions cliniques, des réunions de projet personnalisés, des réunions

institutionnelles, la possibilité de rencontrer avec l'enfant, dans l'après-coup de passages à l'acte violent de l'enfant sur lui-même, le psychiatre ou la psychologue contribuent à dénouer ces phénomènes.

Au-delà, la mise en place d'une Analyse de la Pratique Professionnelle (une fois par mois) pour les modalités AJ/AN-MAJE/Ambulatoire-, permet de soutenir les professionnels dans la construction d'une relation à la fois empathique et distanciée avec le jeune et sa famille. La charge émotionnelle est souvent forte dans l'accompagnement. Il convient de veiller à ce que l'attachement et l'empathie naturelle, ne se transforment pas en dépendance de part et d'autre et ne compromettent pas l'évolution et l'autonomisation du jeune accompagné. Nous tenons à souligner toute l'importance de l'extériorité de l'intervenant.

Par ailleurs, la modularité de l'accompagnement entre les différentes modalités d'accompagnement favorise les passages entre les différents espaces. Afin d'assurer continuité et cohérence du projet de l'enfant/adolescent, les réunions des équipes entre elles sont indispensables. La mobilisation de différents champs disciplinaires impose une réflexion, une communication et une organisation rigoureuse. Ces réunions sont indispensables par modalités, entre modalités et en DITEP, avec le SESSAD de La Duchère, pour structurer l'accompagnement des enfants porteurs de troubles du comportement, d'une déficience intellectuelle et favoriser les passages entre les différentes modalités d'accompagnement. Elles ont été mises à profit durant toute l'année 2022 pour l'écriture du projet en dispositif. Ce travail s'est mené de manière coordonnée, concomitante et complémentaire au sein des 3 DITEP des PEP69/ML pour favoriser une dynamique de secteur et construire un dispositif d'accompagnement à l'échelle de l'ADPEP69. Ce projet s'inscrit dans une démarche participative de l'ensemble des salariés.

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

L'une des fiche-actions prioritaires du projet en dispositif concerne l'uniformisation de tous les outils de la loi 2002.2. En effet, ceux-ci sont encore actuellement référés aux deux entités SESSAD et à l'entité ITEP. L'écriture du projet en dispositif ITEP nous a permis d'appréhender la constitution d'un CVS transversal Villeurbanne-Duchère.

Durant l'année 2023, nous avons constitué des groupes de travail lors de deux réunions institutionnelles sur l'appropriation par tous les professionnels des outils existants que sont le contrat de séjour, le livret d'accueil et le document du PPA. Des groupes de travail se sont constitués, afin d'engager une modification du livret d'accueil et du contrat de séjour. Ces documents seront à finaliser en 2024.

Concernant la formalisation du PPA, les professionnels sont en demande d'une formation pour coconstruire un nouvel outil en dispositif. Ils souhaitent aussi élaborer conjointement sur les modalités de recueil des attentes et demandes des jeunes et leur famille, les outils à envisager, prenant en compte la spécificité de chaque enfant.

Dans le cadre de ces mêmes réunions, nous avons aussi échangé sur les espaces de participation des jeunes et leurs familles à la vie du DITEP, en prenant appui sur notre nouvelle identité du DITEP Villeurbanne-Duchère et du SESSAD DI.

L'ORGANISATION INTERNE

Les adjoints de direction ont pour mission d'organiser l'accompagnement des jeunes accueillis dans le respect de ses droits, d'inscrire et de développer un partenariat ouvert sur les territoires d'intervention du DITEP. Pour cela, ils s'appuient sur les coordinateurs. Cette mission sous la forme d'heures dédiées dans l'emploi du temps est confiée à des éducateurs spécialisés sur les modalités Accueil de Nuit, MAJE et PCPE CAP. A ceux-ci s'ajoutent la coordinatrice pédagogique.

Les différents espaces de réunion contribuent à la contenance institutionnelle.

Ils contribuent à l'amélioration continue de l'accompagnement au quotidien et à l'adaptation des projets/du projet en dispositif.

Les réunions se déroulent de la façon suivante depuis la rentrée scolaire 2021-2022 :

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
Réunion d'équipe par modalités ou conjointes entre modalités d'accompagnement	Synthèses des jeunes et P.P.A, bilans, réunions de coordination, par modalités d'accompagnement et/ou par thématiques transversales. Réunions cliniques propres aux modalités d'accompagnement AJ /AN et SESSAD, MAJE. Réunions éducatives par modalités et réunions conjointes des deux PCPE.	Équipe entière et/ou partielle sous la responsabilité des coordinateurs, de l'adjoint de direction et/ou de la directrice	Les lundis, mardis matin et les vendredis selon un rythme et un calendrier établi
Réunion des cadres de direction et/ou des cadres fonctionnels par site et conjointe Duchère/Villeurbanne	Orientations et mises en œuvre du projet d'établissement, dynamique institutionnelle, accompagnement des équipes, développement du partenariat	Réunions des cadres de direction et des cadres fonctionnels par site et conjointes	Les lundis, mardis ou vendredis selon un calendrier établi
Analyse de la pratique à destination de l'équipe du SESSAD, des PCPE, de l'AJ et de l'AN/MAJE	Analyse de situations vécues avec les jeunes accompagnés et leurs familles	Toute l'équipe en dehors des cadres de direction et fonctionnelle Animation : intervenant psychologue clinicien	Une fois par mois, 2h selon un calendrier établi à chaque rentrée scolaire
Réunions de direction DITEP de Villeurbanne – Duchère	Orientations, organisations, points RH, formations, budget, orientations stratégiques des projets de service.	Directeur de secteur, Directrice du DITEP, Adjoints de direction.	Fréquences établis selon calendrier et types de réunions

Réunions institutionnelles du DITEP de Villeurbanne- Duchère	Réunions institutionnelles de tous les professionnels, un temps de réunion par spécificité professionnelle ou en fonction du service, avec pour objectifs de coconstruire des réponses en dispositif.	Tous les professionnels	5 samedis matin durant l'année scolaire.
Réunions relatives à la recherche-action	Réunions de COFIL, groupes de travail	Professionnels représentants lors des COFIL, Tous les professionnels du DITEP	Fréquence établie selon calendrier et utilisation des samedis matin pour le travail de notre DITEP
Réunions/groupes de travail du secteur des DITEP	Organisations, points GRH, formations, budget, orientations stratégiques sur le parcours des jeunes accueillis, la territorialisation de l'offre des DITEP, la constitution d'une culture commune...	Directeur de secteur/Directeurs des DITEP/Adjoints de direction.	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions
Réunions/groupes de travail associatifs	Projets transversaux, orientations stratégiques	Directeur général / Directeurs de secteur/Directeurs/cadres de direction des DITEP des autres structures associatives	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions

LA DEMARCHE QUALITE

La démarche d'amélioration continue de la qualité est caractérisée par un Comité de Pilotage composé de la directrice, d'un adjoint de direction, des coordinateurs de l'AJ/AN et pédagogique, de l'assistante sociale, d'une des psychologues cliniciennes, du psychomotricien, d'une secrétaire et du médecin psychiatre.

La présence de la direction permet d'acter les décisions nécessaires et de donner toute sa dimension et sa légitimité au COFIL.

Aucune réunion n'a eu lieu en 2023 sous cette appellation.

Les réunions de coordination entre les différentes modalités du DITEP pour organiser et coordonner l'activité se sont poursuivies à un rythme mensuel. Ces temps de réunions établies auxquels s'ajoutent désormais la recherche-action ont contribué à mener un travail de réflexion collectif sur :

- Les différentes modalités d'accompagnement au sein du DITEP en veillant aux changements de modalités des jeunes eux-mêmes au sein du DITEP à Villeurbanne ;
- L'organisation et la mise en œuvre d'une organisation plus efficiente de l'accueil de jour ;
- La combinaison d'accompagnements entre Villeurbanne et la Duchère, au bénéfice du parcours des jeunes ;
- Les temps forts du DITEP.

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Un évènement indésirable (EVI) significatif a fait l'objet d'un signalement à l'ARS en 2023 pour informer l'ARS de la fermeture de l'accueil de nuit liée à un traitement du site à la suite de la découverte d'un foyer de punaises de lit.

Ce chiffre est identique à celui de l'année dernière.

En dehors du cadre des EVI posés par l'ARS, il convient de souligner l'augmentation significative du nombre d'informations préoccupantes et de signalements directs au Parquet des Mineurs pour des situations de violences intrafamiliales. Cette année encore, 5 signalements ont été adressés directement au Parquet des Mineurs, au titre de la protection de l'enfance. Ces rapports reposaient avant tout sur la parole des jeunes accompagnés pour des faits de violences intrafamiliales et sur nos éléments d'observation. Cela a considérablement fragilisé ensuite le lien de confiance avec les familles concernées, renforçant la souffrance des jeunes pris dans des conflits de loyauté.

C'est là une complexité avec laquelle nous travaillons.

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

Les actions du CPOM concernant le DITEP de Villeurbanne-Duchère prennent appui sur des fiches actions. Elles reposent sur l'investissement et l'engagement des équipes portées elles-mêmes par un projet soutenu par des cadres de direction présents au quotidien.

Elles prennent appui sur un partenariat incarné, reconnu et porté par les cadres de direction, la directrice en particulier.

ACTION 1 : FAVORISER LES ACCOMPAGNEMENTS PRECOCS DANS LES LIEUX DE SCOLARISATION

Les PCPE CAP, adossés aux deux SESSAD, interviennent au sein des territoires de :

- Vaulx-en-Velin sur deux groupes scolaires élémentaires de Vaulx-en-Velin, en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale et les partenaires de proximité ;
- La Duchère et Écully, le Perollier, sur deux groupes scolaires élémentaires et une école maternelle, en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale et les partenaires de proximité.

Nos interventions dans ce cadre auprès d'enfants d'âge primaire et maternelle contribuent à la prévention. L'évaluation des besoins de certains enfants et leur accompagnement dans le cadre scolaire au sein des écoles où nous intervenons ont contribué à une poursuite de leur scolarité sans rupture de parcours.

Lors de cette année 2023, il convient de souligner l'intervention des professionnels du PCPE-CAP de Vaulx-en-Velin auprès d'un nouveau groupe scolaire comprenant une école maternelle.

L'action des PCPE CAP est complexe tant il convient de souligner la précarité et la violence des environnements au sein desquelles se développent ces actions. En 2022, nous évoquions le contexte de violences urbaines à la Duchère marqués par plusieurs fusillades. En 2023, nous avons été fortement mobilisés, dès septembre, par la problématique du nouveau groupe scolaire au sein duquel nous intervenons à Vaulx-en-Velin. Devant ce groupe scolaire s'organise un réseau de trafic de drogue. Ce trafic engendre des intrusions fréquentes au sein de l'école, menaçant la sécurité des enfants et des professionnels qui y travaillent. Nous avons informé l'association et le conseil d'administration de l'association s'est mobilisé auprès de la mairie de Vaulx-en-Velin et des instances de l'État.

Il convient de préciser que sur l'ensemble de nos deux territoires, les inspecteurs de circonscription soulignent les difficultés accrues de socialisation se manifestant par des difficultés de comportement et ce dès la maternelle. Les conséquences des différentes crises sur la petite enfance sont notées engendrant pour les jeunes enfants des difficultés à se séparer et à se socialiser. C'est là un point sur lequel nous sommes attentifs en lien avec les Pôles Ressources de l'Éducation nationale et les inspecteurs de circonscription.

ACTION 2 : DYNAMISER LES PARCOURS DE SCOLARISATION ET D'ETUDES SUPERIEURES

L'octroi d'un poste supplémentaire d'enseignant à la rentrée 2022-2023, nous a amené, à la rentrée 2023-2024, à réorganiser l'accueil de jour. Nous n'avons pu formaliser, comme nous l'avons envisagé en 2022, l'ouverture d'une autre UEE en primaire. En effet, aucun groupe scolaire, en proximité géographique du site de Villeurbanne, n'offrirait de possibilités en termes de place. Aussi, nous l'avons dit, nous avons fait le choix, conjointement avec l'Éducation nationale, de dédoubler l'UEE Collège en deux UEE distinctes. Ce choix contribue à sécuriser et dynamiser les parcours inclusifs des jeunes accompagnés, en renforçant un accompagnement de proximité.

Globalement, il ne s'agit pas d'aller vers du « tout inclusif » mais bien de garantir ce droit fondamental tout en offrant, dans les murs, des espaces d'accueil et de repli aux jeunes les plus fragilisés, tout en leur permettant aussi une réappropriation de leur parcours de scolarisation voire de formation.

L'extension de l'agrément en âge du DITEP offre la possibilité sans dérogation auprès de notre financeur de poursuivre au-delà du collège un accompagnement ambulatoire au lycée. C'était là une nouveauté en 2021 sur le territoire de Villeurbanne.

C'est en tout cas un point d'appui pour les jeunes déjà accompagnés au sein du DITEP y compris ceux terminant leur parcours de scolarisation au sein de notre UEE collège.

Il convient de noter qu'au sein des ambulatoires du DITEP, au 31.12.2023, 79% des jeunes sont scolarisés au collège ou au lycée voire en CFA.

L'accompagnement de ces derniers requiert des compétences et une organisation spécifique. Le partenariat au bénéfice des parcours inclusifs de formation est caractéristique, plus éclaté.

En effet, il se situe parfois, selon les projets, au-delà de nos territoires, dans le département voire la région. Il nous amène aussi à des liens avec le monde professionnel (mises en stage) qui sont à tisser, à un développement du partenariat avec les structures de droit commun...

Cela suppose une organisation de l'accompagnement distincte, au rythme du jeune et des exigences de sa formation.

Les compétences des autres établissements de l'association sont là importantes. Les compétences sur le versant pré-professionnalisant des DITEP de Gerland et de Givors ont facilité certaines réorientations nécessaires. Certaines situations complexes doivent néanmoins nous amener à fluidifier les parcours des jeunes concernés en veillant à la co-construction, au co-portage un temps donné afin de favoriser le lien et le passage d'une structure à l'autre, évitant ainsi d'éventuelles ruptures.

ACTION 3 : MISE EN PLACE ET ORGANISATION DU DITEP

En considérant le changement d'agrément, cette organisation prendra pleinement appui sur une organisation administrative et financière dès 2024.

Au-delà, nous l'avons souligné, l'organisation efficiente en dispositif ITEP prend appui sur la fluidité des réponses apportées aux besoins évolutifs des jeunes accompagnés. L'année 2023 marque une transversalité de certaines réponses entre Villeurbanne et La Duchère.

Cette transversalité interroge les limites du territoire d'intervention de l'accueil de jour et de nuit. Celui-ci est de plus en plus étendu ce qui n'est pas sans poser des problèmes de transport. Ceux-ci sont très éclatés et engendrent une durée trop longue aux vues de l'âge des enfants accompagnés à l'accueil de jour. Ce sera là un point à travailler en 2024.

La mise en place et l'organisation en DITEP repose sur une dynamique permettant de repérer les enjeux et les évolutions dans un contexte de recherche d'adaptation aux attentes des jeunes et leur famille, des territoires d'intervention et des professionnels qui s'en occupent et interviennent. Pour ce faire, les espaces d'élaboration des professionnels entre eux, de co-construction des réponses individuelles et collectives sont indispensables. La recherche-action qui s'est engagée est là un levier permettant d'entretenir la culture commune d'un DITEP récent dans sa configuration actuelle et visant, à terme, à formaliser des processus méthodologiques valorisant les pratiques professionnelles, la place et la parole de tous les acteurs.

ACTION 4 : DIVERSIFIER LES MODALITES AU SEIN DU DITEP

La mise en place d'espace de repli en interne et en externe permettant de gérer les situations de rupture de scolarité sans créer de coupure durable à la poursuite des apprentissages reste l'un des enjeux majeurs. En ce sens, le groupe MAJE contribue à éviter celles-ci y compris pour quelques-uns au sein du DITEP. La combinaison MAJE/SESSAD est facilitée. Cela nous permet de répondre au mieux à la singularité des besoins des jeunes du DITEP et du SESSAD DI. Le groupe MAJE offre un contexte de « petits collectifs », décalés des enjeux de la scolarité. Les objectifs de socialisation, d'éveil, d'inscription dans le groupe et les règles de vie associées y sont travaillés dans ce cadre. Cela vient ainsi soutenir le jeune dans ses apprentissages pour trouver, lui permettant de soutenir, maintenir et retrouver, une place/sa place en premier lieu à l'école.

L'année 2023 a contribué à un changement de prestataire de dossier informatisé des personnes accompagnées, afin d'uniformiser celui-ci avec le SESSAD de la Duchère et les autres DITEP de l'association. La dynamique de parcours et de mutualisation des réponses entre DITEP prend appui sur cette harmonisation.

ACTION 5 : MISE EN PLACE ET ORGANISATION DU SESSAD DE LA DUCHERE DANS UNE PERSPECTIVE EN DITEP

Nous prenons là appui, depuis 2021, sur les conventions avec nos partenaires des DITEP de l'association et du PRADO, en réponse aux besoins des adolescents.

La réponse aux enjeux des besoins de 3 à 12 ans repose sur une harmonisation des réponses au sein du DITEP. En ce sens, offrir des réponses aux jeunes et leurs familles du territoire de la Duchère lorsque l'ambulatoire ne suffit plus est une priorité de ce projet. Il convient, en effet, de répondre aux besoins des enfants en situation de risque de rupture dans leur parcours de scolarisation tout en privilégiant autant que possible le maintien des parcours de scolarisation dans son école de quartier. L'éloignement entre l'accueil de jour situé à Villeurbanne et les lieux de scolarisation des enfants du territoire du SESSAD de la Duchère ne permet pas de soutenir ce choix.

Pour autant, en 2023, afin de répondre aux besoins des plus jeunes, nous avons répondu aux besoins de 3 enfants, en mobilisant conjointement l'accompagnement en cours de ces derniers au SESSAD de la Duchère et les accueils de nuit et jour du DITEP.

Le diagnostic CPOM effectué en 2023 nous a permis d'évaluer la nécessité de diversifier sur le site de la Duchère notre offre d'accompagnement. Le déploiement non important de place de type SESSAD renforcé aurait tout son sens. Cela permettrait de prévenir les ruptures de parcours dans et avec l'environnement de l'enfant, avec pour objectifs le soutien et maintien, à la demande des familles et des jeunes, de réponses en proximité, dans leur environnement. L'expérience acquise par le biais du groupe MAJE en combinaison de

l'ambulatoire sur le site de Villeurbanne montre son efficacité pour la majorité des enfants accompagnés. Ce choix d'orientation repose sur un financement complémentaire et ne peut être envisagé à moyen constant.

MANTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

Toutes les vérifications nécessaires à la sécurité des locaux de l'ensemble du DITEP sont assurées. Des travaux de rénovation pour un passage en ERP et des travaux d'aménagement ont concerné la petite maison à l'entrée du site principal de Villeurbanne et le garage attenant. Des travaux de rafraîchissement en peinture ont aussi été réalisés.

Nous avons bénéficié d'une évaluation par un organisme de formation concernant les aspects SI et SSI du DITEP. Ce même organisme a réalisé des exercices d'évacuation sur tous les sites du DITEP en décembre 2023.

Nous soulignons cette année encore combien les portes, les poignées, le mobilier, les cloisons, les toilettes, la robinetterie et les prises sont régulièrement à remettre en état à Villeurbanne surtout. Ils sont fragilisés par les états de colère de certains des jeunes les plus fragilisés de l'accueil de jour qui cassent, jettent, donnent des coups de pied sur ce qui les entourent...

Ces réparations ont mobilisé uniquement des entreprises de menuiserie, vitrerie, électricité et plâtrerie peinture.

La vacance du poste d'agent de maintenance depuis septembre 2022, faute encore de candidature, renforcent nos difficultés, contraignant à un recours à des entreprises lorsque cela est possible et tous les cadres de direction à assurer des tâches en dehors de leurs missions (amener un véhicule au garage, au contrôle technique, suivre l'entretien des véhicules, réparer des poignées de portes, ...). C'est là pour eux une tension supplémentaire au quotidien.

A l'inverse, nous avons pu recruter deux agents de service intérieurs soit 1,5 ETP, mettant ainsi fin aux prestations extérieures.

Dans ce chapitre, il convient de souligner les différentes augmentations que nous avons subies de notre prestataire repas, en lien avec l'augmentation des prix du carburant pour la livraison et des matières premières.

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME

Le nombre d'ETP est reparti de la manière suivante :

- 18,49 pour l'accueil de jour/nuit/MAJE auquel s'ajoutent 4,5 postes d'enseignants ;
- 9,99 pour le SESSAD-PCPE de Villeurbanne ;
- 7,86 ETP au SESSAD-PCPE de la Duchère.

Cela représente 56 professionnels au total en présence.

Il convient de noter que bon nombre de ceux-ci sont à temps partiel et que certains sont affectés au budget du SESSAD, des PCPE et de l'accueil de jour/nuit, travaillant donc sur l'ensemble du DITEP. C'est le cas des cadres de direction, du médecin psychiatre, de deux des psychologues cliniciens, de la psychomotricienne, de l'agent de service intérieur, de certains éducateurs spécialisés et d'une des assistantes sociales.

L'organigramme est présenté en annexe.

Le directeur de secteur et les fonctions supports du siège sont eux affectés sur le budget du siège et /ou sur plusieurs établissements de l'association.

Concernant, l'organisation des ressources humaines, le Document Unique des Risques Professionnels a fait l'objet d'un travail au sein de l'association et au sein de chacune des modalités en 2022 de Villeurbanne et la Duchère. Ce travail doit se finaliser en 2023.

MOBILITES, RECRUTEMENTS

Les mouvements d'équipes ont été tout aussi nombreux en 2022 qu'en 2023 à Villeurbanne mais au bénéfice de nouvelles embauches

Nous notons, à compter de mars 2023, 7 nouvelles arrivées en CDI dans l'équipe contre 3 départs durant l'année 2023.

Nous avons recruté 3 éducateurs spécialisés voire éducateurs sportifs et pourvu les autres postes à des candidats titulaires d'autres types de diplômes : animateur et conseillère principale d'éducation. Nous avons aussi recruté deux agents d'entretien des locaux.

Cela nous a permis de constituer une équipe au complet sur le site de Villeurbanne à la rentrée scolaire 2023-2024.

Nous notons 3 départs à des postes éducatifs :

- Deux démissions dans le courant de l'année ;
- Un départ en cours de période d'essai.

A la Duchère, nous ne notons aucun mouvement dans l'équipe en 2023. Le poste d'orthophoniste reste toujours à pourvoir.

Le recours à l'intérim s'est poursuivi pour le poste de veilleur de nuit, le titulaire du poste étant en arrêt de travail prolongé depuis octobre 2022.

Il a aussi été envisagé pour une mission d'un mois au SESSAD de Villeurbanne, en remplacement d'un éducateur spécialisé en arrêt de travail.

Nous tentons, dans la mesure du possible, d'éviter le recours à l'intérim par l'embauche en CDD d'anciens stagiaires éducatifs lorsque, sur des courtes périodes, cela est possible. Nous avons eu recours à 3 contrats à durée déterminée dans le cadre de remplacements des postes éducatifs, soit deux fois moins qu'en 2022.

L'inéligibilité à la prime Laforcade de certains métiers engendre toujours une inégalité de traitement de l'ensemble des professionnels qui contribuent tous de leur place aux réponses apportées aux besoins des jeunes accompagnés.

	<i>Des départs ou absences</i>	<i>Des arrivées</i>
A L'ACCUEIL DE NUIT ET DE JOUR	Départ d'un éducateur spécialisé en février 2023 Départ d'un éducateur spécialisé en avril 2023 Départ d'un éducateur spécialisé en mai 2023 Départ d'un éducateur sportif en juillet 2023 Départ d'une monitrice éducatrice en avril 2022 Prolongation congé création d'entreprise d'un éducateur sportif en avril 2023 Départ de deux enseignants en juillet 2023	Embauche d'un animateur faisant fonction d'éducateur en février 2023 Embauche d'un éducateur sportif en février 2023 Embauche d'un éducateur spécialisé en mars 2023 Embauche de deux éducatrices spécialisées en août 2023 Embauche d'un poste éducatif en août 2023 Embauche de deux agents de service intérieur en septembre 2023 puis décembre 2023
Au service ambulatoire et au PCPE De Villeurbanne	Passage à temps partiel dans le cadre d'une reconnaissance de travailleur handicapé d'un éducateur spécialisé en septembre 2023 Départ en retraite de la secrétaire de direction en décembre 2023	Embauche d'une orthophoniste en mai 2023 Embauche d'un éducateur spécialisé en avril 2023 Embauche à temps partiel d'une éducatrice spécialisée en septembre 2023
Au SESSAD et au PCPE De la Duchère	Aucun mouvement d'équipe durant l'année	

L'engagement des professionnels est à souligner dans l'accueil des nouveaux collègues qu'ils soient en CDI ou en CDD. De même dans l'accueil des stagiaires puisque nous avons accompagnés 4 étudiants en formation d'éducateurs spécialisés en 2023 ainsi qu'un contrat d'apprentissage.

AJUSTEMENTS DE POSTES

Il convient de noter que des choix en interne ont été effectués pour garantir une continuité de service.

Il a été, de nouveau, proposé à l'art-thérapeute d'augmenter son temps de travail pour assurer avec l'éducateur spécialisé en poste les deux journées de MAJE.

De plus, en l'absence de l'un des adjoints de direction de juin à décembre, l'adjointe de direction en responsabilité du SESSAD de la Duchère et des deux PCPE a augmenté provisoirement de 0,20 ETP entre septembre et décembre 2023.

Nous avons par ailleurs transformé le poste d'agent d'entretien à temps plein dans l'organigramme de l'ITEP en poste de maitresse de maison. Les missions de maitresse de maison correspondaient en effet beaucoup plus

aux besoins (préparation des petits-déjeuners, remontée en température des repas livrés en liaison froide et service les midis).

L'année 2023 a été marquée de nombreux arrêts de travail au sein du DITEP :

- 635 jours de maladie des professionnels de l'accueil de jour, de nuit et du groupe MAJE, dont un arrêt de 363 jours correspondant au poste de veilleur de nuit et un de 100 jours correspondant à un poste éducatif auxquels s'ajoutent 2 jours d'accident du travail ;
- 293 jours de maladie des professionnels de l'ambulatoire Villeurbanne, dont un arrêt de 159 jours correspondant à l'absence de l'adjoint de direction et 65 jours à un accident de travail ;
- 139 jours de maladie des professionnels du SESSAD de la Duchère.

Ces chiffres sont en augmentation de +16 jours à l'accueil de jour, de nuit/ groupe MAJE ; de +51 jours à l'ambulatoire Villeurbanne et en diminution de – 90 jours au SESSAD Duchère.

Concernant des professionnels engagés dans l'accompagnement ambulatoire de Villeurbanne, ils demeurent élevés et sont à mettre avant tout en lien avec des problématiques de santé individuelle.

Il convient de noter que l'absence de l'adjoint de direction en responsabilité de cette modalité de mai à décembre a lourdement pesé sur l'ensemble des professionnels de cette équipe.

Le nombre d'accidents du travail a lui aussi augmenté. Trois accidents du travail sont à noter dans le cadre de la circulation.

D'une manière générale, les professionnels témoignent, en effet, de leur investissement professionnel dans une dynamique d'équipe participative et coconstruite avec eux, où ils s'inscrivent pleinement.

Il n'en demeure pas moins que la difficulté et la problématique des jeunes accompagnés reste éprouvante au quotidien pour les professionnels en poste.

ACTIONS DE FORMATION

La formation des professionnels est un levier important dans l'évolution de nos pratiques. En effet, construire des projets soutenus par des apports théoriques ancrés dans une pensée institutionnelle commune et en perspective, c'est valoriser les savoir-faire des professionnels du DITEP et éviter l'épuisement de ces derniers. C'est ainsi maintenir une veille managériale afin de prévenir les risques psycho-sociaux des équipes, favorisant ainsi la bientraitance du public accueilli.

Les objectifs des orientations du plan de développement des compétences relèvent de la stratégie de l'association, qui s'est dotée d'un référentiel commun sur la période 2022-2024.

Les axes prioritaires de celui-ci sont les suivants :

- Développer les compétences de travail en partenariat en interne et en externe ;
- Développer les compétences d'accompagnement au service des bénéficiaires ;
- Développer les compétences professionnelles ;
- Développer la formation sur l'utilisation des outils numériques des professionnels, des usagers ;
- Développer les compétences sur l'évolution des organisations, du management et de la communication.

Des formations ont été organisées communément entre les 3 DITEP et ce afin de répondre aux exigences du cadre réglementaire. Cinq professionnels ont bénéficié de deux jours de formation sauveteurs secouriste au travail en février 2023. Une formation habilitation électrique sera réalisée en 2024.

L'ensemble des professionnels du DITEP a bénéficié d'une formation collective de deux jours les 20 janvier et 28 février 2023 sur les troubles de l'attachement et les troubles relationnels précoces. Trois nouveaux

professionnels ont pu bénéficier de cette même formation, organisée par le DITEP de GERLAND, en novembre 2023.

Trois professionnels ont pu participer au colloque des journées nationales de l'AIRE qui s'est tenu à Nancy en décembre 2023. C'est là un moment fort de rencontres et d'échanges entre professionnels de DITEP.

L'adjointe de direction du SESSAD de la Duchère a poursuivi sa formation de niveau 6 selon la nomenclature européenne. Elle a obtenu sa certification en novembre 2023. La directrice a poursuivi elle aussi une formation de niveau 7 selon la nomenclature européenne. Elle a aussi obtenu sa certification en décembre 2023.

Nous avons aussi bénéficié de formation en e-learning pour l'utilisation de ViaTrajectoire.

Dans la gestion du quotidien, l'auto-formation est favorisée par l'accès à la lecture d'articles, qui peuvent être l'objet d'échanges entre les professionnels en réunion. Le DITEP reste abonné à la bibliothèque numérique de Champ Social et aux Cahiers de l'Actif.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024

POUSUIVRE L'ACTION A 3 NIVEAUX

L'analyse du contexte effectuée dans le cadre du projet en dispositif nous a permis de définir des orientations stratégiques pour les cinq prochaines années.

Ces dernières ont été définies et sont présentées au niveau du secteur des 3 DITEP de l'association et du DITEP Villeurbanne-Duchère. Les fiches actions ainsi formalisées seront la feuille de route des professionnels dans les années à venir.

NIVEAU 1 : LE JEUNE ET SA FAMILLE

Afin de rendre lisible et visible pour les jeunes, les familles et nos partenaires, les changements structurels d'identité du DITEP et du SESSAD DI requièrent **une harmonisation des outils de la loi 2022-2**. Ce travail s'est engagé en 2023 et reste à finaliser en 2024. C'est là un enjeu de participation des personnes accompagnées et de leurs familles, d'identité et de communication pour le DITEP et le SESSAD DI.

Au bénéfice des parcours des jeunes accompagnés, le travail avec nos collègues des établissements médico-sociaux DITEP et IME, les structures de droit commun sur nos territoires, doit se poursuivre afin de travailler communément sur nos champs d'intervention respectifs, nos territoires et la mise en place du parcours d'accompagnement sans rupture des jeunes que nous suivons.

L'harmonisation des réponses apportées en dispositif sur les deux territoires d'intervention du DITEP reste un point de préoccupation. Au vu des besoins sur le territoire de Villeurbanne, nous pouvons d'ores et déjà dire que les réponses ne pourront être envisagées à moyens constants.

L'évolution de l'âge des jeunes accompagnés au sein des modalités d'accompagnement avant tout ambulatoire doit nous amener à développer plus encore les réponses coordonnées avec de nouveaux partenaires du champ de la formation professionnelle et ce afin de sécuriser les parcours des jeunes accompagnés.

La spécificité des besoins des jeunes relevant du SESSAD DI doit être mieux définie et appréhendée, tout en considérant l'appui du DITEP et de nos partenaires pour certains de ces jeunes. C'est là un travail à dynamiser en équipe, avec les jeunes et leurs familles. Il s'agira là de prendre à la fois appui sur l'histoire du SESSAD de Villeurbanne qui a toujours accompagné ces deux types de public tout en réinterrogeant les réponses apportées actuellement. 2024 permettra de définir les étapes de l'écriture d'un projet de service en 2025.

NIVEAU 2 : LE DITEP ET LE SESSAD DI

Le fonctionnement administratif et financier du DITEP d'un côté et du SESSAD DI de l'autre engendrent des modifications des outils et indicateurs de suivi de l'activité, de certaines procédures. Ceux-ci devront être actualisés tout comme le projet de service du SESSAD DI sera à définir.

L'identité de chacune des entités sera à affirmer sans pouvoir, dans les réponses apportées aux besoins des jeunes relevant des deux agréments, être totalement dissociée dans l'accompagnement. Certains jeunes ont des besoins identiques et les médiations utilisées pour les uns peuvent avoir du sens pour les autres et inversement.

Le projet de recherche-action se poursuit et se poursuivra tout au long de l'année 2024. Cette année constituera la première étape d'analyse des données des professionnels. Les phases suivantes seront à définir et à engager durant le dernier trimestre de l'année 2024. Il s'agira de concevoir et de mettre en place les dispositifs d'interventions directs auprès des jeunes, de leur famille et des professionnels de l'Éducation Nationale. En tout cas, il est à souhaiter que dans un cadre collaboratif et innovant, l'autodétermination des jeunes, des familles et le pouvoir d'agir des professionnels entrent là en résonance et se nourrissent mutuellement.

NIVEAU 3 : LES TERRITOIRES D'INTERVENTION DU DITEP ET SESSAD DI

L'équipe mobile créée dans le cadre d'un financement Cité Éducative poursuivra son action tout au long de l'année 2024. Il s'agira d'en faire un bilan à mi-parcours, afin :

- D'évaluer ses effets sur le renforcement au sein des groupes scolaires de Villeurbanne ciblés des réponses inclusives apportées à tous les enfants à besoins particuliers ;
- De définir et formaliser le sens, l'intérêt et les limites d'une équipe constituée entre les savoir-faire d'un DITEP, d'un IME à l'échelle d'un projet et d'un territoire.

L'action des PCPE-CAP repose sur une collaboration étroite à tous niveaux avec les professionnels de l'Éducation nationale. Dans ce cadre, le travail interinstitutionnel doit se renforcer avec l'Éducation nationale, en prenant en compte l'action de nos partenaires de la ville de Vaulx-en-Velin et de Lyon 9. En 2024, des rencontres sont envisagées avec les Inspecteurs de Circonscription concernés selon un calendrier établi, afin d'ajuster au plus près notre action aux besoins. De même, des rencontres avec l'EMAS du 9^{ème}, les directions de l'Éducation des deux communes sont à envisager, afin d'inscrire notre action dans une dimension coordonnée avec toutes les instances et plus large.

Enfin, notre participation aux différentes instances partenariales se poursuivra.

CONCLUSION

L'année 2023 a continué de nous confronter et de confronter les jeunes accompagnés et leur famille à un triple contexte de crise : la poursuite de la crise sanitaire une partie de l'année ; la crise énergétique, inflationniste et les guerres en Ukraine et en Israël et Palestine.

Elle marque toutefois un changement dans les marges de manœuvre en termes de recrutements, même si cela reste fragile.

L'année 2023 a été marquée par l'octroi de postes restés vacants plusieurs mois consécutifs en 2022 permettant pour la première fois depuis deux ans des équipes au complet lors de la rentrée scolaire 2023-2024. C'est là à souligner tant la qualité de l'accompagnement repose sur une équipe constituée et stable.

La modification de l'arrêté du fonctionnement de l'ITEP, du SESSAD de Villeurbanne et de la Duchère en DITEP d'un côté et SESSAD DI de l'autre formalise les évolutions de la transformation de notre offre d'accompagnement.

La validation du projet en dispositif en constitue un socle commun, fédérateur dans l'histoire du DITEP Villeurbanne-Duchère. Ce projet prend aussi appui sur la dynamique engagée dans ce cadre avec les autres DITEP de l'association et le projet associatif lui aussi validé en 2023.

L'élaboration d'un projet de service propre aux réponses apportées aux jeunes présentant un trouble du DI et leur famille est à engager en 2024.

Enfin, nous constatons toujours combien chaque professionnel est resté mobilisé et investi dans le bon fonctionnement du DITEP et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles. Il convient de les saluer et de saluer le travail des cadres de direction et fonctionnels avec eux, dont la stabilité au sein de notre DITEP a favorisé l'accompagnement de ces différents mouvements.

LISTE DES REDACTEURS

Les rédacteurs de ce rapport d'activité récoltent, compilent et mettent en forme l'activité et les écrits spécifiques des professionnels, tous sollicités à transmettre des éléments de leur activité de l'année écoulée. Nous faisons le choix d'une année sur l'autre de faire figurer les témoignages tour à tour des professionnels du DITEP.

NOMS DES PROFESSIONNELS REDACTEURS

Carole COLLIER-BORDET, directrice
Raphael DAVID, adjoint de direction
Stéphanie JACQUES, secrétaire de direction en 2023
Véronique PELAGE, adjointe de direction
Christophe REVERCHON, adjoint de direction
Audrey TWORZYDLO, secrétaire de direction en 2024
Kristel VIGUIER, coordinatrice pédagogique
Jean-Jacques ROSSELLO, médecin psychiatre

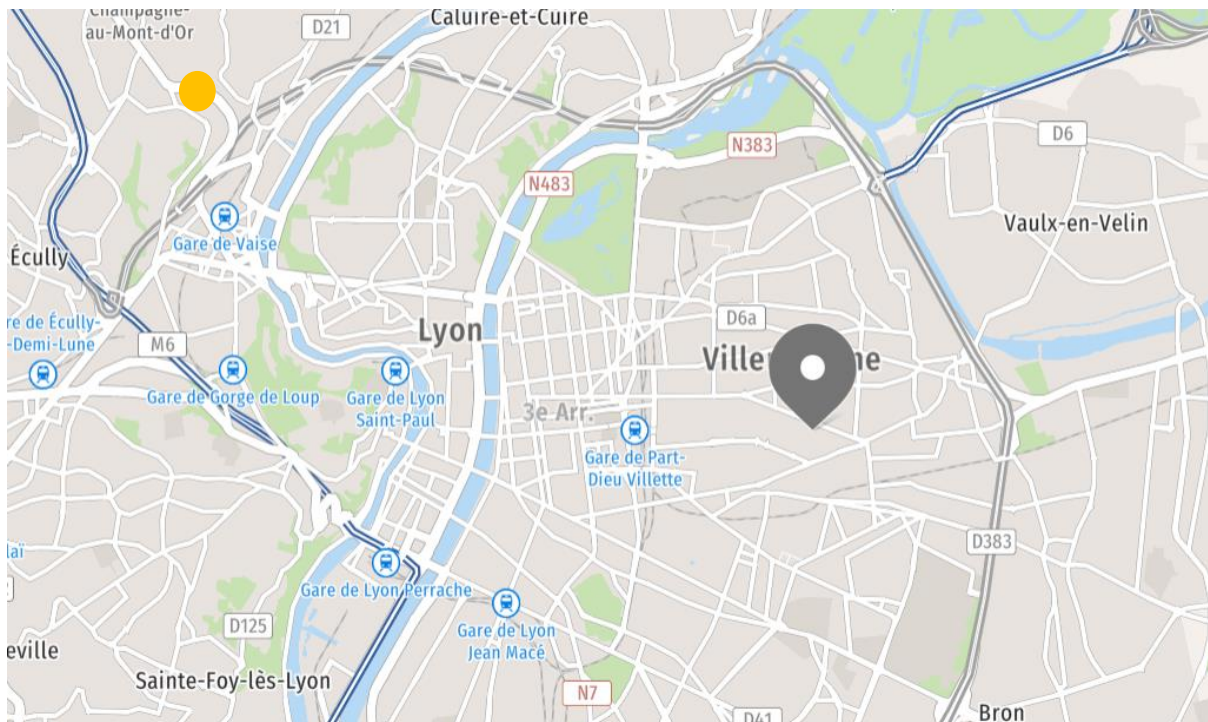
A ceux-ci s'ajoutent les témoignages spécifiques de :

Amandine ALBANESE, assistante sociale
Fatima HAMOU, psychologue clinicienne
Angeline MOYROUD, enseignante au sein de l'UEI
Équipe éducative de l'accueil de nuit : Zoé OUTTERS, Alice ARRIAT, Jules CARTON et Julien QUEMERAIS

Il convient de souligner aussi le travail des secrétaires d'accueil, Séverine ALMEIDA et Anne-Sylvie THIRARD, qui contribuent de leur place à « capitaliser » durant l'année les données contribuant à ce rapport d'activité.

ANNEXES

CARTOGRAPHIE DU DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE



- SESSAD de La Duchère à Lyon 9
- DITEP site de Villeurbanne

ORGANIGRAMME DU DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE/SESSAD

